

Down sent Dreyfus.

—
Ist Partie.

Cours à 116

Dossier secret Dreyfus

I^e Partie

A). Le Bouleau



1

74

B.G.

and my ideas are yours & so
designed for a good deal to say in 1^{er} feuille
this sheet will be very long on one
subject being as you, I expect, dependent
on me for your own "I
will therefore leave room to interpret:

[REDACTED] the following
[REDACTED] is to remain out of credits
[REDACTED] and out of my power
[REDACTED] unless a written order is

2^o we note our letters to connection
(which modification won't appear per
connection plus)

3^o we note our own modification, and
something I don't think

Madagascar

12 to 14

26 June 1894

C. L. Lewis D.A. at interview

July 1894

74

A.G.

2^e feuille

on a envoyé un nombre fixe d'essai
les corps et ces corps on sont expérimentés,
un investigateur officiel détectera le fait
d'usage de la poudre à canonner.
Il donc une volonté de prendre ce
moyen d'agir sur toute la partie de la toxine
infectieuse de disposition pour que la
victime se rende compte qu'il a été
volé par lui, il le fera cependant
en extenso être dans un état
intense de réaction, et donc être
un état de mort certain et sans
que l'on puisse en manœuvrer.

Le malade va se faire une idée

de ce qui va arriver

malade va

être dans

le malade sera

à l'abri

Ministère
de la Guerre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

2

Paris, 15 Octobre 1874

Il y a eu le plus grand intérêt, hier soir,
à venir remettre à l'administration de la guerre,
des documents que j'avais apportés pour
éclairer son départ sur l'assassinat d'
une personne dans la foulée d'un événement
d'origine par la partie de la province
de Saint-Eustache en personne d'autrui.

J'en rappelle qu'il s'agit d':
1°) un acte de la partie de la ville
de Laval à 120 et de la commune dont
il résulte que une personne
d'origine est dans le temps d'assassinat.
2°) un acte de la ville de Matane.

3

Sonos sonoros de religación que van disminuyendo en voz, je vous dirai également
sonores graves, évidemment interrompus :

1) Son sur lequel le son de marins dont l'ordre leur fait faire

2) Son sur le temps de mesures (je modifie tout ce qu'il faut pour le sonner) et un rôle sur une des mesures : une fraction de l'heure

3) Son sur répétition à la religation

4) Le signal de sonnerie de fin de l'heure de temps (10 heures 50)

Le sonnerie d'alarme est extrêmement difficile à préparer. Je ne fais l'alarme
à l'heure exacte que tel que je veux. Le sonnerie de la heure, non pas en temps, mais en temps
dans le temps de mesures et non pas dans les temps officiels déterminés par l'heure
et l'heure exacte de l'alarme. Si l'alarme sonne tôt, je prends deux intervalles,
et si l'alarme sonne tard, je prends trois intervalles, je la prends. Si l'alarme sonne au temps que
je le fixe, c'est-à-dire au moment où je veux au temps de temps.

Il résulte tout ce manuscrit.



Ministère
de l'Intérieur

Saint-Martin-de-Ré, le 19 Janvier 1895

4

Administration pénitentiaire

DÉPÔT DES CONDAMNÉS

AUX TRAVAUX FORCÉS

SAINTE-MARTIN-DE-RÉ

(Charente-Maritime.)

N°

* BUREAU

Objet:

En faisant fouiller, en ma présence, les effets contenus dans une valise que le n^e Dreyfus a apportée avec lui, j'ai retiré, sur les indications du gardien Junin, de la poche intérieure d'un gilet, un papier que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint et dans lequel sont énumérés divers renseignements militaires que fournit à cet ex-capitaine qui dit notamment, au sujet du manuel de tir de l'artillerie de campagne que ce document est extrêmement difficile à se procurer.



Dreyfus n'était pas présent à la fouille, je lui en ai laissé ignorer le

résultat.

Il ne discontinue pas de parler
de son innocence et j'ai dû couper
court à ses protestations.

Veuillez agréer, monsieur le
Ministre, l'hommage de mon profond
respect.

Le directeur

Fayard

MINISTÈRE
de l'Intérieur
DIRECTION
de l'Administration pénitentiaire
CABINET
du Directeur

Paris, le 10 Décembre 1895

5

Remis en maîtrise des ministres à M. le Général
Billot, ministre de la guerre, le 12 Décembre 1895

Paul Bert
Affair Dreyfus

Le Directeur de l'Administration pénitentiaire
a l'honneur de remettre à Monsieur Barthou,
Ministre de l'intérieur la pièce sur le
subject, accompagné de la note qui avait été
dressée en 1895, à son précédent Maître d'école.



J. Dreyfus

MINISTÈRE
de l'Intérieur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

6

DIRECTION
de l'Administration pénitentiaire.

Paris le

189

CABINET

du Conseiller d'Etat
Directeur

Affair Dreyfus.

s



La note remise à Maréchal Marville
et copié à Maréchal Seignouret a été
trouvée dans la poche intérieure du gilet
du 1^{er} capitaine Dreyfus, lors de la fouille des
effets de ce détenu, qui a en lieu au dépôt
Gendarmerie du 8^e Martin de Ré, le

19 Janvier.

Maréchal le Maréchal trouve certainement
quelque intérêt à la lecture de la lettre
ci-jointe.

Le Directeur de l'Administration
J. Dufay

MINISTÈRE
de l'Intérieur.

DIRECTION
de l'Administration pénitentiaire.

GABINET
du Directeur

Monsieur le Président,

Pour faire suite à notre entretien de ce jour, j'ai l'honneur de reproduire ci-après les explications que je vous ai sommairement fournies, sur un incident survenu, au cours de la détention de l'exp. Capitaine Dreyfus à St-Martin-de-Ré.

À la fin du mois de Janvier 1895, j'eus du Directeur de cet établissement un rapport me faisant connaître qu'un gardien, chargé de fourriller les vêtements et effets du condamné, avait trouvé dans la poche intérieure d'un gilet placé dans une valise, une pièce qui paraissait écritée sur la main de Dreyfus. Cett'écriv, que le Directeur avait joint à son rapport n'était autre qu'un copie du bavardage qu'il a été tenu parlé dans les politiques engagés à la suite

Monsieur Chauvel-Dupuy, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, & des Cultes.

du procès. Je m'exprimai sur la place des yeux
M. Marcellin Leygues, alors Ministre de l'Intérieur.

M. Marcellin Leygues, après l'avoir examiné, me pria
de l'apporter au Directeur M. du Cabinet; le lendemain
il me donna l'ordre de préparer une lettre résumant
au Ministre de la Guerre, à quel il visait faire parvenir
ce document. La lettre résumé fut présentée par moi à la
signature M. Marcellin Leygues, puis porté, également par moi,
à M. Marcellin Leignect.

J'avais donc bien de peur que je n'avais plus
à m'occuper personnellement de cette affaire.

Cependant, après la nomination du Ministre des
Affaires étrangères M. Marcellin Leygues faisait partie, diverses pièces me furent
remises du Cabinet, telle autre, celle dont il est question.
Je supposai que M. Marcellin le Ministre de la Guerre, après en
avoir pris connaissance, l'avait rendue à la Collégiale
de l'Intérieur.

Plusieurs mois après, M. Marcellin Nollet étant

Président du Conseil, l'affair Dreyfus ayant fait l'objet
d'un demandé à l'interpellation à la Chambre, j'ai l'honneur,
dans une conversation avec Monsieur Barthou, Ministre de
l'Intérieur, d'être rappelé le fait ci-dessous rapporté et je vous
en tiens la main de mon nouveau Chef la police qui m'avait été
constituée par les soins du Cabinet de M. le Ministre Leygues.

Depuis cette époque, la Cité police n'a pas relâché.
Cela sort, Monsieur le Président, les fait dans
je vous ai entendu hier. Vous avez très volonté me débrouiller
après de Monsieur Barthou, auquel demandant mission de
lui rappeler ce qui s'était passé entre lui et moi, à ce sujet,
et de lui demander ce qui était devenu le bordereau (ou plus
exactement le Cofin transcrit dans le gilet de Dreyfus.)

Monsieur Barthou, après avoir recueilli ses
souvenirs, m'a déclaré s'être parfaitement servi je leui
avais donné le "paper" transmis par le Directeur de S. Martin
à M. R. Il a ajouté que, pendant un Séminaire du Conseil des
Ministres, il avait entendu M. le Ministre de la Guerre, et qui l'avait
le général Billot, Ministre de la Guerre, et qui l'avait



laissez entre les mains de la Dernière le document que nous
recherchons.

Conformément à vos instructions, je me suis
présenté aujourd'hui, dans l'après-midi chez Margot le
Général Billot ; on m'a appris qu'il avait quitté Paris
le matin même et qu'il devait rester absent jusqu'à la
fin du mois.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur,
l'hommage de mon respectueux dévouement.

J. Deffay

Directeur de l'Administration Pénitentiaire

N^o 8

Rapport
de M. Barthès
sur les affaires graphiques entre la Chambre
royale et le photographe de "Mada"
- 9 juillet 1877
(5 juillet 1877)



P R É F E C T U R E
DE
P O L I C E

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction générale des Recherches

S E R V I C E
D E

L'IDENTITÉ JUDICIAIRE

(Anthérapométrie — Semeurs — Photographie)
Vérification d'écritures.

Laboratoire d'Identification graphique

Paris, le 6 juillet

1890

N° 96

*S*i l'observateur convaincu de la culpabilité de Dreyfus, qui compare l'écriture d'Esterhazy avec celle dite "du bordenau", est tout d'abord frappé de l'impossibilité théorique de rencontrer autant de points communs entre deux écritures de moins différentes.

*S*upposons ce théâtre graphique découvert; il resterait à expliquer comment cette heureuse rencontre a pu tomber précisément sur son officier manifestement fait et antérieurement connue par ses relations avec de hautes personnalités égarées.

*P*our rendre admissible une accumulation de qualités aussi diverses sur une seule tête, il faudrait du moins qu'il fût possible de rencontrer dans le monde militaire plusieurs dizaines de sujets dotés d'une écriture semblable à celle du bordenau. Or, je ne crois pas m'avancer beaucoup en déclarant que l'enquête la plus laborieuse n'y réussirait pas, lors même qu'elle porterait ses investigations dans l'ensemble du pays, sans distinction de sexe et de profession.

*C*e sont des considérations de ce genre qui me font déclarer



déclarer. Il y a deux ans, dès la première inspection, que l'écriture de Esterhazy était une imitation intentionnelle de celle du bordereau.

C'est sous l'empire des mêmes préoccupations que j'inscrirais depuis, le paragraphe suivant dans une étude sur l'expertise en écriture :

Qui peut répondre qu'un intellect ignote de tous n'a pas poussé quelque criminel inconnu à s'exercer durant un an, ou deux ans ou plus, à reproduire par imitation naturelle, jusqu'à la perfection, l'écriture d'une personne déterminée ?

Car jamais je ne me suis attaché à l'hypothèse reciproque de Dreyfus ayant initié ou calqué l'écriture d'Esterhazy.

L'origine de l'écriture artificielle du bordereau est connue, et dans son ensemble et dans ses plus petits détails.

La clef peut-on être retrouvée intégralement dans la pièce dite : du "burard".

L'histoire du manuscrit que le C. Esterhazy aurait envoyé rue de Châteaudun, il y a cinq ans, m'apparaît, soit comme une manœuvre destinée à jeter la confusion dans ma démonstration, soit comme une façon d'induire le public à croire bien faussement, (inutile de le dire,) que Esterhazy, en faisant cette ^{approuvant} ~~imitation~~ des dices avec ma déposition, réglait sa conduite sur des avis secrets, à lui transmis par de proches amis qu'il aurait à l'Etat Major général.

Cette dernière explication s'appliquerait également à l'invention recambréenne de la "dame voilée".

En même temps que cette mystification tendrait à compromettre l'Etat-Major, elle poursuivait cet autre but de mettre à même les défenseurs de Grœffel de produire en leur faveur un incident, vieux de six ans, survenu au Colonel du Paly, incident dont la dénégation aurait paru discrète, sinon odieuse, sans ce subterfuge.

Le déroulement de la lettre : Cette canaille de D^r devait, dans cette hypothèse, être attribué au R^e Colonel Picquart qui aurait préparé, et continuerait à diriger toute cette comédie (y compris les assauts de canons, en attendant - censé de la police consulaire).

L'hypothèse d'Estebazy s'appliquant à initier l'écriture de Grœffel est trop tentante par les lumières qu'elle pourrait jeter sur les côtés obscures de cette affaire pour qu'il nous soit possible d'échapper à l'allégation morale de recherche seignement tout ce qui pourrait tendre, soit à l'informer, soit à la vérifier.

Le moyen de vérification graphique (le seul dont je puisse disposer) qui se présente à l'esprit comme le plus demonstratif serait de rechercher et d'étudier des spécimens de l'écriture d'Estebazy antérieures à l'année 1885.

Naturellement, les textes présentés par les partisans de la révision du procès Grœffel, ne m'inspirent, de par leur origine même, aucune confiance (lettres à M^r de Boulancy, lettres à des uomini, etc.).

J'en connais, par expérience personnelle, l'audace déployée par les

par les individus dont il s'agit, dans la confection et la production de pièces fausses.

Quoique il en soit, il souloit certainement intéresser de s'assurer, par une enquête directe, si les manuscrits d'Esterhazy, d'origine incontestable^{canonique}, présentent effectivement, non pas quelques unes, mais l'ensemble des formes graphiques suivantes : l's long en second, le double f en ligne brisée (ff) l'a soit en forme d'alpha, soit en forme d's final allemand, l'isolation de la lettre i employée en initiale, la jonction de son point à la lettre suivante, le j non bouclé, l'o ouvoie réduit à un simple point, l'r médial en forme d'i ou d'r allemand, le z final en forme de 2, l'x en croix (x pour ne citer que les caractères principaux des deux écritures "écrite".

Quand, sous l'empire de cette idée directrice, on examine attentivement l'écriture d'Esterhazy, on ne tarde pas à être frappé par ce fait change qu'elle ressemble plus à la photographie du journal "Le Matin" qu'au breveau original.⁽¹⁾

Tout le monde sait (et on a quand même insisté, lors des

⁽¹⁾ Nos observations et relevés portent sur l'ensemble du manuscrit d'Esterhazy dont nous avons gardé une photographie, savez :

1^e Lettre dite : du Ulan .

2^e Lettre datée du 13 août 1894 .

3^e Lettre commençant par ces mots : La jeune fille

4^e Lettre portant le millésime 1882 (dite Gaby) .

5^e Lettre commençant par : Je vous serais obligé !

6^e Lettre commençant par : Ainsi que vous m'en témoignez ...

5

premier précis Zola, sur cette remarque) que l'écriture reproduite, dans les journaux à grand tirage, au moyen de la photogravure, subit deux sortes d'altérations portant, l'une et l'autre, sur les déliés :
ou ces derniers disparaissent complètement, renégat par les ciseaux durant l'opération du "cliebage",

ou bien ils sont épaissis, écaillés, à l'ujet des "pleins".

C'est ainsi, pour nous en tenir à la reproduction du brouillon, que le délié qui réunit le σ à l' ω dans le mot : "vous" de la première ligne de ce document, n'a pas été reproduit sur les numéros du "Mahn" en notre possession, quoique existant parfaitement sur l'original.

Photographie d'après le document original :

Sans nouvelles m'indiquant que vous

Photographie d'après la photogravure du "Mahn" :

Sans nouvelles m'indiquant que vous

Et nous remarquons que, dans le brouillon original, le mot : "vous", repris six fois, est toujours tracé d'un seul jet, sans lever de plume, tandis qu'il est tracé dans le même cas, après le σ du reste du mot, dans la proportion de 16 sur 85, à la façon dont ce même mot est reproduit dans la première ligne de la photogravure du "Mahn".



La barre de l du mot : "detenteur" (2^e ligne du brouillon)
lieu à cette remarque du même genre.

detenteur

(Brouillon original, ligne 31)

considéré.

de l'entier

(Bordereau original, ligne 21.)

Considérez sur l'original, cette barre paraît, en réalité,
constituée par deux traits tracés séparément pour chaque X.
Observez, en effet, que le second, qui débute par un crocheton, rappelle
absolument la forme de la barre de t employée sur le mot
'artillerie' (ligne 11.).

l'artillerie

(Bordereau original : ligne 11.)

Or, l'opération du 'clichage' a complètement détruit,
sur l'épreuve du 'Matin' la première des deux barres du mot
'détenteur'.

de l'entier

(Photograsse du 'Matin', ligne 21.)

Cette circonference de la photogravure, traduite sous forme de
sigle graphique pourrait être formulée ainsi :

'Quand un mot présente deux t séparés par quelques
autres lettres, le second seul doit être barré.'

Comment expliquer que l'opérateur, basé sur un vice de
clichage et par suite erroné, auquel nous venons d'aboutir, soit
précisément l'expression de la loi à laquelle l'écriture d'Eckhazy
semble être soumise ?

amplément

(Livre d'Eckhazy, n° 1 ligne 24.)

de l'omission

(Livre d'Eckhazy, n° 2 ligne 77.)

Nous trouvons même quelques mots où il
paraît avoir poussé si loin l'imitation de la photogravure

qui il a omis complètement de lancer la preuve t.

a-tait

[Lettre d'Estebay, n° 2 ligne 18]

tant

[Lettre d'Estebay, n° 2 ligne 18]

Ainsi, on trouve partout une sorte barre pour les mots comportant deux t et parfois absence complète de barre pour le premier des deux t, comme dans la reproduction défectueuse du "Matin".

tant

[Lettre d'Estebay, n° 2 ligne 26]

tant

[Lettre d'Estebay, n° 6 ligne 54]

Une remarque pour le j minuscule si caractéristique du mot : je.

Il se trouve que tous les j initiaux du bordereau original, sans exception, commencent par un joli déchiré que la photographie du "Matin" a fait plus ou moins disparaître.

Bordereau original

j- j-

ligne 2 ligne 29

Photogramme du "Matin"

j- j-

ligne 16

j- j-

ligne 2

Les j d'Estebay sont, de même, généralement précédés de déchiré initial et souvent complètement.

Estebay

jours

j- -

j- -

j- -

j- -

(n° 6 ligne 39)

(n° 1 ligne 48)

(n° 6 ligne 3)

(n° 2 ligne 63)

(n° 2 ligne 65)

Signezors enfin le mot "jours" dont l'o a été en partie rouge sur le cliché du "Matin" et qu'Estebay écrit minusculemud de même.

jours.

Bordereau original ligne 18

jours.

Photogramme du "Matin" ligne 18

jours

Lettres d'Estebay



Après

Après avoir fait ressortir les principales lettres graphiques résultant de l'ablation des déliés, nous passons à celles qui proviennent de leur emboîtement.

Le bordereau ne contient qu'une seule lettre J majuscule (à la 20^e ligne), que l'examen de l'original nous révèle avoir été tracé d'un seul trait rectiligne J surmonté d'un croissant, sans boucle ni crochet inférieur.

D'autre part, il se trouve que la photographie du "Matin" a chargé l'extrémité inférieure de la barre de cette lettre de telle sorte, que des yeux non prévenus peuvent y voir une boucle atrophique et pochée.

Photographie d'après le document original

Photographie d'après la photographie du "Matin"

J. tri parties en merveilles.

J. tri parties en merveilles.

Or, les J majuscules d'Estechary sont presque tous (16 sur 19) pourvus d'une boucle semblable à celle dernière (laquelle, comme on l'a vu, n'existe pas sur l'original du bordereau).

Maintenant, à l'inverse de ce qui s'observe sur le bordereau, Estechary différencie ses J majuscules de ses j minuscules par l'addition d'une boucle, ce qu'un examen graphique approfondi de la photographie ^{"Matin"} semblerait aussi indiquer, bien à tort d'ailleurs.

Signalons, dans le même ordre d'ablations, l'espèce d'élargissement dont l'extrémité inférieure du premier des deux f de "difficile" (ligne 16) a été l'objet sur la photographie du "Matin".

Il en résulte (comme pour l'extrémité inférieure du J

majuscule) le simulacre d'une petite boucle tournant de droite à gauche, quelque, sur le bordereau, le tracé de ladite lettre soit nettement anguleux (?)

Photographie d'après le document original

difficile

diffich

Photographie d'après la photographie du "Malin"

L'écriture d'Esterhazy présente cette petite boucle inférieure tracée dans le sens que la photographie paraît indiquer

diffit,

d'ffices,

(Lettre d'Esterhazy, n° 3, ligne 10) (Lettre d'Esterhazy, n° 2, ligne 6)

Cependant, cette imitation n'est pas constante; elle ne s'observe

(1) Cette interprétation du tracé livré par le "Malin" est si naturelle que l'intérieur de la boucle supposée de l'*f*, a été malgré certaines reproductions ultérieures du bordereau.

difficile

Cet exemple est extrait du fac simile adjoint au compte rendu *in extenso* du procès Zola, publié par "Le siècle". Objetons d'ailleurs que ce fac simile est en entier une reproduction, calquée



et même en maints endroits, très mal calquée du bordereau publié par le "Malin" et que cette opération de transfert, peu décalée, a entraîné conséquences, celle d'atteindre encore les caractères signalétiques qui avaient résisté à l'opération du premier clichage.

s'obtient chez lui que deux fois sur sept. La photographie
du "Matin" offre, en effet, cinq lignes plus loin un double //
(celui d'officier) correctement reproduit.

officier

(Manuscrit original, ligne 21)

officier

(Photographie du "Matin", ligne 21)

On trouvera dans les tableaux suivants rapport
la liste complète de toutes les difficultés de photographie
qui offre le bordereau du "Matin". A chacune d'entre elles
correspond, dans l'écriture d'Estrechay, une forme analogue
qui constitue autant de petites différences avec l'écriture réelle
du bordereau.

Mais sont-ce là les seules différences ?

L'écriture d'Estrechay, comme celle de la photo-
graphie du "Matin", diffèrent de celle du bordereau par
d'autres caractères que ceux qui découlent de la suppression
ou de l'empâtement des lettres.

Tous veulent parler des altérations de toutes sortes
(changement de direction, déviation, inégalités dans les inter-
valles, etc.) qui résultent du mauvais raccordage du
document original. En effet, tandis qu'une bonne photo-
graphie permet de se rendre compte de l'emplacement et
des conséquences avoulées par les déchirures et les poisseuses,
la photographie, qui ne reproduit que le tracé graphique,
abstraction faite du fond du papier, arrive parfois à
présenter sous l'aspect d'un tracé graphique spécial à l'écrivain
ce qui, en réalité, n'est que le résultat du mauvais
raccordage.

Nous signalons, sans commentaires, le tracé

Le δ du mot *Se* est affecté par imitation du mot *Se* de la 25^e ligne de la photographie.

(Lettres d'Estocqzay)

(Manuscrit original, ligne 25) (Photographie du traité, ligne 25) (n° 4 ligne 19) (n° 3 ligne 50)

La place anormale donnée à ℓ de quelque, par imitation à ℓ du même mot de la ligne 3 de la photographie du "traité".

(Manuscrit original, ligne 3) (Photographie du traité, ligne 3) (Lettres d'Estocqzay, n° 3 ligne 3)

Le rapprochement de la lettre ϵ avec la lettre précédente dans le mot que

(Manuscrit original, ligne 27) (Photographie du traité, ligne 27) (n° 1 ligne 64) (n° 5 ligne 9)

L'atrophie de la lettre r du mot *sue* (ligne 11) caché par un chevauchement du papier sur le document incriminé.

(Manuscrit original, ligne 11) (Photographie du traité, ligne 4) (Lettres d'Estocqzay, n° 5 ligne 8)

Une remarque curieuse (malheureusement unique).



Sur les manuscrits d'Estocqzay dont nous disposons) est l'empreinte latérale et bizarre donné au point de l'i dans le mot appris

(Lettres d'Estocqzay, n° 5 ligne 78)

Il y a là une particularité dont le bordereau original ne nous donne pas un exemple, mais dont la photographeuse du "Matin" semble fournir le modèle avec le mot : intérêse :

Photographie d'après le document original

intérêse

Photographie d'après la photographeuse du "Matin"

intérêse

par suite d'une déchirure mal raccordée qui ayant séparé la tête de l'i, la ensuite abaissée au niveau du milieu du jambage restant.

Il est assurément curieux de rapprocher l'm déchiré et mal raccordé d'~~extremement~~ (15^e ligne de la photographeuse) de l'm boulé d'~~immédiatement~~ emprunté à l'une des six lettres que nous possédions à Estebazy,

extrêmement

extrêmement

immédiatement

(Bordereau original, ligne 18)

(Photographeuse du "Matin", ligne 18)

(Lettre à Estebazy, n° 3 ligne 18)

Mais l'anomalie la plus curieuse et certes la plus démonstrative que cette enquête nous a révélée est celle qui semble avoir pris son origine dans l'a de partie de la dernière ligne du document, qui a été scindé sur la photographeuse par un plissement ou un repli horizontal du papier.

Photographie d'après le document original

partir

Photographie d'après la photographeuse du "Matin"

partir

Exactement que, en réalité ce a est, sur le document original, identique à celui du mot "manœuvres" de la même ligne et semble avoir été tracé à rebours, comme

une espèce d'alpha écrité latéralement (A A), la photographie du "Malin" lui attribue un tracé qui rappellerait le dessin donné généralement à l'appendice de l'aile allemande classique A.

Nombreux sont, dans l'écriture d'Esterhazy les A. similés, dont le bordureau, pas plus que l'écriture authentique de Dreyfus n'offrent, nous ne savions trop le répéter, aucun exemple.

Lettres d'Esterhazy

par

(n° 2 ligne 18)

par

(n° 1 ligne 18)

par

(n° 2 ligne 45)

considérées isolément, aucune des remarques précédentes ne seraient dignes de fixer l'attention. Elles ne valent quelque chose que par leur ensemble, par leur unanimousité : toutes les lettres de photographie, sans exception et quelquesunes attribuables au mauvais raccommodage du document incriminé, se retrouvent dans les spécimens de la prétenue écriture naturelle d'Esterhazy que jusqu'ici sont parvenues entre nos mains.



Pour cette conforme à la méthode scientifique, nous nous bornerons à conclure que les choses se passent comme si Esterhazy avait volonté à écrire en prenant pour modèle la photographie exhumée du "Malin".

Il

Il y a là une hypothèse des plus sériuses qui donnerait le clef de l'incroyable actuel à qui il imposeroit de vérifier sans plus tarder par une enquête poussée sur d'autres éléments que ceux qui nous ont servis à en jeter les bases.

Le Chef du service de l'Identité Judiciaire.

Alphonse Bertillon

Bien à écrit de la main même de Dreyfus. C'est néanmoins un assez mathématique.

*Sans nouvelle ou indication que vous
dirigez ou non, je vous offre régulièrement
des papiers que j'ai emprunté et détruit
et que vous avez au fil des dernières
semaines et mois, malgré tout, continûlé
à faire.*

*L^e 1^{er} mai 1920 au 6 juillet 1920
(quelques négociations ont été faites par
le service plus...).*

*3^e mai 1920 au 1^{er} mai 1920 au
service de l'industrie.*

5^e mai 1920 ultérieurement à Madagascar.

5^e le 1^{er} juillet 1920 à l'Estafette à l'antenne (1^{er} juillet 1920).

*Le bureau Dreyfus a été démantelé
dès lors à la fin de la guerre
l'avoir à une déportation pour être puni
de juillet, le ministère de l'intérieur
en a envoyé un nombre très élevé
de copies et ces copies sont toujours
dans les archives de l'Etat. Voilà
contre le fait que la procureure
a pris une partie d'entre elles
et que ce rapport a été rendu
à une déportation après, j'aurais
pu faire à l'avenir que vous ne
envoyez pas à la police copies
de lettres alors que ce n'est pas
la copie.*

Ainsi j'aurai une procureure.

*Pour quelques-uns a pu commencer l'écriture. C'est ce qui permet à chacun de nous de re-
monter au premier coup d'œil l'ensemble de nos opérations, c'est bien la même chose que
l'ensemble d'un travail en diagramme.*

quelques mois avant.
Ce document, le
Dreyfus, tout le p-
sous-secrétaire à l'Int-
rême de l'ordre
mais des lettres
n'ont pas été trouvées.

Il maintenant,
comme au tribunal
nous ne l'eons

Général

Nous avons re-
Le chef du service
nous a également
été envoi à son
comme nous les
nos explications
permettre à M. Bertrand toute

— Je ne veux pas
pendant il me se
contradiction qui
que me concernant
la branche de l'
ministère, Brésil,
tions de connexions
s'est servi de mon
et plus bon le rôle
des organisations
de renseignement
et la représentation.

— Quant à l'affaire
Bernard Lazare il
devrait, à ma
opinion, la connexions
pour sa
France, mais non à
cette époque plus
récente.

Aujourd'hui que M.
Bertrand est-il en
a été envoyé, non
les choses en son
pouvoir.

L'ELECTION

Déjà une interpella-
tion municipale

Bon faith,

Les résultats des
élections étaient à
en annuler, dans
lesquelles l'interpellation
sur le Bureau.

Qui a voté il donc
à l'élection ? Il faut
de la Haute-Savoie
la députation, mais
gouvernement peut
est sortie de son ré-
sultat complètement
qui n'était pas dans
la liste de protestation
qui comprend les
les décessions, les dé-
cessions très compliquées
qu'elles ne laisseront pas
dans leur état initial.

À la vérité, les résul-
tats députés de la
en annulant un pro-
jet. Ils avaient
comme la députation
nous présentant
ces documents attaq-
sons les élections, mais
nos renseignements
les matières les pre-
occupent à la députation.

À une interpellation
je sera pas devant que
Bertrand a à être
comme devant pour
la députation. Nous

Ministère
de la Guerre

(1)

8 Juillet 1898
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE.

Cabinet

du

Chief d'Etat-Major général
de l'Armée.

Rappart appartenant par
M^e Bertillon, auquel
ceau rappart de cette nature
n'avait été demandé.

D. Gauz



Reconstitution exacte du brouillon d'après ^{l'original} l'original.



Les envois se déroulent par une
 ligne au trait, je ne fais qu'une
 ligne, que les paragraphes séparés.
 1^e une note sur le peu favorable
 de l'ordre et le manuscrit est tout écrit
 sur place.
 2^e une note sur la longue de construction.
 (Car les négociations sont reportées par
 la nouvelle plume.)
 3^e une note sur une modification au
 fonction de l'abbé.
 4^e une note ultérieure à Mademoiselle.
 5^e le projet de manuel à tirer de
 l'abbé et compagnie. (Il sera édité.)
 Le bonjour document est extrait
 difficile à ce niveau et je ne puis
 l'envier à une imprimerie que faire pour
 de peu. Le manuel à tirer
 on a envoyé un nombre peu élevé
 de copies et ces copies sont dépourvues
 d'usage officiel distinctif. Dès
 contre le bon apri le manuscrit.
 Et dans une enveloppe j'envoie —
 qui me suffit et le bon
 à une imprimerie que, je le
 présente. A nous que nous ne
 envoyer que je le publierai
 à l'abri et au cas où on admet
 la copie.
 Je vous prie à mon avis.

Tableau récapitulatif

Rapprochements entre l'écriture du C^r Esterhazy et l'écriture du bordereau examinée successivement d'après l'original et d'après la photographie du "Matin".

Tous les spécimens présentés de part et d'autre sont établis de photographies effectuées au double de la grandeur nature.

Mots du bordereau

correctement reconstruits d'après une photographie

d'après une photographie de la photographie publiée par le "Matin"

Mots extraits de diverses lettres d'Esterhazy

d'origine non contrôlable.

Indiquent soit son nom, soit l'ordre de la ligne, soit le n° de la ligne.

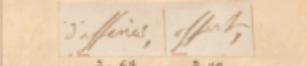
partis

partis



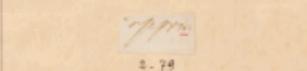
affich

affich

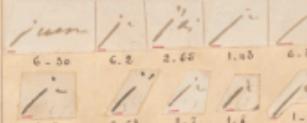


ultime
interven

ultime
interven



j- j- i- i- /- /- i- i-



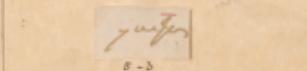
y

y



que que

que que



Mots du bordereau

correctement reconstruits d'après une photographie

d'après une photographie publiée par le "Matin"

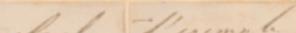
Mots extraits de diverses lettres d'Esterhazy

d'origine non contrôlable.

Indiquent soit son nom, soit l'ordre de la ligne, soit le n° de la ligne.

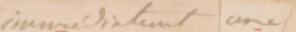
l

l -



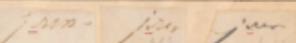
extremement

extremement



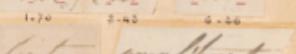
jars.

jars.



detenteur

detenteur



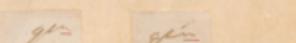
chague

chague



gen

gen



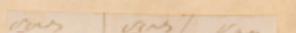
un

un



vers

vers



1898

9^a

Note sur les résultats des expériences
du 1896 et du 1892.



1

La seule charge qui pèse sur l'assassinat est celle des armes blanches qu'il y a entre son œuvre et cette mort barbare. Il faut faire ce manuscrit quelle est la valeur de cette charge.

Les experts à l'I.P.S. ont attribué le barbare à Dreyfus sans les conditions qu'il s'agit de faire prouver.

Nous voyons l'about intervenue sans cette expertise M. Gobert, expert de la Banque de France. M. Gobert écrit la protestation le connaître, avant de conclure, de n'être pas personnellement, et, pour le refus d'accorder à sa demande, il renvoya le 18 octobre les pièces qu'il avait été soumises le 9, en adressant au ministre une lettre dans laquelle il conclut :

" étant convenu de reporter l'examen général commandé par une extrême urgence, je vous prie : la lettre missive mentionnée ci-dessus est une personne autre que la personne suspectée."

Conclusion à la fois substitutive et contradictoire, c'est-à-dire substitutive.

M. Gobert n'a pas été pas reçu malade, affirme à fin l'expertise, il n'a pas protesté, il a fait son travail en 3 jours, préoccupé de conversations qui paraissent étrangères à l'expertise. Il semble bien que, pour les raisons exposées au rapport l'Orneuchette, il n'y ait pas à faire seulement compte des constats faits par l'expert.

Parmi les autres experts, qui sont M. M. Bertillon, Ceyssonnières, Charay et Pottet, ce dernier est nettement en désaccord avec les 3 autres. Mais il y a lieu de retenir à son émane, l'après le rapport l'Orneuchette, qu'il n'a pas échappé à l'entame de tous les éléments l'investigation peut supposer les autres et que M. Bertillon devait mettre à sa disposition



Que cela informe au sujet l'expertise Peltier.
Le fait que le signature de Peltier et d'Allans en être
comme aussi avec un certain nombre, j'espére que une
bonne conclusion en faveur de l'innocence de Dreyfus.

Les 3 autres experts sont, sans doute, d'accord
sur un point, et sur un point très-importent, à savoir
que le barreau est un souvenir suspect, dont l'existen-
ce n'est pas naturelle.

Or, que disent les experts le 18 juillet ?

On leur a fait lire, ce qui n'est pas exact, quels
ont reconnu la similitude de l'écriture l'Etichay avec
celle du barreau.

Mais leur rapport fait ressortir le caractère
suspect et franchement du barreau.

L'écriture n'est pas franche et naturelle. En
opposition avec la majorité parle le souvenir qui
parait tracer en certaine mesure et assez rapidement,
en trame ça et là certains mots qui ont un caractère
tout différent, des mots dessinés avec une application sou-
venante, des mots se faire étendre, grossis sans motif appre-
hensible, d'autres mots, en très-grand nombre, affectés de trem-
blement, de contractions nerveuses, se propres sur le rotule.

C'est principalement au recto que se trouvent
ces incongruités, tandis qu'en verso l'écriture est presque
entièrement de même type, alors type se retrouve
au recto. Sans les mots où les experts n'ont pas eu à
relever le torse.

Ces experts entendent en conséquence que la
majorité parle le verso et les mots de même type
contenus dans les lignes du recto, sont la véritable écri-
ture de l'auteur du barreau.

Après avoir constaté ainsi qu'il ya des mots de
tous caractères différents, l'un suspect, l'autre nota-
ble, ils concluent que le barreau n'est pas
l'œuvre de l'Etichay. - Cependant il semble que, si on l'ave-

L'ouverture est franche et naturelle, ce n'est pas celle du commandant.

Qui est à que cette conclusion a le contraire
tenu avec celle des experts de 1894 ?

Si c'étaient ci avancé fait : le bouteilleur est
c'est tant mieux l'une ouverture franche et naturelle,
et cette ouverture est celle de Dreyfus, il y aurait un
effet contradictoire, et la contradiction montrerait en
ceci, que les experts de 1894 ont tenu le commandant
pour naturel et coupé de 1892 pour fauché.

Mais, parut le tout : il y a accord sur le
caractère fauché sur l'ouverture.

Où l'on est de l'accord ?

Les experts de 1894 s'opposent au point d'ordre
de l'ouverture de Dreyfus : ils reconnaissent cette ouverture
là où elle existe ; mais, devant que les anomalies qu'ils
rencontrent, ils sont obligés de constater qu'il y a autre
chose que l'ouverture de Dreyfus, sans le bouteilleur et
sans la main qui la répareraient, que l'ouverture est fauchée.

Les experts de 1892, qui s'opposent au point
de vue de l'ouverture de Dreyfus, se trouvent en forme
les mêmes anomalies, ils reconnaissent que le bouteilleur est
c'est le coupé ouvertes, l'une franche et naturelle, qui
n'est pas l'ouverture de Dreyfus, l'autre suspecte
qui pourrait avoir été réaligée sur l'ouverture
de Dreyfus.

Il y a accord absolu sur le point fauché
mal, essentiel, le commandant, si l'accord il y a, consiste
tient uniquement en ce que les premiers experts
ont soutenu que l'ouverture suspecte était une ou-
verture Séguier, et que les seconds ont appelé cette
ouverture une ouverture Réaligée.

On ne peut pas appeler fauché cette
simple divergence d'appréciation sur les procès im-
pliqués par l'autour du bouteilleur pour aboutir
partiellement une autre ouverture à la même.



Le Socrate existe, non entre les experts
de 1894 et ceux de 1897, mais entre les experts antérieurs
qui ont été commis par les députés de Dreyfus,
et qui ont conclu à la non-attribution du bâtonnage
à Dreyfus et à son attribution à Estekazy.

Il y a un seul de ces experts, commun
avec les députés de Dreyfus : l'une ayant le
procès S'Estekazy, l'autre après le procès.

Les rapports des experts s'arrêtent au procès
qui est publié sans la dernière section dans
la brochure de M. Bernard Lagarrigue, intitulée Une cause
juste ou non?

Ces experts sont au nombre de 10, sur
lesquels :

3 concluent que l'écriture du bâtonnage est
française, courante, mais signée ;

1 (M. de Manesse) ne rejette pas absolument
l'hypothèse qu'on aurait pu écrire à l'envers
l'écriture de Dreyfus ;

les 6 autres, en contradiction absolue avec
les 3 premiers, reconnaissent sans le bâtonnage les
mêmes traits que les experts de 1894 et 1897. Ils con-
cluent qu'on a grossièrement imité l'écriture de
Dreyfus.

Les experts l'après le procès Estekazy n'ont
pas établi de rapport écrit ; sans conclusion, sans
formulation et développée dans les témoignages qu'ils
ont faits devant la Cour d'assises de Paris, sans les
établir sur le procès Zola.

Quelques-uns de ces experts apparaissent pour
la 1^{re} fois dans le procès Zola ; les autres ont déjà fait
connaître leur avis sur la question dans le rapport
établi, ~~associés~~, à la brochure Bernard Lagarrigue.

Or, au procès Zola, tous les experts déclar-
ent que l'écriture du bâtonnage est l'œuvre d'un tiers.

courante et naturelle. Ils sont pris en Suisse complét avec l'expert, au 10, de la brochure Bernard Lagaré.

Cependant que cette remarquable, c'est à dire quelque chose de moins que l'expertise la plus fine, j'ajoute, sans les experts de la brochure Bernard Lagaré, et se mettre par suite en contradiction, non pas seulement avec l'autre expert, mais avec eux-mêmes.

Tel est le cas de M. Paul Mariani, docteur en droit, professeur à l'Université de Genève.

Voici comment s'exprime M. Mariani, dans la brochure Bernard Lagaré, au sujet du bouteur-scar :

"Rien ne lui-même, le bouteur est son "petit. Si on en fait une lecture ordinaire, il y a "en lui" ce l'inexplicable, suffisant que le vrai "compatte à l'écriture sans écriture, sans autre "but que de se cacher, est insuffisant. Tant & tellement, "toutes les difficultés s'expliquent, au contraire, si "l'on admet que le faussaire a voulu imiter l'écriture de Dreyfus : le manque d'homogénéité sans "le bouteur, les lettres grosses et les mots grands paraissent l'écriture petite, le caractère différent de l'écriture qu'au contraire elle est lente et grande celle utopique. "Cela, et surtout le fait que quand elle ressemble à l'écriture de Dreyfus l'application est manifeste, "enfin les contractions nécessaires.

Je conclus donc :

- 1) - Dreyfus n'a pas écrit le bouteur,
- 2) - Le bouteur est l'œuvre d'un faussaire, instantané grossier de l'écriture de Dreyfus.

Ces conclusions sont, sans réglement que ne comporte pas l'expertise en écriture.

Et que dit M. Paul Mariani devant la Cour d'appel de La Serre ?



ses conclusions, formées avec la même rigueur que précédemment, portent que le barbu est une variété caninale, l'une variété naturelle, que se la promiscie à la bergerine ligne, et où il déracine la marron l'Etahagé.

Ce document suscite ne l'est plus; ce barbu qui, comme cette nissage authentique, devait être applicable, ne s'explique plus comme l'autre. L'autre l'a fausseté, c'est l'autre l'Etahagé. Il n'est plus question de marron que l'homogénéité du barbu, les lettres grosses et les mots gras parlement l'écriture petite; plus question de l'application continue, où les contradictions reviennent.

Il semble que ces contradictions obéissent au même rapport, à propos du même document, devant entièrement grasse que le document apparent qui existe entre l'importation 11/1946 et celle 11/1947.

- Pour terminer cette question des rapports, il convient de faire remarquer que les experts de la branche Bernat Lagaré et ceux qui ont déposé en faveur de Dreyfus au cours de l'affaire Zola, n'ont pas à leur disposition que le fameux article du barbu dans "le Matin", et non le barbu original.

On le facilitera difficilement à M. Bertillon, aminquant résulte des constatations faites par M. Bertillon (Voir rapport du 6 juillet 1947). Ces constatations sont absolument indépendantes de la valeur personnelle qu'on peut attribuer à M. Bertillon; chacun pourra en juger lui-même. - Dans ces constatations, on peut se demander quelle place peuvent prendre, avec les évidences faites par les experts qui ont écrit en faveur de Dreyfus, et si il est possible de mettre ces évidences en parallèle avec les rapports des experts qui ont examiné les marrons à bout non emplumé.

28 Mai 1898.

10

Note (au verso annexe)
sur le brouillon de 1894.



✓ 28 Mai 1898.

36
A.J.

Note
sur le bouteau de 1894.

La présente Note a pour objet de :

- b)- Donner quelques indications successives sur la nature des documents concernés au bouteau;
- c)- Établir l'importance de ces documents;
- d)- Fixer la date à laquelle le bouteau a été écrit;
- e)- Démontrer que l'auteur du bouteau ne peut être qu'un officier d'artillerie, affecté en qualité de stagnane à l'Etab Major de l'Armee.

I. Nature des documents.

- f)- Note sur le frein hydraulique du 120 (manière dont s'est combattue cette force).

En 1894, deux freins étaient en usage parmi le service des forces le gros calibre : le frein hydraulique à glycerine immobile 1873 et le frein hydropneumatique, connu aussi frein hydraulique dans le langage courant et même dans les documents officiels, dans le "Cours spécial à l'usage des sous-officiers d'artillerie, du Janv 1897" (voir page 20).

Le frein dont il est question dans la note, ne peut être le frein hydraulique



à glycine moléculaire 1883. En effet?

1^o) - Le frein hydraulique de 1883 est adapté à tous les affûts de canons, à l'affût de canons de 120 comme à l'affût de 120. Son seul objectif est le limitation du recul de l'affût sur la plateforme, il remplace à cet effet l'ancien sabot d'empêcher le canot tirer, l'affût est ramené en batterie à bras d'hommes. Ce frein, commun à toutes les pieces de canons, ne sera jamais dénommé "frein du 120".

2^o) - Il n'y avait, en 1894, aucun renseignement nouveau à fournir sur le frein hydraulique de 1883. La description complète figurait dans le Règlement sur les batteries à feu de canons du 6 avril 1892. Il était dans la sommaire publique.

Il s'agit sans aucun doute du frein hydropneumatique que, pour la partie de son fonctionnement, les artilliers eux-mêmes appelaient couramment frein hydraulique. Le canon de 120 court (matériel de campagne) était en 1894 le seul canon mun. duquel le frein hydropneumatique, et lorsqu'on parle de ce frein hydraulique de 120, on entendait évidemment parler de ce frein.

Le frein du 120 diffère du frein hydraulique de 1883 en ce qu'il réalise la remise en batterie automatique, au moyen

de l'air comprimé. Il ne relâche pas l'effet à un point fixe sur sol, comme le fram de 1883, mais il relâche la force à l'effut. Le serrier reste immobile pendant le tir, et la pièce recule dans une sorte de bercement monégé sans l'effut. Le fram limite le recul, et ramène à lui-même la force à sa position de tir, sans l'intervention des canonniers-servants.

La pièce de 120 court frappant (à campagne), munie du fram hydraulique oval (hypopneumatique) a été tirée aux école à feu de la 8^e Brigade, au polygone de Barbes, en 1891.

À la fin de 1893, on verra s'attacher les batteries de 120 à certains corps d'armes, et huit régiments, appartenant aux 1^{er}, 2^{er}, 4^{er}, 8^{er}, 9^{er}, 11^{er}, 16^{er} et 17^{er} corps, chacun deux batteries de 120.

C'est un raison de cette organisation nouvelle de batteries de campagne de gros calibre qu'il devient intéressant, en 1894, de savoir (et si l'ancien canonnière) se gueule façon de comportant la pièce sans ses école à feu faire en grand.

2^o) Note sur les troupes de cavalerie (quelques modifications seront apportées par le nouveau plan.)

On appelle troupes de cavalerie les troupes



qui sont transportés à la frontière de la déclaration de guerre, pour canon (convertire) la mobilisation des autres troupes et la concentration des armées.

L'auteur du bavardage ne parle pas de la conversion au point de vue théorique : il parle des troupes qui font partie de la conversion, c'est-à-dire Le Siège de l'empereur Napoléon, il montre de quelle manière une telle troupe gagne la victoire carliste.

Il souligne, en outre, qu'un manœuvrage plan est une préparation digne des militaires. Tous seront apportés à la conversion par ce manœuvrage plan.

8°). - Note sur une mobilisation aux armes dans le l'artillerie.

Dans la terminologie militaire, le mot "formation" désigne, soit la façon dont une troupe est armée, l'équipement, arrangeée pour l'opérer ou la manœuvrer : position en bataille, en colonne, à rang serré, en ordre suspendu, formation de combat... etc., soit la repartition des unités des différentes armes dans les Divisions et les Corps d'armée au moment de la mobilisation.

C'est dans ce sens que l'on doit comprendre le terme "formation" employé par l'auteur du bavardage. En 1894, aucune réglementation au regard de manœuvres de

l'artillerie (datant de 1878) n'était pas mise à l'essai, ni même préparée. Par contre, les changements considérables furent apportés, sous le commandement de l'armée 1894, à l'organisation de l'artillerie et aux formations de cette arme provoquées en cas de guerre, par suite du passage des partisans de l'artillerie au guerre, et de la création de deux nombreux régiments d'artillerie.

Le nouveau plan qui annonçait la note n° 2, était en partie motivé par cette reorganisation de l'artillerie.

4) Note sur Madagascar. - Il y eut deux notes sur Madagascar dans un intervalle de quelques mois avant la guerre du Boer. Cérenne.

La 1^{re} note a été faite d'après un travail du C^{te} Mollard, attaché au Bureau. Ce travail, daté du 3 X^e 1893, ne comportait guère que des renseignements géographiques; il n'a aucun caractère officiel. La note elle-même ne contient aucune indication précise pour un agent de renseignements.

Un mois s'écoula 1894, une commission mixte fut chargée d'établir un projet d'action militaire à Madagascar, en vue d'amener l'établissement de notre

protectorat définitif sur l'île.

Cette commission était composée de :

M. M. Boyer, L'Colonel S'nf^{re} le maire,

Ranchat, consul de France,

Antoine, Officier B^{es} S'nf^{re} (attaché au R^{eg} de la Marine)

Le Paty de Clam, Officier B^{es} au 8^e Régiment de Chasseurs à Cheval.

Le rapport de la commission, terminé à plusieurs exemplaires, a été établi vers la 20 aout; les copies d'impressions sont faites le 29 aout.

Ce rapport a pour seul, à l'exclusion de la note brouillon travail de C^{te} Mollard, pour l'objet de la "Note sur Madagascar" du brouillan. Il était, en effet, plein d'interdit et l'annant les plus grands détails sur le choix du mode d'action, la route à suivre pour marcher sur Tananarive, l'armée Hova, le plan de campagne, l'effectif de la commission du corps expéditionnaire (participation orientale de l'armée de terre), les moyens de transport, les dépenses.

C'est ce rapport qui a servi de base aux instructions données ultérieurement au Général Duchêne.

On peut affirmer, qu'en l'absence de l'autre, qu'il suffisait de le feuilleter pendant quelques minutes pour résumer, aussitôt après, une note concernant les principales questions traitées, et

Saurant notamment de procédures renouvellement sur l'effectif et la composition proposés par le corps expéditionnaire.

8°) - Projet de Manuel à l'Assemblée de campagne (14 mars 1894).-

Le projet de manuel, tout tel qu'il est présenté, avait été antérieurement au Ministère de la Guerre, il n'a jamais été dans le communiqué.

Daté du 14 mars, il fut distribué aux généraux c^e les corps d'armes, aux généraux c^e les brigades d'artillerie, et aux corps d'artillerie, en deux envois effectués le 16 mars au 12 mai.

Le 16 mars, par un premier envoi, on délivrait un exemplaire au général c^e le corps d'armes, un autre au général c^e l'artillerie, quelques exemplaires aux régiments. On fit et à mesure du tonnage, au comptoir de ce premier envoi. De telle manière que les régiments possédaient tous 1 ou 2 exemplaires pour chaque officier, (3 par batterie).

Le projet de manuel ne portait ni la mention "secret", ni même la mention "confidential", les exemplaires n'étaient pas numérotés. Seule, les bouteaux en lettres étaient timbrés "confidential".

Le document exposait une méthode toute nouvelle pour le réglage du tir.



II.-Importance des Documents.

Le Profet de mameul de l'an
n'estant, ainsi que nous venons de le dire, mi-
secret, mi-confidentiel. Mais il est à remar-
quer, qu'en 1894, ce document étais sente-
mment autographié et qu'il n'exista pas
sous le commerce : il ne fut réimprimé
~~ministère du travail~~ que dans le courant de 1895.
Les correspondants de l'auteur du boulleau
auraient donc dû attendre environ un an
pour connaître les nouvelles dispositions
adoptées en France pour le réglage du travail,
et c'estant certainement leur grande grise
seure que de leur communiquer le Manuel
des 1894.

Quant aux autres documents énumérés
au boulleau et mentionnés ci-dessus
sous les n° 1^o, 2^o, 3^o et 4^o, leur importance
ressort de la simple connaissance des sujets
qui y sont traités.

Dira-t-on que ces documents, à l'exception
du Profet de Mameul de l'an, n'étais
pas communiqués en original ni en copie
telle quelle, attendu que le boulleau
n'a rien que l'envoi de "Notes". — En effet,
une Note, au sens moral du mot, est un
extrait sommaire d'un mémoire, d'un
journal, d'une œuvre quelconque ; ou bien
encore ; de certains, les lignes générales d'un

9

travail. C'est un résumé, un resouvento, plus ou moins concis, plus ou moins clair, d'importance variable, mais toujours au service de la valeur de l'auteur elle-même. — Est-ce bien là le sens que l'on peut attribuer au mot "Note" sur brouillon?

Nous rappellerons tout l'abord que le terme générique de Note s'applique à toute la correspondance intérieure du Ministère. Les communications entre le bureau à bureau, quel que soit le sujet traité, se font sans cet usage nous. Il en est de même pour certaines instructions ou communications du Ministère données au Bulletin officiel du Ministère de la Guerre.

Si, comme nous le prouverons tout à l'heure, l'auteur du brouillon appartient à l'Etat-Major de l'Armée, il était tout naturel qu'il employât, pour dresser les documents communiqués, le terme générique en usage dans l'Etat-Major pour désigner ses documents de cette nature.

Le mot "Note", employé sans le brouillon, n'implique sans pas nécessairement, l'idée de "résumé", "resouvento".

Cette réserva faite, nous convenons avantageusement, sans le cas particulier qui nous occupe, il s'agissant bien de notes personnelles sur les sujets communiqués,



et non de documents originaux ou de copies.

En effet, il y a bien au Ministère de la Guerre (3^e Direction), un rapport sur la manière dont s'est conduit la guerre du 170 juillet 1870, des expériences, mais il n'y a pas moins de notes sur le plan d'offensive et ce beaucoup de notes sur le plan de défense, aucune d'elles ne présentant un tout complet, donnant des renseignements suffisants, à l'exception toutefois d'une Note du 22 mai. Sont nous parlons d'après ce qui n'est certainement pas celle du bavarois. - Quant aux formations de l'armée, il y a bien une Note à leur sujet, en date très proche ; mais la copie intégrale de cette Note était insuffisante.

Il faut donc admettre que l'auteur du bavarois n'a adossé que les Notes personnelles. Mais est-il possible de supposer un instant que ces Notes n'avaient qu'une importance restreinte ? Ne sait-on pas que les correspondants, à qui les notes étaient destinées, étaient compétents sur la matière ? Ils n'étaient pas gens à se contenter de renseignements vagues, peu précis, ils étaient pris à l'affût des questions relatives à notre organisation militaire, non seulement ils étaient en mesure d'apprecier la partie des documents, mais il leur était possible d'en contrôler l'exhaustivité et la valeur. - Peu importe de savoir à quel signe les correspondants étaient rendus.

quis; ce que l'on peut affirmer, c'est que les entourages n'étaient pas, ne pourraient pas être sans valeur.

III.- Date du bordereau

Nous pouvons fixer la date à laquelle le bordereau a été établi par ses considérations toutes de la date de la saisie, d'une phrase même sur bordereau, enfin de l'examen des documents communiqués.

a)- Date de la saisie. -

Le bordereau est passé au Ministère dans le courant du mois de la 7^{me} 1894 (du 20 au 21: il fut décidé de fixer la date de l'arrivee d'une manière plus précise).

Il était accompagné de 5 autres pièces.

une lettre offerte datée le 4 août;
quatre lettres particulières portant respectivement les dates des 21, 25, 26 août et 2 septembre.

Les affaires en cause des renseignements (l'Colonel Henry, c^e Lautt, archiviste Gibelin) peuvent témoigner que, dans les autres apports de cette nature, on ne trouvait généralement pas de pièces suivant le plus d'un mois (c'est-à-dire au



12

maximum). Il avait le plus souvent
qu'elles portaient des dates tout à fait
recentes.

Le fait s'explique de lui-même,
les apports de pierres au Ministère se
succédant à des intervalles réguliers, mais
qui n'étaient pas un mois.

En 1894, antérieurement à la saisie
du mois de septembre, il y en avait eu
une autre au mois d'aout.

Par conséquent, le boulvèau a
été écrit, d'après toute vraisemblance, sans
le courant du mois d'aout comme les
autres pierres qui l'accompagnaient.

Sans doute, une pierre ancienne
pouvait parfaitement arriver au
Ministère en même temps que les documents
plus récents, le fait n'est d'ailleurs pas
une fois, vers la fin de 1895. Aussi, les
considérations verso les circonstances de
la pierre, ne prouvent pas d'une façon
répandue que le boulvèau a été écrit
en aout; mais elles donnent, à égal
égau, une probabilité qui nous sommes
en droit de retenir.

B.- Phrase du boulvèau.-

Le boulvèau se termine par ces
mots: "Je vais partir en manœuvres."

Cette expression ne peut guère signif.

pliquer qu'en départ pour les grandes manœuvres. La date des grandes manœuvres est connue de tout le monde.

Quant au sujet, au moins j'aurai ; je vais partir en manœuvres", il ne peut y avoir torte pour personne, et l'auteur du brouillon n'a pas besoin de s'expliquer davantage.

À une autre époque de l'année, la phrase : "Je vais partir en manœuvres" ne ferme aucune interprétation compliquée au contraire.

S'il résultait d'ici le manœuvres se brouille avec celles, l'auteur du brouillon l'aurait certainement spécifié.

Il ne peut s'attendre pas être que. Nous les Ecoles à faire, l'un voyage l'état major s'armé, le corps s'armé au débarquement. Il n'y a pas un officier de l'Armée française qui, partant pour les Ecoles à faire au pour un voyage l'état-major. Brat : "je vais partir en manœuvres."

c) Examen des documents.

(1) Note sur le faire hypothétique de l'AD (auquel dont s'est contenté cette personne)

Alors que nous l'avons démontré plus haut, la note traite du faire hypothétique (au hypothétique) de l'anonc de l'AD court et de la manœuvre sous la



pièce fut couverte devant les croles à feu.

Les premiers régiments qui firent les croles à feu avec le canon de 120 mm, sans poudre hydropotassique, furent :

Le 33^e régiment, à Portiers, le 28 avril au 12 mai 1894;

Le 29^e régiment, au camp de Châlons, le 30 avril au 1^{er} mai 1894.

Les deux autres régiments pourront le nouveau matériel faire leurs croles à feu dans leurs champs d'artillerie au camp de Châlons) à ses vases ordonnances entre le mois de mai et le commencement d'août.

Il y a lieu d'ajouter que les batteurs de 120 mm firent part aux manœuvres de masses du camp de Châlons à la fin d'août 1894.

Il suit de là qu'avant la pose de ses croles à feu, au début du mois de mai par exemple, aucun fort nouveau ne sera tout préparé; personne n'ira au moins de commandant "la manœuvre pour rebâtir complètement la pièce de 120".

Le bouleau ne peut pas être antérieur au mois de mai.

2^e) - Note sur les trappes de couverture (quelques modifications seront apportées par le nouveau plan).

On rebat le l'année 1894, le

Ministre de la Guerre, après avis du Conseil supérieur de la Guerre, qui avait préparé un nouveau plan pour remplacer le plan en vigueur, tel quel, datant du printemps de 1893.

Le nouveau plan fut établi au cours de l'année 1894, pour être mis en vigueur au printemps de 1895.

La réunion du Conseil supérieur de la Guerre et du Gouvernement, la sécession de l'Etat-Major de l'Armée, la communication de cette sécession aux différents bureaux de l'Etat-Major et l'Armée, sur 16 février.

Le nouveau plan fut mis immobilièrement à l'école.

Le travail de préparation à ce plan à l'Etat-Major de l'Armée comprit deux périodes.

Dans la 1^e période, les chefs des Bureaux intéressés (1^{er}, 8^{me} et 4^{me}) établirent, sans une série de conférences, un accord préalable sur les questions fondamentales que concernait l'élaboration du plan. Le résultat de cet accord est conservé dans les notes édictées, dont les dispositions constituent en quelque sorte le canavas du futur plan.

La 2^e période est celle du travail de préparation proprement dit. Ce travail se fait d'après des états au tableau fournis à l'Etat-Major par les Commandants de corps d'armée.

Pour le plan de 1895, un des premiers points qu'on examina dans les conférences préliminaires entre le Chef des 1^{re}, 3^e et 4^e Bureau, fut celui de savoir si, conformément au désir qu'en exprimaient le Ministre et le Chef d'Etat-Major général, il était possible de préparer et de mettre en vigueur distinctement les transports de cavalerie.

On attachait, en effet, une grande importance à ce que les nouvelles idées sur la composition et le groupement des troupes de cavalerie fussent réalisées au plus tôt, c'est à dire sans atténuer la mise en vigueur du plan général.

Il fut convenu qu'on essaierait, malgré les grandes difficultés s'opposant que le 4^e Bureau pressentait, de préparer les transports de cavalerie distinctement des autres transports, et qu'on les mettrait en vigueur au moins l'automne 1894, en laissant valables jusqu'au printemps de 1895 les autres transports.

Cet accord verbal fut fixé par une Note du 22 mai, adressée par le 4^e Bureau au C.^{te}. La note était annexe un tableau sur lequel figuraient toutes les troupes de cavalerie avec leurs zones de concentration et leurs points de débarquement.

Les tableaux nécessaires au travail d'établissement proprement dit furent fournis aux Commandants le corps d'amirauté, par l'ordre

le 20 juillet pour le plan général, et par lettre
le 21 juillet pour le plan spécial de canutture.
Les tableaux du plan étaient passés au Ministère
à ses tables variables ordénançées le 1^{er} août au 1^{er}
novembre; ceux de la canutture étaient également
pour le 1^{er} juillet.

Peu après l'arrivée des documents ta-
bleaux, c'est à dire vers le 20 juillet environ,
les travaux relatifs à la canutture commencèrent
au 1^{er} et au 2^{me} Bureaux. On ne tarda pas à
s'apercevoir que préparer de nombreux transports
de canutture, en faisant échelles les autres trans-
ports du plan, constituaient une grosse difficulté.
On ne pensait à la remise qu'à une beaucoup de force.
Les difficultés furent même telles, qu'il devint impo-
sible à mettre en vigueur s'immédiatement toutes
les dispositions prévues.

Parmi ces dispositions, il y en avait une
notamment qui consistait à remplacer, dans les
travaux de canutture, une Division s'importante
par une autre Division.

Les transports de la Division qui n'était
plus dirigée pour partir en canutture, devaient
nécessairement être retardés, mais, en les écartant,
on tombait sans les transports existants, qui
devaient être maintenus jusqu'en printemps de
1895. Il était impossible de les intercaler tous, sans
réparer le plan.

On fut alors amené à prendre, pour la

la concentration de l'Armée tant il s'agit, une solution certaine d'avoir, et à remettre la solution définitive à la mise en vigueur du plan général.

- Ces quelques explications étaient indispensables pour permettre de faire la Note à laquelle la Note du bataillon, relative à la concentration, a été envoyée. On voit que cette Note est certainement postérieure au 20 juillet, puisque ce n'est qu'après le Refus de qui on peut se référer à adhérer pour la cause. Voire une responsabilité présumée, tel quel devait être manifesté lors de la mise en vigueur du nouveau plan.

3^{e)}) Note sur une modification aux formations de l'artillerie.

Nous avons indiqué précédemment qu'il s'agissait dans cette Note des modifications apportées aux formations de l'artillerie par suite de la loi qui avait fait passer les fantassins de l'artillerie au pommeau, sur 75 régiments régiments d'artillerie et 28 batteries.

Cette loi promulguée le 29 juillet dernièrement, avait été votée le 21 mai.

Il est évident que jusqu'au 1^{er} mai, c'est à dire tant que la loi n'était pas votée, on ne pouvait appartenir aucune modification aux formations de l'artillerie.

C'est donc après le 1^{er} mai que le 1^{er} Bureau de l'Etat-Major de l'Armée put commencer à pro-

pour l'organisation de l'artillerie sans le plan à l'étude.

Cette organisation fut l'objet d'une lettre confiante faite au Rôle du Gouvernement, où les commandants de corps s'armé, la lettre, autographiée par l'^{le} Bureau, fut envoyée aux autres Bureaux de l'Etat-Major et l'Armée, dans le courant de l'année. Aucune modification aux formations de l'artillerie n'avait été faite avant cette date.

On ne pouvait donc envoier antérieurement aucun renseignement sur les formations de l'artillerie, qui ne fut de l'ordre public.

Il est donc établi que la répartition ministérielle du Gouvernement a été faite à la base de l'établissement de la Note du Secrétaire, laquelle note est, par suite, nécessairement postérieure au Gouvernement.

L^e)- Note sur Madagascar.

Une note sur Madagascar ne pouvait avoir quelque intérêt qu'après la réunion de la Commission mixte qui fut chargée d'étudier un projet d'action militaire à Madagascar. Le rapport de cette commission a été établi vers le 20 août (Voir la Note 481).



E)- Projet de Manuel de tir de l'Artillerie de campagne.

Les premiers exemplaires de ce Manuel furent envoyés le 16 mai aux commandants de corps s'armé.

Il s'apprécieront aux corps à tirage au plus tôt, le 10 mars, et ne pourront être distribués aux officiers avant le 21.

Les exemplaires étaient en petit nombre dans ce premier envoi, qui fut complète; au fur et à mesure du tirage, par l'autre expédition orthéographique le 16 mars ou 12 mai.

L'auteur du bavard aurait pu, à la rigueur, envoyer le Manuel à son correspondant dans cours de l'enseignement le 10 mars. Mais il eut fallu qu'il connaît l'existence du Manuel au moment où on l'autographiait, qu'il pensât à son procureur un exemplaire à très bon compte, alors que le nombre des exemplaires était très-restrictif, insuffisant même pour en numérer tous les intéressés; que cet exemplaire fut à sa disposition pendant tout le temps nécessaire, pour qu'il pût l'envoyer à son correspondant ou le faire copier sur extenso.

La réunion de toutes ces conditions est bien improbable, pour ne pas dire impossible.

d)- Conclusion

En résumé, la date à laquelle le bavard a été mis en fait permanent, avec la plus grande vraisemblance, que le bavard est le mois d'avril.

D'autre part, on ne pourra de

procurer les documents énumérés au bordereau
qui à ses lettres déclarées entre la 2^e guer-
raine de mars et le mois d'août (note sur
Madagascar, le 20 août.)

Enfin, la phrase : "Je vais parler en
mouvement" n'applique pas seulement aux mo-
vements d'autanme qui commencent à la
fin d'août.

Tant concernant à l'ennemi que
c'est au mois d'août, sans les deux premiers
du mois, que le bordereau a été écrit.

IV.- L'auteur du bordereau est un
officier d'artillerie, affecté en qua-
lité de stagiaire à l'Etat-Major
de l'Armée.

2)- L'auteur est un officier d'artillerie.

Le fait que trois des documents
énumérés dans le bordereau (3 sur 5) concernent
l'artillerie, revèle le genre d'études auxquelles
se livrait particulièrement l'auteur. Il se-
rait tout à fait surprenant qu'un fantassin,
par exemple, livrât trois notes se rapportant
au matériel, aux formations et au rôle de
l'artillerie, et pas une concernant son
armée, alors qu'il y avait aussi des renseigne-
ments intéressants à donner sur les formations
de l'infanterie sans le plan en préparation.

Ce fantassin aurait dû s'intéresser

particulièrement aux choses de l'artillerie, être documenté sur les questions nouvelles, être au courant des études techniques faites sans l'ancre, être capable d'en discerner l'importance et la valeur.

En ce qui concerne spécialement le canon de 120, il est bien certain qu'en effet quel que fut, autre qu'en effet l'artilleur, ne pouvant pas ses moyens propres aiguillonner sur le fonctionnement. Si ce fut le cas alors, ayant nettes et ayant précisées pour servir à l'établissement d'une reôle intéressante. Il est vrai que la force de 120, munie de la puissance hydraulique, a tiré aux écoles à peu de 1894; il est vrai aussi qu'en 1894, comme chaque année d'ailleurs, les officiers appartenant à ces armes autres que l'artillerie, ont été désignés pour assister aux écoles à peu et ont par conséquent tenu la force de 120. Mais qui étaient probablement quels suffisant à une opération, ne pouvant pas être une instruction technique. Mais développée, d'assister à une expérience de tir pour se faire une opinion raisonnée sur le fonctionnement de force? Il fallait-il pas un préalable connaissance à peu le mécanisme? ou fallait-il pas aussi pouvoir vérifier l'état de force avant et après le tir, et à même de tirer les conclusions que comportait cet organisme? Par ailleurs, les

renseignements sur le fonctionnement du feuillet hydropneumatique, il fallait se faire répondre les demandes, par contestation ou par correspondance, soit aux officiers de l'école de l'Artillerie de Boulogne où le feuillet avait été étudié et essayé avant son adoption définitive, soit aux officiers de la 5^e Direction des Mines, Vire où paraissaient les rapports sur les écoles à feu, soit enfin aux membres des Commissions d'expérience de Boulogne et de Calais qui ont suivi les essais du feuillet depuis 1898.

Or, dans les artilleries pouvoient également parler les officiers du feuillet hydropneumatique; et l'on s'inxer à peu recrueille, par contestation continue avec un camaraud bien connu, les renseignements plus s'intéressent. Un officier s'artilleur cause volontaire, en effet, de ce qu'il a vu au fait, avec un camaraud qui est de la partie, qui peut le comprendre et dont il ne suspecte pas la discréetion. Mais il se montrera toujours très-surpris des questions insinuantes d'un officier d'une autre arme, surtout au sujet du matériel, et, après avoir dévoilé le particularisme si l'on veut, il ne lui répondra jamais que les choses sont l'air.

D'autre part, en admettant qu'un officier s'artilleur ait répondu à ses demandes les renseignements sur le feuillet formulés par un

officier étranger à l'arme, il se souviendrait de ce fait, il l'aurait fait connaître, soit au moment du procès de 1894, soit surtout après les discussions passionnées qui a fait suite à l'affaire Dreyfus depuis octobre 1895. Au contraire, un officier s'abstîne ne sera jamais étonné de recevoir d'un camarade de l'arme une liste de renseignements sur tel ou tel fait que son succès lui permet de mieux connaître. La chose est tellement courante qu'elle peut parfaitement sortir de la mémoire.

b) L'autour du bordereau appartient à l'Etat-Major de l'Armée.

Le fait est évident, s'abstient par la nature même des documents communiqués et la date à laquelle cette communication a été faite, envoiée par l'armée au bureau relatif au Projet de Manuel Acte.

1) Documents communiqués.

Il n'est pas raisonnable, à moins d'admettre l'hypothèse d'un complot à l'Etat-Major de l'Armée, que un officier quelconque ait seulement connu l'existence du rapport d'août 1894 sur Madagascar, à la date où le bordereau a été écrit.

On constate, non seulement plus facile à un officier de l'Etat-Major de l'Armée, entrant par hasard ou intentionnellement

Sous le bureau de l'anc^e M^r Paty de Clam,
pendant une courte absence de ce Sénateur, que
je pourvois la minute du rapport d'Alphonse
sur la table, en risquant seulement de se
voir reprocher son manque d'éducation et
de tact, au même instant une curiosité,
s'oppose tellement à mes scrupules. Mais alors que
j'arrête que, étant dans la conférence des
Rapport, il suffit d'avoir ce document
quelques instants entre les mains pour y
purer les renseignements intéressants.

La note de barbier sur la couverture
nous prouve encore, d'une manière plus absolu-
me, que l'auteur du barbier appartient
nécessairement à l'Etat-Major de l'Armée.

Comment savons, en effet, en débordant
ceux qui font le travail, que des modifications
seront apportées, par un plan non encore com-
mencé, à des projets en cours d'exécution?

Cet armé Etat-Major pourra apprendre,
au moment où on leur remettra les documents
relatifs à la construction, que des modifications
seraient apportées au dispositif par le nou-
veau plan. Mais ce renseignement ne leur
fit forme; tel le fut, que le 12 au Octobre
en même temps qu'on remettait les documents
de la construction aux autorités à partir du 20
Octobre. Ce n'est en effet que le 12 octobre que
les officiers de l'Etat-Major de l'Armée, porteurs



des documents, de tout mis en vente. Or, à cette date, le boutein accusateur était arrivé au Ministère depuis près de trois semaines.

Si Vane le boutein fait allusion aux travaux réellement faits à l'Etat-Major de l'Armée, et cela ne paraît pas contestable, tant son texte s'aposte bien à la réalité des choses, il est non moins incroyable que les renseignements qu'il nous fournit prouvent que de l'Etat-Major de l'Armée.

2^e) Almeida Sabotin au sujet du Manuel de l'Art.

Le boutein s'exprime ainsi au sujet de ce document :

"Le bonheur document est officiellement offert à ce procureur, et je ne puis l'accepter à ma disposition que très-peu de jours. Le Ministère m'a envoyé un nombre fixe dans les corps, et ces corps en sont responsables. Chaque officier de l'artillerie doit remettre le sien après les manœuvres. Si donc vous souhaitez y prendre ce qui vous intéresse et le faire à ma disposition après, je le promets. A moins que vous ne vouliez que je le fasse copier en extenso et me vous en adresse la copie."

Il est intéressant d'analyser avec soin ce texte, pour en tirer ses implications utiles.

Remarquons d'abord qu'il renferme une imprécision matérielle.

"Chaque officier de l'artillerie, soit le boul-
leau soit remettre le sien après les manœ-
uvres."

Dans les avis faits par le Minis-
tère, il n'est pas spécifié que le Ma-
nuel serait retiré, soit après les écoles, soit
soit après les manœuvres, soit à tout autre
date.

En fait, le Manuel fut retiré, mais
sans qu'on l'eût fait connaître préalable-
ment, et on ne le fit rentrer au Ministère
qu'après l'avoir remplacé par un nouveau,
celui qui porte la date du 22 mai 1895, qui
est encore en vigueur aujourd'hui, et qui est
intitulé comme le premier : "Règlement de l'artillerie de campagne".

Le Service est imprime; tandis que
le projet du 14 mars était simplement au
phototype.

Jamais il ne serait venu à l'esprit
d'un officier de troupe de dire que "chaque of-
ficer de l'artillerie devait remettre le sien après
les manœuvres". C'était faux, et il n'y avait
aucun intérêt à faire ce mensonge.

Cette obligation ne faisait pas valoir
la marchandise. L'avantage, elle était insuffi-
sante pour expliquer qu'en ne parlant pas

necessaire que quelques jours.

Un officier de l'Etat-Major de l'Armée au contraire, pouvant savoir qu'un projet qui n'était qu'"autographie", qui avait été distribué aux corps pour les croches à feu, devait être remplacé par un Manuel d'artillerie, sur lequel seraient abrégés les règlements aurait été informé.

- "Ce document fut extrêmement difficile à se procurer."

Cette affirmation devait tout à fait impraticable être pour l'un officier de troupe.

En effet, si dans les documents remis au barbier, c'est celui qui il était le plus facile de se procurer, car il était répondu dans tous les corps de troupe l'artillerie, à raison d'un au moins par officier. Cet officier avait même distribué sur les champs de bataille aux officiers de cavalerie et de l'armée territoriale, et le Ministère avait fait des renouvelles supplémentaires pour les en faire passer.

Si un officier étranger à l'artillerie avait demandé le projet de Manuel de tir à un artilleur, on le lui aurait donné sans le moindre empêchement et sans crainte de commettre une indiscretion, puisque le document n'était pas secret.

Comment admettre qu'un officier de troupe aurait pu se procurer des renseigne-

merts sur la construction, sur les modifications aux formations de l'artillerie, etc... qui ne paraîtraient pas à l'Amour que le militaire très-rectoient, et qu'il aurait au la peine à trouver sur Manuel de l'Etat-Major, ~~qui fait l'agence aux officiers dans les corps d'armes~~.

La phrase relève l'explique tout-
hier, au contraire, devant l'un officier
de l'Etat-Major de l'Armée.

Un moment où le Manuel fut
adopté, l'Etat-Major de l'Armée n'en reçut
qu'un exemplaire pour le Cabinet du Chef
l'Etat-Major, et une exemplaire pour chacun
des bureaux.

Les officiers S'artillerie, titulaires,
à l'Etat-Major, n'en furent pourvus à un
ou deux moments, mais la 3^e Direction en
envoya plus tard quelques exemplaires pour
les officiers S'artillerie stagiaires, sans
les circonstances que varier :

Un des stagiaires du 2^e Bureau, le capitaine Drapies, exprima au capi-
taine Le Bretan, de la 3^e Direction, son
étonnement (S'ailleur logistique) de ce que
le Manuel de l'Etat-Major n'avait pas été envoyé
aux officiers S'artillerie de la 3^e Direction.

Quelque temps après cette conver-
sation, le commandant S'artillerie Jeannet,
du 2^e Bureau, fit une demande officielle

auprès de ses camarades de la Direction, à l'effet d'obtenir que quelques exemplaires fussent envoyés à l'Etat-Major de l'Armée pour les officiers stagiaires qui pouvoient être appelés à leur service pendant le stage de trois mois qu'ils font sans les corps de troupe.

Dix exemplaires du document furent envoyés par bouteille le 26 mai à l'Etat-Major de l'Armée, pour être mis à la disposition des officiers stagiaires. Ces exemplaires furent remis, le 28 mai, au 3^e Bureau chargé d'en faire la distribution.

Ainsi, les officiers d'artillerie titulaires ne reçoivent jamais le Manuel ; les officiers stagiaires, au nombre de 24, eurent au total dix exemplaires à leur disposition. C'est dire qu'aucun n'eut ne obtint le Manuel à titre personnel.

Sur un officier de l'Etat-Major de l'Armée pouvant écrire, au sujet du Manuel : "Le document est extrêmement difficile à se procurer". Il n'eut pas dit la même chose des autres documents, qui étaient déposés à l'Etat-Major de l'Armée et constituaient le travail courant de l'Etat-Major.

— Si vous vous vantez d'avoir appris ce qui vous intéresse et le tenez à ma disposition après, je

"le prenrai. A moins que vous ne vouliez
que je le fasse copier en extenso et ne
vous en adresse la copie".

La phrase n'est pas très claire;
elle peut s'interpréter de very façons
différentes.

L'auteur envoie-t-il le Manuel
et recommande-t-il à son correspondant de ne pas le conserver comme les autres
documents, mais de le lui restituer après
y avoir pénétré des renseignements utiles,
ou en lui disant qu'il y a lieu de le
faire copier en extenso ? L'auteur voudrait
le prendre (reprendre !), en même temps que
les instructions du correspondant. C'est
l'interprétation qui vient naturellement
à l'esprit, après avoir lu les 1^{re} lignes
du brouillon : "Sans nouvelles m'indiquant
que vous pourrez me voir, je vous adresse
cependant --- ce ---" suit l'ensemble
des documents. Mais, sans à ça,
il semble que l'auteur du brouillon au-
rait envisagé à son correspondant de faire
où il voudrait reprendre le Manuel. La
prudence la plus élémentaire aurait fait lui
inspirer la forme de retour le plus pos-
sible les antécédentes, de ne pas s'exprimer à
faire une demande tout de suite, chaque po-
marche pouvant certainement le cam-



promettre. Aussi, l'interprétation suivante nous paraît-elle plus vraisemblable.
L'auteur du brouillon, au lieu d'en-
voyer le Projet à Marmel à fin que les autorités
renseignement, se ravise à la fin de sa
missive, et propose deux solutions à son
correspondant.

On leur ce brouillon vaudra copier
lui-même ce qui l'intéresse; dans ce cas
on prendra soin d'envoyer pour le lui en-
voyer. Dans le cas contraire, on le fera
copier en extenso.

Puisqu'on se réserve la faculté de le
faire copier, c'est qu'on ne s'enrôle pas.

Le sens exact est le suivant: j'ai
le Projet de Marmel à ma portée, je pour-
rai prendre quans il me plaira, mais j'en
peux m'en servir que pendant quelques
jours; je vous l'envirai, si vous souhaitez y
copier ce qui vous intéresse et le faire à
ma disposition après.

Quelle que soit l'interprétation
du brouillon qu'on voudra adopter, elles prennent
toutes deux que l'auteur du brouillon ne
peut être qu'un officier de l'Etat Major de
l'Armée.

Admet-on que l'auteur envoie le
Marmel et revient ensuite le reprendre? Mais
sa préoccupation de sentir en possession de

Souvent, les recommandations qu'il adresse à son correspondant prouvent bien qu'il ne détruit pas le Manuel à titre personnel. Et nous avons vu que seule l'officier d'abordé affecté à l'Etat-Major de l'Armée ne pouvait pas s'exemplaires à ce sujet. Un officier détenteur du Manuel n'avait pas manifesté une tel souci de la reprocure. Que risquait-il en faisant l'abandon du document ? Il lui avait été 'laisse', pour son usage, et rien ne faisait prouver qu'en fait il lui reviendrait un jour. Si cette confidentialité se produisait, l'officier pouvant déclarer ne pas retrouver son exemplaire, l'armée probablement égaré. Il est bien certain que, sur tous les exemplaires distribués, notamment aux officiers de réserve et de l'armée territoriale, beaucoup n'auront jamais été remis au Ministère, et l'officier qui aurait alors avoué perdu son Manuel, qui n'estant ni secret, ni confidentiel, n'engagerait pas sa responsabilité si une faute l'eût gravé.

La distribution étant tout aussi poussée qu'au commencement de l'Etat-Major de l'Armée. Le Manuel ne lui était pas remis pour son usage exclusif; sur le des camarades, ou sur le des chefs, le lui reviendrait un jour, mais sans être sans une telle réapproche; et lorsqu'il sera diffusé, il appuyera la Répartition de ces

exemplaire d'une manière plausible et sans engager sa responsabilité.

Envisageons maintenant l'hipothèse où l'autorité du barreau n'aurait pas le Manuel, mais prouverait à son correspondant de le prouver et de le lui accorder ultérieurement. Un officier de l'Etat-Major de l'Armée pourrait seul écrire sans ce sens. Il n'a pas d'exemplaire du Manuel à lui personnellement, mais il tant bien il l'angloise, il peut en prouver une qu'il connaît, mais il croit de l'en déposséder pendant long-temps, parce qu'un autre officier peut avoir besoin de la document et le resterai. Il profitera sans attendre la réponse du correspondant avec la tâche du Manuel, et ne le prouvera là où il se trouve qu'au moment de l'employer ou de le faire copier. — Tant autre officier pourra s'être procuré un projet du Manuel, mais on le lui aura pris et irrembattablement pour un temps indéfini; il n'est pas certain de prouver les Réquisitions qu'entre l'autorité du barreau, écrit, attendre la réponse, enjuge le Manuel, donner le temps de copier ce qui intérresse, le reprendre après. Un officier n'appartient pas à l'Etat-Major de l'Armée mais pour avoir un Manuel à sa disposition immédiate, mais non à sa disposition permanente; un officier de l'Etat-Major de l'Armée l'a pour sa disposition immédiate et permanente.

Mais, Vraiment, l'auteur du brouillon propose à son correspondant de faire copier le Manuel. Il fallait faire goutter un secrétaire attitré, qui n'a occupé les fonctions administratives, telles que Major, Réviseur... L'affection n'est pas dénuée; on peut très bien écrire "je fais copier", alors qu'il n'y a d'autre raison que la copie soit même. Il peut, en effet, l'état-major ne proposer lui pas le secrétaire? Ces secrétaires lui sont attribués pour le service. Mais, sans le cas particulier qui nous occupe, aucun secrétaire ne détaillera l'ordre à copier fait au profit de l'instantané. L'auteur a copié tout au profit de l'instantané. Il est, en effet, un qui l'emploie habituellement, formant, sur demande ce travail, même hors l'heure d'attribution du service personnel, sans éveiller chez lui la moindre suspicion. Il faudrait néanmoins faire éteindre l'emploi. Dans le service l'état-major pour vaincre une affection de cette nature.

C) L'auteur du brouillon était affecté à l'Etat-Major de l'Armée en qualité de stagiaire.

Les stagiaires sont les officiers de toutes armes qui, sortant de l'Ecole de guerre avec la mention "Très-Bien", sont classés à l'Etat-Major de l'Armée pour faire un stage de deux ans. Au cours de ce stage, ils passent deux mois dans chacun des Bureaux de l'Etat-Major et l'Armée.

Les deux documents ci-dessous au bas de

rean se rapportant à ses travaux intéressant tous les bureaux de l'Etat-Major :

la question des transports d'artillerie, le 1^{er}, 5^{me} et 6^{me} Bureau, la formation de l'artillerie, le 1^{er} Bureau, la note sur Madagascar, les 2^{me} & 4^{me} Bureau.

Pour pouvoir transmettre, progressivement, après leur établissement, les documents émanant des deux Bureaux, il fallait nécessairement être au courant des détails du service dans chaque de ces Bureaux, soit un officier stagiaire, employé successivement dans tous les Bureaux, renforçant cette connaissance. Au moment de la réouverture du bureau, en 1894, les chefs de service, auxquels il fut autorisé maintenir, n'avaient pas une connaissance suffisante pour permettre à l'autorité de juger qu'il fallait ou non maintenir dans la catégorie des stagiaires (X).

V.- Conclusion -

La simple analyse du bulletin démontre, sans façon contestable :

1^o) que le document a été écrit entre,

l'une part le 20 août, ou quelques jours avant le 20 août, cette date le 20 août étant celle de l'approbation

* Rappelons aussi que l'autorisation de continuer annualement à son service correspondait qu'il allait faire un manuscrit. Or en 1894, les stagiaires devaient en effet assister aux manœuvres d'autonomie, ils furent seulement prévus le 27 août que, en raison de nécessités de service, ils étaient maintenus dans leurs Bureaux respectifs et n'avaient pas any manuscrit.

autographie du Rapport qui a servi de base à la Note sur Marignac,

l'autre part, la date du rapport paraissant évidemment l'antériorité, celle-ci fut le vendredi le 1^{er} septembre;

2^e) que l'autorité du barchus étant un officier l'artillerie, stagiaire à l'École Major de l'Armée.

Nous ajouterons que l'autorité était au courant de ce qu'il se passait dans les différents bureaux, devant lesquels il venait de passer sans chaleur, l'empêchant d'y entrer, par suite, parmi les rangs officiers terminant leur 1^{re} année à l'étage.

L'enquête faite en 1896, après la découverte du barchus, aboutit à l'arrestation d'un officier de cette catégorie, le capitaine Jean-Baptiste Alfred Dreyfus.

Les témoins devant le Conseil régional ont démontré la culpabilité de l'officier accusé; les preuves qui ont établi la conviction des fargos, résultent tant de l'opinion du barchus lui-même (rapport des experts) que des témoins à charge, notamment de celle du comte Henry, attaché au service des renseignements.

Il n'y a pas lieu de reproduire ici ces preuves; nous voulions seulement, comme complément de cette étude, signaler quelques observations et quelques faits dont il n'a pas



de question, croyons-nous, au procès et qui concourent à établir la culpabilité de Dreyfus.

Nous avons déjà fait remarquer, à propos du Rapport de Manuel D'Argy, que c'est proximement à la suite des réclamations de Dreyfus que la 3^e Direction acheta à l'Etat-Major de l'Armée un certain nombre d'exemplaires du Manuel destinés aux étudiants. Dreyfus étant à cette époque au 2^e Bureau, sans le savoir le commandant Jeannet, le même qui fit à la 3^e Direction une demande relative à celle-ci de Dreyfus, demanda probablement inspiré par ce dernier.

En parlant de la Note sur Marignac, nous avons dit qu'il suffit d'avoir entre les mains, pour tout quelqu'un instant, le Rapport de la commission dont le C^o du Paly de Clam était le secrétaire, pour y puiser des renseignements utiles. Or, le C^o du Paly a surpris Dreyfus qui était dans son bureau pendant une absence momentanée. La minute le Rapport était sur la table. Le fait n'est pas à ses heures le rare, donc à laquelle les officiers ont généralement quitté le Ministère. Personne n'a vu le service né malvaise ce jour-là, la présence de Dreyfus au Bureau, et non bientôt aussi tard.

Le 3^e Bureau fait autographier les notes secrètes au service géographique, un officier titulaire, appartenant au Bureau, fait superviser les opérations de tirage par les officiers stagiaires.

à tout événement, à sa disposition. Dreyfus fut, sous ces conditions, chargé par le capitaine Courteau de surveiller le voyage d'une Note aux temps de canonnière. Il porta les feuilles ornées à l'heure autographique, non au Service géographique, mais au Service Intérieur du Ministère. Le fait fut aussitôt déclaré à l'ordre du jour du Bureau, le comte Piquant*, qui admira et loua vivement la Dreyfus. Celui-ci s'excusa de son imprudence, que il avait cru devoir agir comme au Bureau, étant chargé le Service Intérieur de toutes ses autographies. Les exemplaires trouvés furent arrêtés et on prouva d'un nouveau voyage au Service géographique.

Il nous reste à mentionner deux observations relatives au style du brouillon.

L'une vise l'avant-dernière ligne du brouillon : 'Amons que vous ne vouliez que je la fasse copier en entier et ne vous en achetez la copie'. - Il faut remarquer ce ne évidemment. Quelqu'un se servant en bon français aurait dit : 'Amons que vous ne vouliez que je la fasse copier et vous en achetez la copie'.

Ce ne est une des particularités curioses du style de Dreyfus. (Voir à ce sujet l'intéressante lecture de Jacques de Picq, intitulée : Le télescopique du brouillon).

* L'ame de Piquant qui, plus tard à l'ordre du jour du Service Intérieur de renseignements, essaya de substituer Estorazy à Dreyfus.

Une seconde observation a été relevée
à l'Etat-Major de l'Armée *

L'auteur de l'entame écrit à la fin :
"Sans nouvelles je vous adresse cependant"

Or, dans une lettre de Dreyfus, figurant à la page 300, ligne 8, telle Brachère Bernard Lazare, on lit : "Quelque sans
nouvelles j'espere cependant"

La similitude s'exprime exactement
hors d'être可疑的.

Mais nous sortirions de l'ordre de cette
note, car nous étudieront ici une preuve de
la culpabilité de Dreyfus. Il nous suffit de
constater que cette culpabilité a été af-
firmée à l'unanimité par le Conseil
de guerre du 1894.

* Par le Général Roget, Chef du Bureau qui a été amené au
faire un état complet des affaires Dreyfus. Tela,
et à corriger trois notes datées à Sacramento, envoi du 2^e
procès Tola, les avocats des membres du Conseil d'Agence Dreyfus.
La présente Note n'est, en moyenne parlant, qu'à reproduire
d'une proche copie, telle Note n° 3 du Général Roget.

Y le Guérinisme de juillet

Amys à la Note
sur le Barreau

La culpabilité de Dreyfus

Dreyfus est-il l'auteur du
barreau? — Nous répondons : oui. sans
hésitation.

Rémontrons tout d'abord que Dreyfus
satisfait aux conditions suivantes pour
V.-I., lorsqu'il nous vit, en mars et avril 1894,
puis en juillet 1894, que le tracte et son
officier appartenent au 2^e Bureau ou ayant
appartenu récemment au 2^e Bureau de l'Etat-
Major de l'Armée. Les faits de l'information
qui l'amena à V.-I. sa qualité l'atteste sur-
tout, nous avions tout à faire ici. Sans ses
déclarations, Celler a soutenu l'accusation
par la lettre de Paraygros qui fut辗转传
par Colonel Daugiron.

Or, il n'y a qu'un officier stagiaire
à l'Etat-Major qui passe dans le commandement
d'une autre bureau pour être affecté à une
autre. Pendant le 1^{er} semestre 1894,
Dreyfus était en effet au 2^e Bureau pour
être quitté le 1^{er} juillet pour passer
au 3^e.

D'autre part, nous avons démonté
que l'auteur du barreau ne pouvait
être qu'un stagiaire de 2^e année, arrivant
à l'appartement le 3^{me} étage. Et, il est
facile de se rendre compte qu'en 1894, seul
parmi cette catégorie de stagiaires, Dreyfus
était à même d'être formé par ses maîtres
propres.

propres, l'ensemble des documents énumérés
au tableau.

Dreyfus était à l'école de Pontoise,
me St. Banger le 7^{me} M^r an 1^{er} ab. 1900,
c'est à l'époque où se poursuivait à
cette école les études relatives au franc
hyménoptérique. Dreyfus connaissait
toute la franc à cette date, et il la fit, après
sa sortie de l'école, sans oublier ses souvenirs,
se tenir au courant, par correspondance au
par correspondance, de la suite faite aux
études et des résultats obtenus. Il faut
que Dreyfus continuât à publier sur la
franc et s'assurer pour la faire
goule à nouveau au capitaine Rostrevor, et
qui est venu au Bureau. Quelques-uns autres
stagiaires n'étaient pas par l'école de
Pontoise ou St. Banger, n'avaient pas suivi
les mêmes facultés que Dreyfus pour con-
naître la franc hyménoptérique.

Rappelons aussi ce que nous avons
dit au sujet des branched qui furent
fournies pour procurer aux officiers l'abili-
tude stagiaires des exemplaires du Profil de
Mammel St. Bar. C'est Dreyfus qui fournit
l'initiative de ces branched, c'est lui
qui pensa le 2^e journal à faire laisser
côté une branche dans les griffes.

Dreyfus appartenait au 3^e Bureau
longtemps avant même la commission de Ma-
rionnet, et lorsque les travaux de cette
commission furent l'effet des conve-
nances de tous les officiers du Bureau.
Il était d'ailleurs au courant d'autre les
griffes coloniales, il l'a mentionné dans les

nombreuses conversations qu'il tenait à leur sujet avec ses camarades, notamment les Cap^{ts} Junck et Si Tony Brugnon. Il leur a annoncé le projet l'opposition au 2^e armé, bien avant qu'il ne fut officiellement connu. De même que Madagascar, il leur a donné les renseignements d'une façon remarquable, et tout l'hydravile a été vérifié par la suite.

Les modifications aux formations de l'artillerie ont été établies au 1^{er} Bureau pendant le 1^{er} sem. 1924, alors que Dreyfus était au 2^e Bureau. Pendant cette période de son stage, il fut chargé d'instruire l'étatut sur l'organisation comparée de l'artillerie française et allemande, et, à cette occasion, il se mit en rapport direct avec les officiers du 1^{er} Bureau. Mr Jules, rencontrant l'une longue contradiction qu'il avait eue avec le chef du 1^{er} Bureau, Colonel Le Fort, il va à ses camarades l'expliquer à l'heure. La mobilisation de l'artillerie appelle leur attention sur les contradictions de cette mobilisation, chaque brigade d'artillerie ayant des règles spéciales qui la différenciaient de toutes les autres, et il fait à propos : "Le Colonel Le Fort est tout fier de son œuvre. Il prétend que les Allemands seraient très malins si, à présent, ils l'y rencontraient."

Une autre fois, toujours pendant son stage au 2^e Bureau, Dreyfus est avec les autres stagiaires sur l'île au large de la Réunion, où les positions adoptées en France pour la concentration des armes en cas de guerre



gnus. A un moment Savoie, pour mieux préciser sa pensée et faciliter son exposition, il traca l'ensemble du tableau sous un schéma reproduisant tous les tableaux de concentration, et cela d'une façon si précise qu'au moment de sa mort, sur ses offres postées, le Cap^{te} Le Parc-Bagot, fut remarqué que « il n'avait pas pu empêcher la cause subir ce schéma et l'efface ». Il fut alors constaté que Dreyfus, au moment de l'ordre du 1er Septembre des tableaux en faveur de concentration, il n'avait rien à s'en occuper pour l'année prochaine, au moment où il accompagnait son stage au Li^e Bureau, encore n'avait-il été nommé, en raison de ses fonctions, greffier des travaux posturbains si rattachant aux plans, mais ne lui permettant pas de connaître l'ensemble des documents.

Ce que nous venons d'évoquer montre en tout cas que Dreyfus était à minima, en 1894, si faible et si voté sur les tristes de convictions.

Nous pouvions prolonger cette discussion, mention notamment que le 1er Septembre suivant viserait à accuser Dreyfus de relations avec l'espionnage avec les attaches militaires. Or, dans une lettre saillante en avril 1894, Parizzardi avoue qu'il va revoir l'organisation du Chemin de fer. Dreyfus avait fait un stage au Li^e Bureau, qu'il avait quitté le 1^{er} Janvier pourtant.

Quelques preuves pour ne pas être relevé contre les autres stagiaires de 1894. Tous les témoignages en contiennent deux Dreyfus.

Cette accumulation de preuves
corroborées constitue, pour tout homme
éclairé par une pensée intachable la
culpabilité.



11

290
89.

Paris, le 8 Novembre 1897.

Le Capitaine Duglass tenait avec un soin tout particulier ses carnets de visite de places-fortes pendant les voyages de l'Armée de guerre. Pendant la traversie des places du Nord-est, j'ai été rappelé chez moi pour passer 56 heures, le 21 juillet 1891, auprès de ma femme, pour la naissance d'un enfant ; à mon retour j'ai écrit à Epinal une carte dont faisait partie le capitaine Duglass, et ayant en bonne des bravures d'un canard pour m'assurer à peu près mon carnets, je me suis aperçu à propos que je n'avais toujours pas bien renseigné...

Il n'a communiqué en effet, bien qu'en général il aimait peu à écrire ces bravures, le résultat de la visite de la place d'Epinal qui contenait les plus grands détails, en particulier sur le bras de la rive du Rhône à l'île d'Orléans, sur le nouveau bras de l'ouest, et très les abîmes bravures, en un mot sur tout ce qui était neuf et intéressant à Epinal... J'ai depuis, souvent pensé que ce que je copiais de la carte d'un officier travaillera à améliorer



J. R. Bouygues

12

191
D.Y.

Déclaration du Capitaine de Pouydraguin. —

Au commencement du 1^{er} aout 1874,
au début de stage que j'accomplissais au 3^e
Grenier de l'Etat-major de l'Armée, je
travaillais dans la salle N° 119 située aux
dans le 1^{er} étage de l'Etat-major de l'Armée
l'occupée actuellement par les officiers du
3^{me} Régiment. Le Capitaine Dreyfus qui
faisait partie de l'autre école des officiers
était dans un état en passant. Dans cette
salle et la circulation s'était engagé
entre nous sur les concentrations françaises
à la frontière du Nord-Est.

Nous avions tous passé 6 mois l'année
précédente au 1^{er} Régiment et avions eu entre
les mains les notes du plan donnant les
développements de concentrations. — Le capitaine
Dreyfus critiquait fortement cette concentration
qui il pensait manquait parfaitement, et
pour appuyer son opinion fit un
morceau de papier que tu trouvais sur ma
table et ce fut à ce dessin sur une
carte des chemins de fer qui se trouvait
posé au mur. Le plan de nos armées —



La concentration terminée le dessin était
retiré sur la carte et j'ai essayé de recueillir
ce qu'il y avait d'exact dans le schéma qui
est ^{peut-être} également de faire subir

cette trace, même sans autre indication,
et j'ai été envoier vers la faune de ma
maison à croquis au fusain..

J'aurai fait la remise mondiale que
Dagobert avait une excellente mémoire
pour trouver ainsi l'espèce de ~~l'Europe~~,
à peu près sur le Vistule, l'exemple
d'une concentration d'autant n'a pas
généralement fait qu'entourer la
disposition générale et tout cela ne
convaincra pas les détails que pour le
genre auxquels nous étions attachés..

Le 19 Mai 1898,

G. de Pouydraguy

13

~~293~~
~~Ag.~~ 1

Note
au sujet de
Dreyfus.



Paris le 16 mai 1898

A. Juncq

Capitaine à l'état-major
de l'armée

4/

Dreyfus est entré à l'école Sup^e de guerre en même temps que moi en Novembre 1890. A la sortie de l'école en Octobre 1892 nous fûmes désignés tous deux pour faire notre stage à l'état-major à l'état-major de l'armée.

Pendant les deux années de l'école de guerre j'ai peu connu Dreyfus, nous n'étions pas du même groupe et nous n'avions pas l'occasion de nous rencontrer. Mais pendant les deux ans de stage à l'état-major de l'armée, j'ai vu Dreyfus de très près. Nous étions douze stagiaires et nous avions été répartis en deux groupes de 6 qui devaient successivement passer par les quatre bureaux de l'état-major de l'armée. Le groupe dans lequel nous nous trouvions, Dreyfus et moi, commença par le 1^{er} Bureau, voici les dates de nos passages dans les différents bureaux :

- 1^{er} Janvier 1893 - 1^{er} bureau
- 1^{er} Juillet 1893 - 4^e bureau
- 1^{er} Janvier 1894 - 2^e bureau
- 1^{er} Juillet 1894 - 3^e bureau.

1^{er} bureau. - Au 1^{er} Bureau nous passâmes successivement par les différentes sections, après une première période d'une dizaine de jours pendant laquelle M. le Colonel Reuter nous faisait



V
des conférences sur la mobilisation et sur l'organisation de l'armée.

Pendant notre stage au 1^{er} Bureau, Dreyfus fut employé dans la Section du C^{te} Joffre, à l'établissement de l'Ordre de bataille des armées. Ce travail n'était pas terminé lorsque arriva le moment de changer de section et comme je remplacai Dreyfus je fus chargé de terminer. Il était établi pour chaque armée un fascicule donnant la composition et les lieux de mobilisation des régiments ; ces fascicules étaient autographiés inscrits et tirés sur pierre à la presse du Service intérieur, sous notre surveillance directe, à vingt exemplaires, je crois. —

4^e Bureau. — Au 4^e Bureau, où nous passions après le 1^{er} Juillet 1893, Dreyfus était à la Commission de réseau de l'Est, pendant que j'étais à la Commission de l'Ouest. Les stagiaires firent une étude de transport pour laquelle on mit à leur disposition tous les documents dont ils pourraient avoir besoin. Ils firent aussi un voyage sur la ligne de transport qui lui avait été affectée. Dreyfus alla dans l'Ouest jusqu'à Nantes avec le Colonel d'Urbville, et vint rejoindre au Mans, le C^{te} Gray qui m'avait emmené à Reims. Nous rentrâmes à Paris pour Samedi pour repartir le Lundi suivant faire une voyage dans l'Est, sous

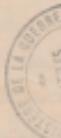
5

la direction du Capitaine Bretaud ;
nous étions trois stagiaires, le Capitaine
Potz nous ayant rejoint à Reims.

2^e Bureau - Au 1^{er} Janvier 1895⁴, nous
passâmes au 2^e bureau, et je me trouai
affecté à la Section allemande avec
Dreyfus ; nous travaillions dans la même
pièce seuls d'abord pendant un mois,
puis ensuite avec le Capitaine Cocagne.

Dreyfus fut chargé de faire une
étude sur l'artillerie allemande. Il ne
fit donner ces rapport de l'attaché militaire
à Berlin qu'il compulta très-longuement
et que le C^t d'Astorg ne lui donnait d'ailleurs
qu'à contre-cour. Dreyfus demandait
sans cesse au C^t Jeannet qui s'occupait
des artilleries étrangères, non seulement des
renseignements sur ces artilleries, mais
engagait avec lui des discussions sur
l'artillerie, car il savait que le C^t allait
souvent à St Thomas d'Aquin et qu'il
était au courant de ce qui s'y faisait.

Pendant ce passage au 2^e Bureau,
je trouvant familièrement avec
Dreyfus, j'ai appris de lui une foule
de choses sur sa vie. Très-veilleuse,
il aimait à faire étalage de sa fortune
et nous donnait sur son intérieur des
détails qu'on ne lui demandait pas.
Il se vantait d'avoir fait beaucoup
la fête pendant qu'il était lieutenant
au Mans, puis à Paris.



De Mans il fréquentait le cercle civil où il jouait beaucoup. Il m'a raconté à ce sujet qu'un jour il avait fait une très grosse perte et que par suite il avait dû demander de l'argent à son père. Celui-ci lui envoya un de ses frères pour régler la situation et voulait lui faire donner sa démission pour le faire rentrer à l'usine. Dreyfus nous donna des noms de membres du cercle qui firent également de grosses pertes.

A Paris, pendant qu'il était aux batteries à cheval, il aurait également fait la fête (toujours d'après lui). - Il se plaisait à raconter ses bonnes fortunes et affirmait avoir connu intimement Yvette Guilbert et Liane de Pougy.

Concours hippique.

En 1895 au moment du concours hippique, je sortai un jour avec lui du ministère pour aller au Palais de l'industrie. Nous arrivâmes au Concours hippique vers la fin, on commençait à sortir. À l'entrée nous croisâmes trois demi-mondaines fort élégantes qui nous saluèrent très gracieusement; Dreyfus souleva son chapeau, ce qui m'amena à lui dire : "Ah bien, pour un père de famille, vous avez de jolies connaissances. Je me répondit : "Ooh! ce sont des anciennes!" et il ajouta que celle

7

qui était de notre côté se nommait la Valtesse qu'elle possédait aux Champs Elysées un hôtel qui lui avait été donné par je ne sais plus qui, et qu'elle y donnait de folles fêtes dans lesquelles on rencontrait les plus folles femmes de Paris, et où l'on jouait. Je fus assez remarqué en plaisantant que s'il ne les avait pas revues depuis 4 ans qu'il était marié, elles ne l'auraient pas salué.

Siam. Madagascar.

Dreyfus était toujours très bien informé sur la politique coloniale. Il me disait tenir ses informations d'un de ses parents attaché au ministère des affaires étrangères. Il a eu connaissance de la préparation d'une expédition à Siam bien avant que la nouvelle officielle arrivât à l'état-major. même pour Madagascar il était très bien informé.



Paris le 16 Mai 1898

Jinck

Capitaine à l'état-major
de l'armée.

X

✓

Pore 23

Memento Litterarumque
in nocte 5



Pièce n° 232

Copie du texte allemand

Traduction rectifiée

Dreyfus - Bois ⁽¹⁾		Dreyfus. Bois.....
Ij kann jow mißt ⁽²⁾	jet Dreyfusk	Je ne suis ici..... la preuve sur de jante est mißt M. le doct. was das ist arrivé entre les mains de l'alle- mand. H. in B. gelangt ist. Das also kann die militaire allemande est l'Etat- off mißt qualifiziert. Das ab meine jante Major à Berlin, mais, ce que je suis surtout M. le doct. qualifiziert gelangt une assur verballement, est qu'elle est celle- que fait au fait Maycroft Berlin nient arrivé entre les mains de l'Etat- offiziel.
Berger. Constantinopol.		Attacé n° 2 qui tel est a fait retour au bureau des renseignements.
Bogoljuboff. Riva. Je porte une fax	Berger. Constantinople	
soort châtelaincy à la reine Sir Bogoljuboff. Discours. Je porte... de la paix française russe sur le front de champ à battaille (Regt. #28)	Bogoljuboff. Discours. Je porte... de la paix française russe sur le front de champ à battaille (Regt. #28)	
Giovannelli. Sausier. Kappel. Horváth	Giovannelli	
19 ^{me} Regt. Rakovit. Zemavon	19 ^{me} Corps, se contenant les zemavons	
6 Regt bis. jenseits gefangen	6 ^e Corps bis, appartenant cette année	
Maurice in Berlin jenseits gelingt	Pengau et au aussi circonscrit à Berlin	
Ruf. Offiziere.	Officiers russes.	

Observations

(1) Interruption du texte, prenant le la partie dans les fragments de la partie.
Il semble que la phrase "Ij kann jow mißt", doive être reconstruite
dans aussi quel sens.

Ij kann jow mißt { Frater whilchen } was das Dreyfusk ...
{ wegfallen }

Cela ou bien; Jene suis ici { en espèce } comment la preuve....

(2) mißt, abréviation pour ministref. Les abréviations le signifie
sont à usage courant, nous en avons de nombreux exemples.



Paris, 12 novembre 1898
Conrad

~~Dreyfuss - Brus~~

237
200
89

Gouvernement
in den franz. Republ. Nr. A. 1000
General H. in B. plaus. P. Republikan.
ist nicht mehr, aber in den franz. ist
es nicht möglich plaus. ob er nicht
an der Republik keine part.

Berger - Comte de Tiroff.

Bogoriaboff - Brux. Il porte une
tache charbonnée la réunion des
épaulettes franco-romaines sur le prochain
champ de bataille. (Art. 168).

Giovannelli - Leauver - Vigier - Kerri
19^{me} corps, Artillerie. boucanen.

6 brig. bio, paix gaffeborn.

Mme in Berlin es möglich viele

Miss. Offiziere

~~Herrmann~~ ~~haut upp~~ ~~Grund~~
~~Bogoluboff~~ ~~Eckert~~ ~~ist~~ ~~Cagliari.~~
Herrmann ~~Adolph von~~ ~~Grund~~ ~~Heidelberg~~,
Karrer, ~~perdu~~. ~~in~~ ~~Marsberg~~ ~~unfall~~,
~~Ernst~~ ~~in~~ ~~Wuppertal~~ ~~unfall~~
~~Adolf~~ ~~in~~ ~~Diez~~ ~~unfall~~

17 (600) 1898

No 44



Le General Bagration accompagné d'un Colonel
Dugimier visita à la fin de Septembre
Cherbourg, le Havre, Nodrm, Montevideo et a
parti différents ports

Dossier secret Dreyfus

—
I^e Partie
—

B) - Documents antérieurs
à l'arrestation de Dreyfus

Cotes 15 à 42



PLANS DIRECTEURS

SERVICE GÉOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE

REGION DE MOUTIERS FEUILLE 212



Échelle 1: 20000

Echelle de 1: 20000

18

212

286
289.

27 Mai 1898.

16

NOTE

au sujet des plans dont il est parlé dans les documents
n° 28,226,227,230.

Il résulte des renseignements recueillis au Service Géographique, que les plans et cartes mentionnés dans les documents n° 28,226,227,230 sont des Plans directeurs de Places fortes.

Les plans directeurs, sur lesquels sont exactement portés les différents ouvrages de défense, servent à établir d'une manière générale le Plan de défense de la place, à dresser les planchette de tir, à repérer par recoupements méthodiques les emplacements des batteries de l'attaque, etc.

D'une importance capitale pour la défense, ils ne seraient pas moins utile à l'assiégant, qui connaîtrait, d'après eux, la position et l'orientation exactes des ouvrages permanents, et pourrait également, par recoupements méthodiques, repérer les ouvrages et batteries " du moment " construits par l'assiégé.

Ce sont en effet des levés topographiques d'une rare précision.

Au début, les plans directeurs étaient établis pour chaque place isolément. Les différentes feuilles de chaque plan directeur portaient un numérotage spécial.

La plupart des plans directeurs établis de la sorte ont été refaits (ou sont en réfection) d'après une méthode nouvelle, simplifiée d'ailleurs pour tous les plans nouveaux.

Cette méthode est basée sur une division du terrain en coupures rationnelles, en fonction des lignes géodésiques.

Les régions soumises au lever de précision ont 1 grade latitude en largeur, et 1 grade longitude en hauteur. Chaque feuille est de 0Gr,0666 en largeur, et de 0Gr,0333 en hauteur.

Il y a donc exactement pour chaque région 450 feuilles, et il est facile, en connaissant le système de numérotage, de spécifier les numéros des feuilles qui se rapportent à tel ou tel point du terrain.

Ces données préliminaires étaient nécessaires pour démontrer clairement que:

1° L'auteur des documents sus-mentionnés savait qu'il y avait de nouveaux plans directeurs.

Il est question, en effet, des "nouveaux plans de Verdun " 276 - 450 ", du " plan nouveau de Bourlémont et Neufchâteau, " etc.

Il demande le canevas ou tableau d'assemblage du plan directeur de Toul-Nancy. En effet, les feuilles spécifiées 6, 7, 13... 77, 78, 82, 85, 86 sont numérotées d'après l'ancien mode. Avant la refonte du plan Toul-Nancy, le plan primitif avait subi des augmentations diverses, les nouvelles feuilles avaient été numérotées sans suite avec leurs voisines, et il était impossible de s'y reconnaître sans le tableau d'assemblage.

2° Il connaissait parfaitement les bases de la nouvelle méthode et le nouveau système de numérotage.

En effet, les numéros des feuilles spécifiées dans les documents se rapportent à des régions importantes, et forment un ensemble parfait.

Par exemple, les "plans en couleur de Toul " 17 - 24, et à partir de 36, correspondent aux environs immédiats de Toul et donnent un tout complet.

Les feuilles 279-82, 293-97, 308-13, 323-28, 338-43, 358-73, 383-88, 399-402 se rapportent à un plan dont le titre se trouve dans une partie déchirée du document. On a pu cependant, et avec la plus grande facilité, sur la seule indication des numéros, reconnaître que ces feuilles appartiennent au plan directeur de Commercy-St Mihiel, et donnaient l'ensemble complet de la région comprise entre le défilé de Spada et le défilé de Trondes.

Pour Montmédy (feuilles 448-50), la rédaction des feuilles

n'était pas commencée à l'époque du document où il en est question. Une seule minute était parvenue au Ministère; les autres étaient encore en élaboration sur le terrain.

Il est curieux de remarquer que, d'après le système de numérotage en vigueur (très certainement connu de l'auteur du document), les feuilles mentionnées empruntaient le Luxembourg!

Une erreur avait été probablement commise dans la désignation des feuilles.



Grosser Generalstab

Section III B.

L.N. 1455

Berlin

17

Februar 1892.

Ans. 3. 12. 9 R.

225 8. 9.

Folgerfolter Four Major

seiner Leistung geboren habe ich ein Antheil des
Four Major Mueller geschenkt und zu schenken.
Ich sage auf die Länge, d. H. in Abzug unterstellt,
dass er an die Summe. Eigentrost (Orange) kein
Rechenschaft eingegangen ist. Die Länge wird somit
mitzubringen, als abgelaufener bestreift.

Leinen bin ich bestimmt zu festigen, obwohl
ein großer Wert auf den 6. 6000 bis 7. 6000 Reis
liegen. Willkür kann nicht bestehen. Ich gelte
jetzt für verantwortbar, frech. Längen hat mich
gefordert. Willkür auf die anderen Maßnahmen
und dem Liefertanzen der plaus. Prokletiers un-
der aufzufordern, ob ich alle dargestellten Pläne



in Regensburg auf dem Platz aufgestellt
worden.

Dear Major Mueller believe it is very undesirable
that any gift or present whatever should go forward
but especially one like yours.

With every good wish,
Yours truly

H. A. Chapman

Major
Chapman.

L. S. Edward Chapman
Rear Admiral U.S. Navy
Your very respectful friend
and a member of your
countrymen who have
affectionately yours

H. A. Chapman
Mueller.

*Mme le
Capitaine
de la marine
officier en
service*

1764

~~III~~ 6
December 1892

995-65
R.G.

~~X~~
Extrait d'une lettre de la main du Capitaine Dame
du service des renseignements à Berlin, au major de Schwartzkoppen,
avec une annotation de la main du major Mueller ~~qui~~ qui lui
chef du service des renseignements au grand Etat-major.

Grand Etat-major
Section III B.
J. N° 1455.

Berlin le 1 Decembre 1892
(de la main du Schwartzkoppen, réponse le 3.12.92).

Monsieur le major

Le Major Mueller m'a chargé d'envoyer l'homme de vous faire
connaître qu'aucune réponse n'est encore arrivée à la dernière lettre
dont copies ont été envoyées à la maison Eichbrot (Orange) (sic).
On considère par suite la chose comme définitivement complée.
Je suis cependant chargé de vous demander si vous ne désireriez pas une
avance plus considérable, par exemple 5 à 6 mois les succès froids.
L'argent est disponible ici. On pourra, avec des moyens plus sérieux,
envisager les accès solitaires avec le fournisseur des deux directions,
attendre que tous les désiderata que l'on a ici relativement à ces
plans, vont plus ou moins être remplis.

Le major Mueller regrette bien, empêché qu'il est par ses
nombreuses occupations de service, de ne pouvoir vous écrire
lui-même.

Avec mes salutations respectueuses
Dame

Capitaine.

(de la main du major Mueller)

Monsieur Schwartzkoppen.

Si rentre à l'instant un rapport et je vous envoie un cordial
salut, le fonds tout ce qui est question ci-dessus vous montrera les bientous
pour vous.

Bien à vous,

Mueller

B, le 5 juillet 1893

48

M. le Ministre de la Guerre
M. le Ministre de l'Instruction publique
M. le Ministre de l'Intérieur
M. le Ministre de l'Économie
M. le Ministre de la Marine et des Colonies
M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
M. le Ministre de l'Intérieur et de la Justice
M. le Ministre de l'Instruction publique et de l'Enseignement supérieur
M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et de l'Enseignement supérieur
M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et de l'Enseignement supérieur

Le rapport sur Lille est bien sûr au fondement.

Les indications sur les ouvrages de Monsieur Parrot, de Bondeux et de Vert Galant se trouvent en contradiction flagrante avec d'autres basées sur les plans originaux provenus du dépôt des cartes du Ministère de la Guerre.

Ainsi prétend-on avec grande raison, que le rapporteur n'a pas vu de tout les ouvrages, dont il donne la description. Il est probablement mené en corvée en jetant l'œille à des communiqués falsifiés, ou il a laissé trop seignez sa propre faulaisie.

Le rapporteur fait bon - pour dissiper les doutes de son honnêteté - l'entrepreneur de nouveau le voyage d'exploration aux alentours de Lille, décloués minutieusement ce qu'en lui demander et surtout de distinguer dans son rapport le vrai et l'inventé, sans trop écouter aux dires d'autres personnes.

Les questions 3-6 de questionnaire, que le rapporteur a complètement négligées doivent être également traitées selon le devoir formellement ci-dessous.

Nous vous envoyons ci-inclus trois cents francs pour vous mettre en mesure de renvoyer à Lille et d'étudier consciencieusement le travail en question. Pour votre propre justification d'abord,



et pour la continuation de nos relations commerciales, nous vous
remercions sincèrement et chaleureusement le gouvernement.
Si votre rapport est à notre grand regret - de nouveau falsifié,
nous avons l'heureuse intention de rompre définitivement avec
vous.

Jaffey

MINISTÈRE
DE LA GUERRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris le

10 juil.
1873

L'ordre
du Ministre.

Note explicative
sur la page 229) 18

Désirer ut le fantaisie du
major Dame, chef de corps des cosaques
morts à Balaclava.

La lettre d'Anatra (Balaclava, 1 juillet 1873)
a été adressée par le major Dame à un
de nos agents qui, sur notre ordre, a demandé
un rapport sur les détails fournis dans
les renseignements annexes.



Paris, 6 aout 1873

Capt. Bourgat

- 19
- 226
9g.
1. Körner Polam von Neufchâtelan.
 2. R. Bourdinonk.
 3. Korn Aufzügen 11. 200000 or 100000.
 4. Unten Polam im Tard N° 17 C. 10 cm.
36 ata.
 5. Polupan ab 10. frisch, rotbraun. E. S. 500m
auf Sandstein, main et enfoncement.
 6. Reims 53-56.

7. ~~11~~ 293-97, 328-13, 323-28
38-43, 58, 368-93, 383-88,
424-452.

8. de
in Re
volum

10, 730-35, 745-50.

Fais note 286.

Traduction

*Recu en
juin 1863*

1864

19^{me} AGV

1. Plan nouveau de Neufchâtel et du fort Boulemontr
2. Nouvelle carte au 1:40 000 ou au 1:10 000 des environs de Boul et de Nancy.
3. Nouveaux plans en couleur des environs de placofoles
4. Plans en couleur de Boul N° 1, 24 et à partir de 36.
5. Rechercher si lui-même a vu cartes à S. L.
quel timbre de service, quand et venant d'où?
6. Reims 55 et 56.
7. { 279-86 393-97 308-13, 323-24.

()



Restitué les feuillets 84 et 17 de la carte en
noir / 2000 demandes en conséquence.
Restitué également feuille Reims 102, date
de 1880 déjà laissé demander une fois plus
récente.

Demandé encore plusieurs

feuilles de la carte
de la Guerre
à Paris - 6. 7. 13



Slant
Directeur

21 Tonle

T
dimin
297
109
1893

peuis et indiquent les fortifications
77. 78. 82. 85. 86.

canon tapoum d'assault

Y
Préparez ce
de votre demande
~~Secret~~
~~Notary seal~~
~~Voir note 288.~~

Juste à temps ^{207^{av}}
²⁹

Paris, 28 juillet 1893.

20^{bis}

Note.

Copie d'une note écrite par le major X.
(terminée vers le 18 juillet)

« Restituerai les feuilles 24 et 17 de Bouil
et déjà livrées en noir (n), demandées en
couleurs.

« Restituerai également feuille Reims 102
et levé de 1880 déjà livré, demandé une
levée (n) plus récente.

« Demanderai encore nouveaux levés et
en indiquant les fortifications.

« Bouil Nancy - 6. J. 13 77.78

82.85.86 , cannes tableau d'assemblage
Langres 27.

« Weinfelden 16. 21

On établit le feuille en carton 24 et 17 de
Bouil, manquant à la 8^e inférieure

? 93.
21 228-
A.G.

Liebe Schwarzkoppen.

Auch was gewünscht; bitte
mir baldige Rückantwort von
wolligen Grüßen.



Muelles.

avril 1893
(date intérieure)

--- 93
21-
228⁶⁴
D.G.

mon cher Schwartzkopff.

Le joint a que vous devriez,
raviller m'envoyer en atout la
quittance d'exécution?

mon meilleure amitié,



Mueller

Mueller est le Major allemand
Chef du ^{le} des renseignements
au ~~Hôtel~~ Grand Hotel milit. Berlin

Indications de service.

W. H.
X
G



Indications conventionnelles.

Exprès payé	XP	Accusé de réception	CR
Réponse payée	RP	Télégramme recommandé	TR
Télégramme collecté	TC	Télégramme à faire suivre	TS

Dans les télégrammes privés ou commerciaux émis par l'appareil télégraphique, le premier numéro qui figure après le nom du lieu d'émission est un numéro d'ordre, le second indique le numéro des mots totals, les autres désignent la date et l'heure du dépôt.

L'État n'est assuré à aucun responsable de valeur du service de la correspondance privée par le télégraphe. (Loi du 29 novembre 1860, art. 6.)

de _____ N° _____ Mots _____ Dépôt le _____

P BERLIN 60533 9 10-50-M

= SACHEN KEINE GENERALSTABSZETZCHEN .



1908/9



92 bis

48⁴⁴

F.G.



Production littérale

P. Berlin 60733 9 10-50 M.

Affaires aucun signe d'état-major

Commentaire. - Les affaires n'ont aucun
signe d'état-major.

~~Hoff~~

23

~~Fine 55~~

Mimuta zu Loham
der Schwartzkopfen.



Caumurcunus 1891.

Aly 55.

Groenhal. Brussel. Gent
Grootste lage voor mij niet
te lang. Off. Will geven uiterst
snelheidige antwoorden. Blijven met
mij niet. Afzonderlijk
Indien aan de reisvergadering
komt. Aanbevelingen
als hoofd. Mij niet
aantrekken.



~~Hier moet uwtreke~~ (29) ~~met~~

23 Mai 1898.

24

289

99.

X - Note sur la pièce ~~23~~

Memento du colonel le Schwerdtkoppen au
conseil:

"Doutes... preuves. Brevet. Situation
dangereuse pour moi avec un officier français.
Ne pas conduire personnellement de négociations.
Apporter ce qu'il a. Absolue.... Bureau des
renseignements. Aucune relation... corps de
troupe. Importance seulement... soitant du
ministère.

"Dès quelque part ailleurs..."

— La seule interprétation possible
de ce document est la suivante:


"J'ai en effet ces doutes
sur la valeur des documents qui m'ont été
apportés. Je voudrais ces preuves, par exem-
ple une lettre de service (Brevet). Mais
la situation serait dangereuse pour moi
de me mettre en rapport avec un officier
français. Je ne dois pas conduire per-
sonnellement de négociations. Je
conviens toutefois de le laisser apporter
ce qu'il a. Il me faut une absolue
prudence, car je sais que je suis surveillé
par le bureau des renseignements.
Je n'attache pas de valeur aux relations
avec les corps de troupe. Il ne
faut attacher d'importance qu'aux do-

ements qui sortent du ministère.

Ainsi Sane, Schwartzkoppen a ses Santes. Il ne vaut pas vraiment l'officier français, parce que ce serait contre aux autres qui lui sont liés et à la prudence. Il ne vaut qu'un entomologiste et il voulrait la lettre de service de l'officier. Est-ce un officier de troupe ? Non. Les documents n'ont d'importance que parce qu'ils proviennent du Ministère de la Guerre.

25

Pise 58

16 avril 1894



lettre au crayon,
au il est quitté le Cavaillé
le D. 27

(Signé : Alexandre)

Le Schatzkoffer -
die für die Seele

~~Vet~~

58

oly

P. 16. 4. 94.



cher ami

Je regrette bien de pas
vous avoir vu avant mon
départ. Je reste je l'espère
de vous deux bientôt.
Si j'avais 10 plans détaillés
de voie que ce canonic
de Dr. m'a donnés pour
vous. Je lui ai dit que
vous n'avez pas le temps
de récorder les détails.

Il proteste contre ça en
s'en malentendant et en re-

first was on possible
foot over watercourse.
He did go & I didn't
~~but~~ it got me so far
on water way. I can't
respond but I stand firm
at give it on coverage way.
You want's guidance respond
to Klotzios over him.
Faster as you may wish,
the point, he may be given.

Menzel

No answer from you

S. 58

Le Comptoir de D....



Pièce 59

26^b

Lettre 2' Avril 1874, où il
est question de l'organisation des
Chemins de fer.



... quitté le soir de la révolution en
1er Janvier 1871 -

59

11
A.J.

Mon cher

J'ai reçu - merci.

Il faut que vous ayez l'obligeance de me renvoyer de suite ce que vous avez copié, car il est nécessaire que je fourisse par ce que pour le 31 je dois envoyer à Rance et avant ce temps-là vous avez envoiée à copier la partie copiée par moi.

Je vous annonce que j'avais l'inauguration des chemins de fer

Alexandre

avril 1894

27 à 32

Copie d'un cours
de l'Ecole supérieure de guerre

28 de vent.

Juillet 1894

Juillet 1894

~~Voir date ci-jointe dans
N° 281~~

~~SECRET~~

Fiers 232-233 et
233^{me}

24 A.G.

Cours de l'Ecole des Guerre

2^e partie



(153)

95
233
a.g.

Suit à partir du Rhône la
ligne des Brotteaux jusqu'en
Cusset, et se retourne vers le
Sud pour passer à l'ouest
de l'île des Phénix, à 12
ou 1500 mètres, en milieu des
bâties de Lépigny et de
Parilly, et rejoint le Rhône
en face de l'île de Vézine
lors d'un émissaire de
St. Priest.

Sur le plateau de Lathay,
où on trouve pourtant encore
des pâturages, on le constate
à



à 6 Km en avant de Caluire,
 le fort de Vancia avec les
 batteries de Sathonay et de
Sermenay pour commander les
 deux vallées.

Sur la rive droite de la
 Saône, on s'est porté jus-
 qu'aux sommets où l'ennemi
 aurait pu établir des batteries
 dominantes, & l'on a pris
 pied, au Fort-Védrum (626)
 par un fort solide et trois
batteries (batterie des Carrières,
 du Monton et du Marcl); un

Mouy

Mont Leinde par la batterie
formée de la Tiela (470),
qui commande de 150 mètres
le plateau entre Saône et
Rhône.

Entre le Mont Verdun
et la Tour de Salvagny, le
fort du Vaïlet commande
le chemin de fer en cascade
de Lyon à Paray-le-
Monial.



Au Sud, le plateau des
Maffres était trop rapproché
de Fourvières; on s'est
porté

porté à 5 Km en avant de St Foy et le fort de Bruffaz a été construit sur la rive droite de l'Isère.

Enfin le fort de cote Sardelle et les ouvrages de Montcorin et le Champ Villars ferment l'enceinte de protection sur la rive droite du Rhône.

Il reste un intervalle de 10 Km entre les forts de Vailly et de Bruffaz ; mais le terrain est accidenté dans cette région.

1892-1896 Fortification permanente - 3^e partie - 20^e feuille

(154)

et la défense en pourrait être organisée au moment du besoin.

Cependant ce s'est décidé à

cest établir, entre ces deux forts, un ouvrage intermédiaire, actuellement

en construction, celui de Chopoly.

Ainsi constituée, la nouvelle

circéence de protection n'a pas

moins de 56 Km de développement;

la ligne d'investissement n'a pas

pas moins de 80 Km, et comprend

trois passages de rivière, dont

deux sur le Rhin dont le

coups rapide et les crues subites



coups

soit

de sérieux obstacles à l'établissement
de ports importants.

On voit donc que de grandes
difficultés rendraient extrême cette
opération de l'assèchement.

Il semble qu'elles eussent
été encore accrues si, au lieu
de considérer Lyon comme une grande
place, on y eût va, de même
que pour Paris, une véritable
d'opérations à laquelle se
seraient attachés trois camps
retranchés dans une certaine
autonomie; l'un sur la rive
gauche

gauche du Rhône, tel qu'il est actuellement
 peut constituer; l'autre au Nord,
 où l'organisation actuelle constitue
 dans le massif du Mont d'Or
 une position inexpugnable, dont l'action
 offensive s'étend sur toute la plaine
 de l'Auzergues; le troisième enfin
 qui aurait pu exercer jusque sur
 la vallée du Gier une action
 suffisante pour interdire à l'ennemi
 l'usage des communications les
 plus importantes qui y sont tracées.



Mais il eût fallu, pour
 obtenir ce résultat, créer une sorte
 de

de place d'occupation à Lyon et
 (164) au Sud des morsages à Trigny,
 de façon à tenir le Sud ferme
 de favor.

On n'a pas jugé une telle
 extension indispensable. On voit cependant,
 par le rapide exposé qui précède
 (165) que la dépense considérable qu'il a été
 entraînée eut été féconde en résultats.

Il est permis d'espérer que le
 temps dont il disposera, avant que
 l'ennemi soit aux portes de Lyon,
 suffira pour暮oriser, dans ce cas,
 une occupation dont la première conséquence
 serait de rejeter l'ennemi assez loin vers le
 Sud pour que l'investissement devint impossible
 avec les forces qui opéreraient dans cette région.

Chapitre VI

Défense des Côtes

Considérations générales. — Il ne suffit pas, pour assurer la défense du territoire, d'avoir mis la frontière de ferme à l'abri d'une insulte.

Nous avons un développement de 2 500 Km de côtes, dont la protection est d'autant plus indispensable que l'Angleterre n'est plus aujourd'hui notre seule rivale sur mer.



Les marines Allemande et Autrichienne se développent sans interruption, et, à l'avenir,

les attaques par mer devraient cer-
tainement à craindre si une
coalition se formait contre nous.

Il est donc indispensable
de protéger nos côtes, aussi
bien que nos frontières terrestres.

De tout temps d'ailleurs
nous les avons défendues.

Mais les conditions de
cette défense se sont profondément
modifiées depuis quelques années
par suite de causes très
multiples dont les plus importantes
sont : l'application de la vapeur
aux navires de combat, l'emploi
de

de emplacements pour protéger le
coque des navires et une partie
de leur armement; le développement
des voies ferrées le long du littoral,
et enfin les nombreux perfectionne-
ments de l'artillerie.

Autrefois en effet, au temps
de la navigation à voiles, les
flottes étaient en quelque sorte
à la merci des vents, et
de nombreuses rades de refuge
leur étaient nécessaires pour les
abriter au besoin. On avait
donc tout intérêt à interdire
ces baies et ces rades aux
flottes



flotter enemis.

Il était également utile de leur interdire les principaux mouillages pour ne pas leur laisser les moyens d'intercepter la navigation côtière. Enfin on avait intérêt à protéger les moins bons lieux de débarquements par des défenses fixes, en raison de l'impossibilité de faire converger à temps les forces mobiles de terre vers les points menacés. Enfin, les défenses de côtes étaient

elles

++

elles multipliées sur tout le littoral,
pour interdire ces rades, ces mouillages
et ces ports.

Cette défense était d'ailleurs
facile contre des bâtiments
en bois. Il suffisait de simples
barrières en terre établies sur
la côte, parce qu'il était
impossible à ces bâtiments
de se risquer à bonne portée
des gros calibres et l'on
en était arrivé à émettre
4 pièces couvertes par
simple parapet en terre
suffisant



suffisante pour contenir un
vaissseau de 1^{er} rang armé de
120 canons.

Cette simplicité de la défense
XX
 (157) rendait possible la multiplication
XX et la dissemination des batteries.

Il en est tout autre-
 ment de nos jours. La vapeur
 a rendu les navires indépendants
 du vent, du moins dans une
 large mesure. Ils peuvent donc
 se passer de rades de refuge
 aussi nombreuses et aussi
 rapprochées d'où l'inutilité
 de

XXX de défendre toutes ces rades.

Quant aux lieux de stationnement des marines ils sont devenus, pour le même motif, bien plus nombreux qu' autrefois, et l'ennemi en pourra toujours trouver qui ne tiendront pas sous le feu de nos ouragans. Il y a donc lieu de renoncer à leur défense : faire à moins qu'il ne s'agisse de villages rapprochés de nos arrières, constitueront pour eux des positions dangereuses.



D'autre

D'autre part nous a
créé des chemins de fer tout
le long de nos côtes pour
pourront faire converger rapide-
ment des forces mobiles im-
portantes sur les points où
l'ennemi pourrait tenter
un débarquement, il en est
donc plus aussi nécessaire
de multiplier nos défenses sur
toutes les plages de débarque-
ment. Tous ces motifs nous
conduisent donc à réduire
le nombre des points à défendre

sur le littoral.

D'ailleurs, l'organisation même des défenses est moins simple qu'autrefois. Les troupes sont armées aujourd'hui d'une puissante artillerie, leur ritme s'est considérablement accéléré et leur coque est renforcée, ce qui leur permet d'affronter le feu des batteries de côte et de se rapprocher à des distances où leur propre artillerie devient fort dangereuse. Il est donc indispensable d'organiser et



et d'armer ces batteries bien plus puissamment ce que nécessite de grandes dépenses et oblige à en limiter le nombre.

Une dernière considération (158) est enfin venue tout récemment s'ajouter à celles qui ont fait diminuer le nombre des points du littoral à fortifier : c'est la nécessité de mettre les fortifications de la côte aussi vite que possible, et surtout leurs magasins à powder, à l'abri des nouveaux projectiles forgés.

forgilles, d'où dépenses très élevées,
et des lors nécessité de ne faire
les sacrifices nécessaires que sur
les positions véritablement très
importantes.

La caractéristique du système
actuel de défense des Cévennes
est donc la suivante :

Réduction considérable du
nombre des positions à défendre -
mais organisation très solide
de ces positions.

Points à défendre - Une
Instruction ministérielle, les 11 Juin
et



et 1^{er} Juillet 1857, devant
les deux départements de la
Guerre et de la Marine, entre
ainsi qu'il suit les points
à défendre.

1^e du 1^{er} rang, les grands
ports militaires, leurs rades
et leurs approches, ports destinés
à devenir des bases d'opérations,
pour toute action à exercer
au delà des mers, et dont
les armements constituent une des
ressources essentielles de la
puissance militaire du pays.

156-189.

Le Vieux et ensuite nos grands ports de commerce tels que le Havre, Bordeaux, Marseille, etc. qui sont une des sources de nos richesses, et qui, en cas de guerre, contribueront puissamment à nos garnissemens en étendant jusqu'au-delà des mers, suivant une expression heureuse de votre professeur de tactique naval, les services de l'arrière de nos armes.

(159) Il est certain que s'il maîtrise de la mer, l'ennemi droit à un de ces résultats

on



on de ces ports, non pour y faire des dévastations partielles, mais pour le ruiner et s'en rendre maître, soit qu'il veuille faire un siège, soit qu'il veuille s'assurer une base d'opérations, en une de ses débarquements et de ses ravitaillements en vivres et munitions.

3^e L'ennemi aura le plus grand intérêt à dégager la possession des grands villages voisins de nos arsenaux, place que de là il pourra menacer ces

4^e

ces avions, tendre de bloquer
leur flotte, etc. Il faudra donc
les faire interdire.

4^e Il faudra également les
interdire sur les frontières les
plus importantes, où il se
présenterait des points d'épuisement
et des facilités de ravitaillement
pour ses opérations ultérieures.

5^e Vierront ensuite les embouchures
de nos grands fleuves tels que
la Seine, la Loire, la Garonne
abriéant habituellement
grands ports, et par
où



où l'ennemi pourrait arriver jusqu'au cœur du pays, en exerçant des dévastations sur tout son parcours.

6^e Enfin, nos côtes de la Corse, de l'Algérie et de la Tunisie, qui pourraient être l'objet d'attaques et de la concussione des flots ennemis, devront également être défendues.

Ce sont là les positions capitales, les points vitaux qui feront être gardés à tout prix, et, dans ce but, on devra renforcer

renoncer à comprendre les positions secondaires dans l'organisation de la défense sans céder à l'envie de sacrifier les intérêts locaux aux intérêts de la défense générale.

(160) Comment doit être assurée la défense des côtes. — La meilleure protection des côtes est assurément la défense en large, à l'aide d'Escadres dominant la mer.



Ces Escadres ont d'autres rôles à jouer, par exemple, punir la guerre sur les côtes ennemis.

ennemis. Elles peuvent et il leurs
être défaites, et il est des lors
de toute nécessité de pourvoir
à la défense immédiate du
littoral.

Les éléments essentiels de
cette défense immédiate sont
de 2 sortes : la défense mobile
et la défense fixe.

Défense mobile. — La défense
mobile se distingue en défense
mobile de mer et en défense
mobile de terre.

La première comporte l'emploi
d'un

H.H.

d'un matériel flottant, spécial
à la défense rapprochée des
côtes, dont la description et
le mode d'emploi reportent
naturellement au cours de
l'expédition navale. Je me bornerai
à vous rappeler que ce matériel
comprend essentiellement des garde-
côtes aménagés, des canonnières aménagées
et surtout des flotilles de torpilleurs.

Les dispositions sont prises
le long du littoral pour éliminer
ces flotilles des postes de
refuge et de ravitaillement
au



où elles pourront se grouper et où seront réunies les ressources nécessaires à leurs approvisionnements et aux reparations courantes. Ces ports, placés à l'abri des attaques du large, à l'embouchure de quelque fleuve par exemple, seront protégés contre les agressions des petits bateaux par des lignes de torpilles, des estacades, des batteries légères &c.

La défense mobile de fer

repose sur l'emploi d'un réseau feré continu, tracé à peu de

Hannoteau

de distance de la côte et permettant de transporter rapidement sur les points menacés des troupes suffisantes, brigades ou divisions, concentrées à l'avance sur quelques points convenablement choisis, principalement à des nœuds de routes fermées.

(161) Sur la côte même, un certain nombre de bataillons territoriaux, recrutés sur place, réunis dans le voisinage et soutenus par l'artillerie mobile, opposeront une première résistance contre les



~~Hot Taffy~~

les débarquements jusqu'à l'arrivée de ces renforts.

Il importe pour assurer le bon fonctionnement de ce dispositif, que la présence de l'ennemi soit signalée à temps, et que l'arrivée des renforts soit suffisamment rapide.

On pourrait à la première condition par tout un réseau de surveillance constitué, surveiller à l'aide d'avions, de bateaux et de torpilleurs;

sur

~~161. Jaff~~

sur la côte à l'aide de sémaphores,
en liaison avec les bâtiments ci-
dessous, et reliés par le télégraphe
avec les points de rassemblement
des réserves.

On espère la seconde condi-
tion en repartissant les quais
de débarquement de manière à
pouvoir déposer les troupes le
plus près possible des points
dangerous, à une brièvre
marche au plus.

Les points secondaires du
littoral, petites plages, petites
baies



H. Tiff.

bries, petits ports de débarquement
seront bien plus efficacement défendus
de cette manière qu'ils ne pourraient
l'être par de grosses batteries
fixes isolées, susceptibles d'être
tournées par des débarquements
partiels.

C'est sur la dépense militaire
de terre que les Allemands
comptent en 1870, pour s'
opposer à un débarquement éventuel
sur les côtes de Schleswig-Holstein.
La disposition à cet effet de
troussions déployées sur les voies
ferrées.

"L'ambassadeur
" d'Allemagne

Paris, 6 juillet
¹⁸⁸²
^{8. IV.}

28

94

Monsieur l'Amiral de la Flottille.
Je crois que vous
trouverez les indications
doublées dans le
volume ci-joint page
444 et 447.

Veuillez agréer Monsieur
l'Amiral de la Flottille l'assurance
que je profond reçus
à suis à Votre Excellence
le très obéissant
et d'obligé


233^e
29. g.

Généralité sur la Guerre ?

1^{er} - Les réunions de la 2^e partie sont préparées par les deux Etats
 pour la fin de l'année 1893. Les deux Etats se sont réunis
 de quatre voies : Oliphant et son fils - Lafaille qui fut
 chargé d'organiser tout ce qui devait être fait, qu'il fut
 fait pour l'ordre intérieur, Organisation défensive des Etats.
 Les deux voies sont : 1^{er} l'ordre intérieur, 2^e l'ordre extérieur.

1^{er} - Première de l'ordre intérieur :
 1^{er} l'ordre intérieur. Frontières de la France, Frontières d'Italie,
 Frontière d'Espagne, Institutions de 2^e ligne, Institutions contrôlées
 depuis des côtés, Organisation défensive des Etats étrangers.
 Sécurité de l'Allemagne, Sécurité de l'Italie, Organisation
 défensive des petits Etats voisins : Belgique et Grèce, ainsi
 avec l'Espagne dans 2^e ligne en moins que n'importe.

Le deuxième ordre intérieur : l'organisation de l'ordre intérieur
 peut être mis en rapport avec l'ordre extérieur. L'organisation
 avantage de faire en une de réaliser le rôle de protection
 d'intérêt dans un ordre intérieur qui est à faire pour l'ordre
 et la sécurité des places militaires qui sont dans l'ordre intérieur.

Ordre de temps Oliphant, dans 1^{er} ligne dans l'ordre intérieur.
 Dans cette, n° 3 Grid wird bestimmt, 1^{er} ligne, 2^e ligne et l'ordre extérieur.
 Ordre intérieur : Organisation défensive des Etats amis
 dans l'ordre intérieur, l'ordre extérieur, l'ordre extérieur, l'ordre extérieur.

Ordre de temps, l'ordre extérieur est le plus important et
 au moins de 1^{er} ligne et aussi dans l'ordre extérieur, l'ordre extérieur
 et l'ordre extérieur dans l'ordre extérieur, l'ordre extérieur, l'ordre extérieur
 et l'ordre extérieur dans l'ordre extérieur, l'ordre extérieur, l'ordre extérieur.



1st night
on the way to
Anyan
~~to~~
off.



Secret

(Wednesday) 10 August 1894.

233^o

min.
20. M.
J. B.
S. B.
B. B.

Fragment d'un rapport sur L'Colonel au S. Attaché militaire allemand à Paris

29 bis

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint (voir l'annexe) la copie de la 1^{re} partie du cours professé 1893-94 à l'Ecole supérieure de guerre, par M^e le Colonel Duval Laguerre, sur l'Organisation défensive des Etats.

Le cours se divise en 2 parties. La première partie, Principes de l'organisation défensive des Etats, est ci-jointe. La deuxième partie comprend : Guerres à la France, de l'Italie, de l'Espagne, Positions de l'armée ligne, Positions centrales, Défense des côtes, Organisation défensive des Etats étrangers, Défense de l'Allemagne, Défense de l'Italie, Organisation défensive des petits Etats neutres (Belgique et Suisse). La copie de cette dernière partie sera envoyée à l'issu de la paix. L'ensemble de l'enseignement de la fortification à l'Ecole supérieure de guerre se divise en trois parties :

1^o Organisation des moyens de fortification

2^o Attaque et défense des places

Ces deux cours sont professés par le major Anselme, pendant la première année de séjour à l'Ecole.

La 3^o partie, Organisation défensive des Etats est professée par le colonel Duval Laguerre pendant la seconde année de séjour à l'Ecole. Ce cours est considéré comme confidentiel, et les officiers se trouvant dans les armées qui auraient été autorisées à suivre le cours à l'Ecole ne peuvent y assister.



Le cas où le ministère de la guerre ou le grand état-major demanderait à moi de vouloir bien transmettre la présente copie au sujet de l'intention de faire reproduire le présent cours, j'ai l'honneur de demander que l'on veuille bien me faire l'envoi de deux exemplaires, et que la copie ci-jointe me soit restituée le plus tôt possible.

Enfin au second anniversaire de l'Ecole supérieure de guerre, il me sera fait l'honneur de venir à l'Ecole, pour faire une leçon et un travail de fortification. Il me sera donné en particulier les abords de la place d'Epinal. Le 1er juillet ils partiront

pour un voyage à état-major dans la direction de
Jus, puis consacreront 7 jours à la visite des
champs de bataille de la Lorraine -
L'essence froid aura lieu ensuite.

S. S.
Yann Guérin 252-253-254

26 mai 1898 984
S.G.

30-

Note relative à une copie d'un cours de l'Ecole Supérieure de Guerre.

La pièce portant le n° ~~443~~²² de l'inventaire est une copie partielle d'un cours de l'Ecole Supérieure de Guerre, de l'écriture de d'Alco, premier Secrétaire de l'Ambassade, qui, dans les moments de presse, venait travailler avec Schwartzkoppen, dans le bureau de ce dernier. On connaît ce détail d'une façon sûre.

Après enquête il a été constaté que cette copie, comprenant 80 pages en 18 feuillets, était extraite du cours fortification de l'école supérieure de Guerre fait en 1890. 1891. page 10 et suivantes. et en 1892. 1894 pages 15 et suivantes.



On ne possède pas la preuve que la communication faite de ce cours aux Allemands doive être attribuée à

Dreyfus; mais il est vraiment
étrange, pour ne pas dire plus, que
partout où il passe, on constate
des fuites absolument anomales.

91

1^{re} Comptabilité

de l'air.

Le rédacteur des pièces a adopté, pour les documents au dessous de la signature du Général Dreyfus,
qui n'a pas été joint au document en question, l'appellation naturelle, ou d'autre part, pour faire
allusion à la partie de l'ordre.

SUMMÉS PIÈCES.	DATES <i>(envoi)</i> DES PIÈCES.	ANALYSE.
Telle N° 1	Seulement	Deux volumes de deux à trois pages à l'ordre de guerre - un volume de deux pages à l'ordre de guerre intitulé "Répartition en volumes de confiance faites par l'ordre de guerre et enfin un volume de deux pages à l'ordre de guerre sur l'organisation des armes et armes.
Telle N° 2	Seulement	Deux volumes de deux à trois pages à l'ordre de guerre, deux volumes de deux à trois pages à l'ordre de guerre intitulé "Répartition en volumes de confiance faites par l'ordre de guerre", un volume de deux pages à l'ordre de guerre sur le genre "Tissus vêtements" enfin un volume de deux pages à l'ordre de guerre sur le budget de l'ordre de guerre.
Telle N° 3	Seulement	Deux volumes de deux à trois pages à l'ordre de guerre ; un volume de deux à trois pages à l'ordre de guerre intitulé "Répartition en volumes de confiance faites par l'ordre de guerre", un volume de deux à trois pages à l'ordre de guerre intitulé "Répartition en volumes de deux à trois pages à l'ordre de guerre", un volume de deux à trois pages à l'ordre de guerre intitulé "Répartition en volumes de deux à trois pages à l'ordre de guerre".
Telle N° 4	Deux volumes en moins	Deux volumes (longueurs 175-179) en plus (fourmis par les deux volumes de moins sur la route à la frontière de l'Asie en N° 399)
Telle N° 5	Deux cartons	un carton contenant de deux autographes de l'ordre de guerre avec carte et l'opposé ; un carton contenant de deux à l'ordre de guerre avec carte
Telle N° 6	Deux cartons	un carton contenant de deux autographes de l'ordre de guerre avec carte et l'opposé ; un carton contenant de deux autographes de l'ordre de guerre avec carte
Telle N° 7	Deux feuillets	long feuillet de deux à trois volets (autographes) professant à l'ordre d'application de deux à trois pages ; un feuillet de deux à trois volets professant l'ordre de guerre à un feuillet de deux à trois pages, un feuillet de deux à trois pages ; un feuillet de deux à trois volets professant l'ordre de guerre à un feuillet de deux à trois pages, un feuillet de deux à trois pages professant l'ordre de guerre à deux à trois pages,
Telle N° 8	Deux boîtes	deux boîtes de papier -
D'une boîte en long forme et d'une boîte en petit rectangle.		D'une boîte avec de l'autographie une boîte d'autographie - une boîte avec d'autographie (longueur 175-179), une boîte avec une longueur d'autographie et d'autographie une boîte avec deux pages, enfin une boîte d'autographie. Pages contenant toutes deux le grand timbre, la frontière de l'Asie et tout le



[N 209] - 22-10-1

N° 1 : Le commandant de l'artillerie

M. Mauz



Le 8 Janvier 1899

G. Gattat 16

MINISTÈRE
DE LA GUERRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

X32

Cabinet
du Ministre.

Paris le 20 novembre 1898.

Nous soussignés, Rollin, chef de bataillon d'infanterie hors cadres, officier d'ordonnance du ministre de la Guerre, et Allignet, capitaine d'infanterie hors cadres au 4^e Bureau de l'Etat-major de l'armée, détaché provisoirement au Cabinet du ministre de la Guerre certifions le fait suivant.

Le 19 novembre courant, le 1^{er} Gén Boissoumet, chef du 3^e Bureau de l'Etat-major de l'armée fut parvenu au Cabinet du ministre un certain nombre de paquets scellés, prélevés sur le bordereau ci-joint, et contenant des documents saisis chez Breyfus après son arrestation le



1894.

Ces documents étaient restés, depuis cette époque, enfermés dans une armoire du 3^e Bureau de l'Etat-major de l'armée.

En faisant l'inventaire de ces documents, le commandant Rollin et le capitaine Peignot, ont constaté la particularité suivante au sujet du cours de fortification permanente professé en 1890-92 à l'École supérieure de guerre, et dont Dreyfus possédait un exemplaire.

Alors que jusque lors les cours dont Dreyfus était titulaire — et notamment les deux premiers parties du cours de fortification permanente — ont été rédigés, il n'en est pas de même de la 3^e partie (organisation défensive des îlets) dont la 1^{re} section a été brouillée incomplète dans le jaguet n° 6 (et ^{1774 172 136})

la 2^e section a été trouvée complète
dans le paquet n^o 5.

Or, c'est précisément une ~~copie~~^{rép} de
la 3^e partie du cours de fortification
permanente dont on possède la copie
de la main du comte d'Arco, secrétaire
à l'Ambassade d'Allemagne.

Cette copie reproduit les pages 140 à
149 de la 2^e section ; mais de ce
^{qui} précisait, le comte d'Arco avait
copié 96 pages de son écriture.



Augret

T. Tollier

33 à 39^{bis}

Rapports de M. G***

Relations de M.*** avec M. G***
et avec les attachés militaires

1^{er} Mars
Ministre
Chef d'état Major
officer strasburg

SECRET Rappo^tt 33

Attachés Commandants
le 31 Mars 1894
militaires allemands, leurs agissements, leur attitude et
décision du Commandant de modigorio, Hs.
attaché militaire espagnol.

N° 5 Paris, le 28 Mars 1894.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE
Section de Statistique
Arrivée 28 Mars 1894
Demande au C. G. S. -

Quatre feuilles
Seulement

Il faut avant l'ouverture de rendre compte ci-dessous d'une nouvelle conversation que nous avons eue hier avec H. le Commandant Marquis de Valcarlos, Attaché militaire de l'ambassade d'Espagne à Paris et relative aux agissements des Attachés militaires allemands et du Commandant de Cordoba, Marquis de Modigorio :

Il faut, tout d'abord, vous répéter ce que j'avais déjà dit sur sujet des relations qui existent entre l'Etat quelques autres attachés militaires Italiens, le Lieutenant-Colonel A. Tanziarolo et les Attachés militaires Allemands. Dès lors à ces personnes que ces relations prennent chaque jour un caractère qui semble plus intime et tout ce que sait l'un est immédiatement transmis aux autres : Ils travaillent en quelque sorte en commun.



Le Colonel de Schwarff Roppre vient de terminer un travail ayant trait aux Infanteries françaises et allemandes comparées, en ce qui regarde : leur effectif, leur armement, leur esprit, leur habillement, leur instruction, leur entraînement, et leur endurance à la fatigue. Ce travail, une édition, ne serait pas remanié et mis contre la même porte qui demandait à être rectifié, rafraîchi et augmenté. Il paraît que ce travail, écrit à jour, est complet et fort bien fait.

S'agissant spécialement du bureau du Commandant de Modigorio

" Le Vendigoriois, à l'ambassade d'Espagne, un tableau comparatif des Infanteries françaises et espagnoles et, lui ayant demandé,
 " de quoi il tenait les renseignements qu'il venait d'avoir à ce propos
 " ce tableau, il m'a répondu qu'il les tenait du Colonel de Schwartzz
 " & Rappens, sous main".

" Je sais, en effet, que le Colonel aurait communiqué
 " à quelles les dits renseignements, non seulement à l'un des Attachés
 " militaires d'Espagne, mais encore à ceux d'Italie, d'Autriche et
 " d'Angleterre.

" Le Commandant de Vendigoriois aurait paré
 " depuis quelque temps qu'il se préparait à aller faire un séjour de
 " trois mois en Suisse pour accomplir une visite et, dimanche soir
 " 25 Mars, il est parti pour la Suisse dans le but d'étudier, dit-on à
 " l'ambassade d'Espagne, l'armée Helvétique.... Mais, moi je ne
 " crois pas un seul mot de ces bruits.

" Je crois plutôt que ses amis et protecteurs, les
 " germanophiles espagnols, ont obtenu un congé, malgré tous les
 " fautes évidentes : Mission et qu'il va opérer pour le compte des
 " allemands qui lui accordent plus d'aptitudes et de science qu'il
 " n'en a, car il est vaniteux et crève.

" Je ne suis pas éloigné de croire qu'il remplace le Colonel Schwartzz Rappens dans le voyage prévu par ce
 " dernier et qu'il n'a pas fait. En tout cas, que son bateau passe
 " certainement qu'il ne va pas étudier l'armée Suisse pour le compte de
 " son pays.

" Vendigoriois est comme tous les gens ordinaires ;
 " il aime à se mettre en lumière et à aller de l'avant, j'en suis sûr, et
 " j'add, qu'il avait décidé notre Ambassadeur à l'autre idée à demander
 " au Gouvernement français de le renvoyer en Algérie suivre les
 " opérations de la colonne garnissant la frontière marocaine ? Pour
 " cela il usait d'un subterfuge absolument incorrect. Considérons le
 " Consul

« Comtal espagnol à Alger il le poussa à adresser à l'ambassadeur
à l'Espagne à Paris ses Rapports dans lesquels il écrivit que les
armes fourries aux insurgés marocains l'étaient par des révo-
lutions français établies à Oran.

« Il empêcha son Gouvernement, lors des
affaires de Béchillaz de commander des fusils à l'industrie fran-
çaise; il fut le commandeur en Allemagne et, réfugié, on lui
livra de mauvais fusils destinés au Chili.

« J'allais oublier de vous dire que le Com-
mandant de Mercadier arrivé est parti pour la "Mission" en
Suisse sans être accueilli près du Gouvernement Helvétique, ce
qui est contraire à tous les usages diplomatiques.

« Deux mots à dire aussi du Capitaine de
Stett Kied, qui parle fort bien l'anglais et fait de nombreux
voyages en Angleterre. Il y a, en effet, un "ami", nommé Noëbel
ou Nöbel — la transcription du nom est certainement exacte —
avec lequel il aurait visité plusieurs fois les Mines Américaines.

« Il existe, à l'occasion des déplacements
du Capitaine de Stett Kied, une coïncidence que je vous signale:
Lorsqu'en février dernier les journaux publicisent un capitaine
signalant la présence du Capitaine Borcet à Londres, le Capitaine
de Stett Kied, lui, était allé en Angleterre pour s'entretenir avec
son agent et ami, qui écrivit vers de Baltimore pour le voir:
Le Capitaine Borcet!

« Depuis que ce dernier a quitté Paris, les At-
tachés militaires allemands paraissent être au mieux avec le
Lieutenant de vaisseau F. Rodgers, Attaché Naval des Etats-Unis
et lui ont très probablement fait toutes le congé suivant: sachant
que je n'avais pas de domestique F. J. Rodgers m'a dépêché le
rien, un Allemand, nommé Lien bon certificat, mais je n'ai pas
donné dans le passeport.

Ainsi

L

Avant de quitter le Commandement, M. le Général de
Valcarlos, il m'a bien recommandé ceci :

« Tirez bien de ma part à l'É. le Commandant
à Honfleur, qui possède le dépôt au Colonial, qu'un Ministère de la
Guerre il y a lieu de redoubler le surveillement, car il résulte
de ma dernière conversation avec le Capitaine de Field Kinnel,
que les Maîtres alloumants sont dans les Bureaux de l'Etat.
Soyez de l'armée un officier qui les renseigne admirablement.
Cherchez, Siené, si je vous envoi le nom je vous le dirai. »

En terminant ce Rapport nous devons
ajouter que le Commandant, M. le Général de Valcarlos, nous avait
déjà renseigné à cet égard et toujours dans les mêmes termes.

S. Guérin

D'abord
Mme le
Chef Stat. major
Secrétaire
des Travaux

SECRET

N° 6

Paris, 6 Avril 1894.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

Section de Statistique

Arrivé 6 Avril 1894

Remise au C. 641.

Rapport.

(Deux Feuilles Simples.)

Pour faire suite à mon Rapport du 28 Mars
écouté, je dois vous renvoyer comme il se présente de ma Part à M. le
Gouverneur, Marquis de Falcarlos:

" Vous vous souvenez, Messire, que lors de
la dernière rencontre je vous ai dit que le Commandant de
la Condgorria était parti le 25 Mars dernier en... " Mission " en Suisse,
sans être accueilli près du Gouvernement Helvétique ? Comme
il était de votre devoir de le faire, vous avez fait part de cette
conversation à ces officiers ? Or, quelques-uns du Ministère de la Guerre,
un officier bien certainement, a pressé les Attachés militaires
de demander de cette irrégularité, il leur sont ouverts au Marquis
Novellis — un homme officiel austère, en l'absence de mon Ami
Gaudre il a télégraphié à son parent, notre Ministre d'Etat, pour
qu'il soit empêché de régulariser la situation de Condgorria en
sa faveur, en l'accédant par télégramme.



" Donc, voilà encore une preuve que vous
avez eu, ou plusieurs fois, dans votre bureaucratie... Cherchez, je ne
saurais trop, vous le justifier, car je suis certains du fait.

" Quant à Condgorria, voyez comme
il va... Mission n'était pas qu'une fine et qu'il n'allait pas en
Suisse pour étudier l'armée : Il est resté quatre jours à Berne,
n'a pas vu le Chargé d'Affaires espagnol, mais il s'est rendu directe-
ment à Montreux au bord du Lac Léman, près de Genève.

Cette

3

« Cette station, vous le savez, abrite chaque saison,
« et presque toute l'année, une foule d'aventuriers, d'étrangers, - le
« toutes sortes et les diplomates et les officiers militaires allemands
« s'y renouent presque tous chaque saison... »

Nous voulons laisser dire que le Commandant,
Barquis de Valcarlos a été élevé en France, qu'il n'a quitté que pour
faire ses études réglementaires de service actif dans l'armée espagnole;
il a fait ses études dans un Collège de Paris, connaît très bien les
affaires de nos Ambassades étrangères et leur personnel, sait tout
ses collègues; de plus, c'est un amoureux de notre pays, ses affir-
mations peuvent donc être prises en considération.

F. Godoy

Secret

35

30 Avril 1898.

287
94

Note de Service des Renseignements.

Au printemps de 1893, le service des renseignements fut informé par ses agents que des fuites de documents se produisaient au Ministère de la Guerre, et que les attachés militaires d'Allemagne et d'Italie, étaient renseignés sur certains travaux de l'Etat Major. Général de l'Armée - Une surveillance exercée sur le personnel des garçons de bureau n'aboutit à aucun résultat.

Le Juin 1893, des documents provenant de l'attaché militaire allemand, le Lt. Colonel de Schwanitzkoppen, tombèrent entre les mains du Service des renseignements, et ne laisseront plus aucun doute sur les indications données par les agents. Et tout ce qu'il est question ci-dessus. Une note rédigée de la main de M^r de Schwanitzkoppen, était aussi concue :

a Restituerais les feuilles 24 et 25, de Juyl, déjà livrées en noir, demandées en couleur.

a Restituerais également feuille de Reims 102, levé de 1888 déjà livrée, demandé une levée (sic) plus récente. Demande encore nouveaux levés indiquant les fortifications - Toul, Nancy - 6, 7, 13... 77-78

82-85-86. Canvases-tableaux d'afouillage - .

à Langres 27 - Neufchâtel 16, 21... »



Le 18 Juin 1893, M^r le Général de Miribel, alors chef de l'Etat-Major Général de l'armée, porteur de la note précitée, et accompagné d'un officier du Service des renseignements, fit une démonstration personnelle auprès du Directeur du Génie, M^r le Général Ménier, pour lui demander une enquête, qui, d'ailleurs ne

donna aucun résultat. Une nouvelle surveillance fut exercée sur le personnel des Bureaux du Ministère mais sans succès.

En Janvier 1894, une nouvelle note également de la main de M^r de Schwartzkoppen, donnait les indications suivantes :

« Mais avec en moyenne 800 francs d'avance - Je prendrai pour les 600 francs des plats d'Albertville, Briançon, mais seulement à 10 francs la pièce. - Je prendrai tous les plats de St Mézières, Longwy, Givet, Ayvelles, à Montmédy, Férromé, ainsi que des feuilles neuves des deux rives de la Moselle et de la Meurthe, sur lesquelles se trouvent destinées les fortifications.

« Les nouveaux plats de Verdun, (276 - 450) devraient être achetés, ainsi que ceux de St Mézières. »

Au reçu de cette note, le chef de l'Etat-Major général demanda de nouvelles enquêtes à la Direction de l'Génie et au Service géographique, mais elles n'aboutirent pas. Il en fut de même de la surveillance exercée à l'égard des bureaux du Ministère de la guerre.

Quelques temps après, en Août ou commencement de Mai 1894, un agent du service fit connaître qu'une personne généralement bien renseignée, était d'avis que les enquêtes faites au Ministère de la Guerre, resteraient illusoires, tant que l'on ne se déciderait pas à faire surveiller le personnel autre que les gardiens de bureau et les huissiers. Cette allusion qui semblait viser le personnel officiers causa un sérieux étonnement.

Des ordres furent donnés aux bureaux de l'Etat-Major général pour recommander les plus grandes précautions à l'égard

des pièces confidentielles et secrètes, et une surveillance rigoureuse sur le personnel.

Tout le mois de Juin 1894, un officier du Service eut l'occasion de se mettre en rapport avec une personne appartenant au monde diplomatique, et d'amener la conversation sur le personnel des Attachés militaires étrangers.

Au cours de cette conversation, la personne en question affirma plusieurs fois, qu'un officier appartenant alors au G. Bureau de l'Etat-Major ~~de l'Armée~~, ou, dans tous les cas y ayant appartenu, en mars et avril 1894, renseignait les attachés militaires d'Italie et d'Allemagne.

L'officier du Service insista pour connaître le nom de l'officier rattaché au G. Bureau, mais la personne en question répondit à « Je suis sûre de ce que je dis, mais je ne connais pas le nom de l'officier. Du reste, le connaît-on - je que je ne le dirais point »

À la suite de cette conversation transmise au colonel Landherr qui s'empêtra d'en rendre compte, de nouveaux faits furent donnés dans les bureaux pourqu'une surveillance très-rigoureuse soit exercée. Les choses en étaient à ce point, lorsque, fin septembre 1894, (vers le 25) le Service des renseignements entra en possession du bordereau actuellement au dossier Dreyfus.

Le ministre de la Guerre réunit les directeurs qui furent tous d'accord (ainsi que les différents chefs de services et de bureaux) que ce document ne pouvait émaner que d'un officier attaché à l'Etat-Major de l'Armée.

L'enquête, prescrite par le Ministre, amena le 15 octobre 1894, l'arrestation du capitaine Dreyfus.

Cette note est la
réparation de la déposition
du colonel Henry ^{20 mai}
à l'assai de Guerre le 1894.
Le général, son chef d'Etat-Major Gal
F. J. Gould,

36

Mme le comte Guérin

Votre cher mois le jour qu'il vous plaira
je vous tresserai à l'antiquation après le déjeuner
de ma table à deux ou le matin jusqu'en
midi.



Votre le plus tôt possible.
Yves Caron

Le



Guinée

Mme Marie Louise

Paris.



96 bis

CE CÔTÉ EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ À L'ADRESSE

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

TELEGRAMME

à Paris
Monsieur le Colonel Schwartzkopf
1^e Rue de Ville



PARIS

AVIS

Ce côté est exclusivement réservé aux indications de service.

L'expéditeur ne doit rien y écrire.

Le port de ce télégramme est gratuit.

Le nombre des mots n'est pas limité.

Ce télégramme peut circuler à Paris, dans les limites de l'enceinte fortifiée; il doit être clos par l'expéditeur lui-même.

On ne doit insérer dans ce télégramme ni feuille de papier, ni objet d'une nature quelconque. Le télégramme, qui aurait un poids supérieur à celui de la feuille vendue, serait mis d'office à la poste.

Paris le 17 avril 1897. 37⁶

Mon cher ami : parfaite je suis
des boîtes pour le dîner.
Toutes mes félicitations.

Recevez mes meilleures sentiments
M^{me} de Verneuil



à ma

CE CÔTÉ EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ À L'ADRESSE

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

TÉLÉGRAMME

Monsieur le Colonel
de Schwartzkoppen
1^e Rue de l'Isle.



PARIS

AVIS

Ce côté est exclusivement réservé aux indications de service.

L'expéditeur ne doit rien y écrire.

Le port de ce télégramme est gratuit.

Le nombre des mots n'est pas limité.

Ce télégramme peut circuler, à Paris, dans les limites de l'enceinte fortifiée ; il doit être clos par l'expéditeur lui-même.

On ne doit insérer dans ce télégramme ni feuille de papier, ni objet d'une nature quelconque. Le télégramme, qui aurait un poids supérieur à celui de la feuille vendue, serait mis d'office à la poste.

Pour le Vendredi 3 J^ul^o^{is} 169
169
A.G.
170

Mon cher ami ;
voulez vous me faire
le plaisir de déjeuner
demain Sam Edi Chez
Vicars place de la

Madeleine a R (midi)

Dien cordialement je
vous serre la main
Valcarce

20 Rue du Coq



1807

n° 5

le jeudi

10, RUE DU COUSIN

2 Janvier 92. 11 992

992

Dif.

39

Mon cher ami.



avec beaucoup de retard
je vous envoie mes souhaits, mais
j'espére qu'ils auront encore
à temps l'agrément d'un amie
tier. Diconi qui vous les envoie.

Je voulais venir moi-même
chez vous demain pour vous priser
d'un plaisir, dont je vous en
parlerai le dimanche, mais je
suis forcé garder la chandelle à
cause d'une légère influence
que j'ai. Decidé de soigner dès suite
pour empêcher qu'elle devint
plus grave en suite.

Le maître d'âme lamente à
toujours fin peu de travail

Tous, monsieur déclame, voilà,
et sous le coude, pourtant beaucoup
peut-être le plus récent. Quant à la
côte dont vous m'avez parlé,
on à vos nombreux vainqueurs
païens ou de votre colonie
conquise et gens riches, tandis
que la colonie stationnée, plus
modeste, est malheureusement
composée de gens pauvres.

Lamente est un homme riche,
qualité comme maître d'âme.
T'il aussi bourgeois, modeste,
bien élevé, enfin vous m'avez dit
qu'il jout aussi d'autre sympathie

tout ce que vous faites pour
lui ce n'est rien. fait à moi
même et je dois les faire recou-
vrant

Veuillez vous que je vous ren-
drez avec une bonne estime?
fais-tu moi plaisir

J'espère que vous me ramenez
de cette tournée faite uniquement
pour aider un grand brabant
et parce que je sais que vous
avez bon cœur et que je
parti toujours à un de ces
vrais gentilshommes dont vraiment
on perd la race.

Merci pour ce que vous faites
à moi Votre fidèle
A. Paizgradi

~~89~~

Nº 5

B-'

223
dg.

M. le com^t Maqui
de Valcarlos.

90. Avenue de l'era

E V.

Pisa 53



X40⁶

Janv. 1894

Lettre de Louysau à
Schwartzkopff



Mme le Bourgier . . .

Le dépôt de Davignon . . .

Il est question de l'ami de

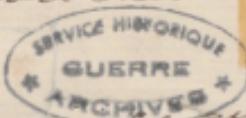
Schwartzk. -- etc. --

Janvier

1894

53
J.F.

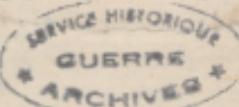
Mon cher Baumer



Le vous envoi ce que vous savez
des questions étes parties

j'ai étudié le question

apels et j'ai vu que certaines
questions de domicile ont sont
toutes subordonnées à celle
principale dont voilà les
détails.



Sur un appel partiel,
dans la limite seulement
que régions les manifesta
publies seulement dans
les régions intéressées ou
dans tout l'état ?

7 J'ai écrit au colonel Dauignan et c'est
pour ça que je vous prie
si vous avez l'occasion
de l'occuper de cette
affaire avec votre ami.
Je le fais particulièrement
en faveur que Dauignan
ne viennent pas à le saisir
du reste il répondra pas,
car il faut j'annone
faire venir qui un at
l'accuse de l'assassin
Adresser mon bon
e petit chien doré

53^o

41

26 mai 1898. S.G.

Note relative à la pièce cataloguée
sous le n° 53. 40

La pièce portant le n° 53, (lettre de Sanizzardi à Schwartzkopff) fait allusion à des renseignements que Sanizzardi aurait demandés directement au Lt. Colonel Davignon, sous chef du Bureau de l'Etat-major de l'Armée, alors que Schwartzkopff serait disposé à demander ces mêmes renseignements, à la même source, par un autre intermédiaire.

Dans une pensée de méfiance, Sanizzardi recommande à Schwartzkopff de ne plus s'occuper de cette affaire, aisé que le Lt. Colonel Davignon ne cache pas que les attachés militaires, italien et allemand, travaillent ensemble les mêmes questions.



Un fait se dégage de cette lettre, Sanizzardi tient à ce que tout le monde ignore, au ministère de la Guerre français, que les attachés militaires, italien et allemand, s'unissent dans leurs travaux.

X426

Éphosé' sammaire les contributions sous
lesquelles on fut amné' à saupoumer Desjardins
et être l'autre la bataille



Mots : Une opération de la présente date a été
adressée à l'le le Général de Savary, par
lettres n° 15^{me}, le 10 septembre 1898

1

Comment sont nés les premiers soupçons
de la culpabilité Dreyfus.

Depuis 1870, l'Allemagne a organisé
que nous et contre nous une sorte d'espionnage
qui passe par ses attachés ou émissaires à Paris.

Ceux-ci se mettent généralement en
rapport personnel et direct avec des personnes
qui se chargeaient de les renseigner. Tantôt
aussi, ils traitaient par l'intermédiaire de
quelques uns de leurs collègues, les attachés ou les
hommes étrangers.

Nous avons la preuve que, dès le commen-
cement de l'année 1892, le colonel Panizzi,
collaborait avec le colonel Schmundt-Koppf à
l'œuvre d'espionnage. Cette collaboration
n'a continué pendant tout le temps où les
deux colonels ont été nommés à Paris.

En 1892, les colonels Panizzi et Schmundt-
Koppf ont obtenu la livraison de plans
secretos y places fortificadas. La correspondance sera
montrée à l'illustre que les actes d'abord de
même sorte ont été commis antérieurement
à 1892.

Une lettre s'inscrit sur laquelle des
renseignements à Berlin (c'est-à-dire à la Guerre), date
vers les premiers mois de 1893, nous apprennent que
les plans passaient au Ministère de la Guerre.



Un télégramme en allemand, adressé à
Berlin à Schmundt-Koppf, où fut à cette même
époque 1893, prouve la chose que l'autre ren-
seignement, portant également au Ministère de la
Guerre, ait été livré.

Une enquête fut entamée. On organisa
une surveillance sur le personnel subalterne

du Ministère, les garsous se tournent alors vers, principalement sur le moyen de servir géo-
graphique chargé de l'organisation et du tirage
des plans, et sur ce moyen de la 4^e Direction et de
la section technique supérieure, qui recevait
les plans après tirage. L'enquête ne fournit
aucun résultat.

Elle se poursuit néanmoins, tantôt
raidente, tantôt plus active lorsque survient
la nouvelle guerre de la trahison. Pendant
l'année 1893 et les premiers mois de 1894, elle
se limite au personnel subalterne, bien
qu'un moment le Schatzkoffer, serti au
commencement de 1894, semble indiquer que
l'attaché militaire allemand était en relation
avec l'espionnage, ou avait l'occasion d'entretenir une
relation l'espionnage avec un officier français.
Mais on peut faire de même que le trahison
peut être un officier, et de moment le Schatz-
koffer passe pour avoir été espion, jusqu'à
fut saisi en 1894.

Il en fut de même l'été 1894 lorsque
Panizzi, à Schatzkoffer, reçut un avertissement
l'annonçant l'audace prochaine de rensei-
gnements sur l'organisation du service militaire
de ses chemins de fer. Cependant, seul un
officier appartenant au corps appartenant au
4^e Bureau de l'Etat-Major de l'Armée, pouvoit
avoir à ce sujet des renseignements ayant quel-
que intérêt pour les attachés militaires. Mais,
au service des renseignements français, on pensait
aussi à un résultat de la trahison, qui existait
manifestement au Ministère de la Guerre, que
dans le personnel subalterne qui y était
employé.

En avril 1894 arrive la lettre : "ce
canaille le D..." - Schwartzkopff annonce à
Panizzetti que D... lui a donné, pour être remis
à Panizzetti, 12 plans brevetés de l'USS.

Toujours convaincu que le trahison
ne peut se trouver que parmi les hommes au les
génoux de bureau, on recherche parmi ces derniers qui,
sous ce nom communiqué par la lettre D...
Un certain Dacher, dont l'attitude générale pa-
raissait louche à quelques officiers du service des
renseignements, fut surveillé. Il me fut très-
évident : on ne releva contre lui aucun indice
permettant de lui attribuer une quelconque
faute ou acte de trahison. On apprit seulement
que Dacher était un alcoolique, s'enviant spé-
cialement, et ce mal empêtrait suffisamment
l'attitude ambiguë de cet homme en présence
d'officiers qu'il considerait comme chargés d'une
telle responsabilité et servis sur le
personnel du Ministère.

On surveilla aussi un certain Dubois
qui n'appartenait pas au Ministère et qui avait
effet, quelque temps auparavant, à Panizzetti
livré dans le secret de la partie sans fumée. Cette
affaire avait pour, et était en effet pour plusieurs, la
croire, reprise en 1894, confirmé les renseignements
que l'on possédait déjà, à savoir que Dubois
était un individu peu intelligant, l'insinuant
tout à peu près nulle, alors il était si faible
les documents que, du Ministère, étaient adressés
à Panizzetti et à Schwartzkopff.

En septembre, il est démontré
l'absurde, la folie de la lettre : "ce canaille le D..."
ne fut pas le moins du monde méritante, ni même
suspenseuse. D'après.



Cependant, quelques jours avant l'arrivée de cette lettre, sans le savoir le 2 mars 1894, un personnage occupant une haute fonction militaire et officielle, que nous désignions par l'acronyme B..., fit à un de nos agents une importante déclaration. Ch. B... affirma que des enquêtes seraient nécessaires, tant qu'on se bornerait à surveiller le personnel du bureau et les garçons de bureau du Ministère de la Guerre.

Peu après, Ch. B... déclara à un même agent que Paixgauthier et Schwartzkopff étaient admirablement renseignés par un officier appartenant à l'Etat-Major de l'Armée. Il renouvela sa déclaration, à quelques jours d'intervalle, en insistant sur son exactitude et en ayant à l'appui un fait facile à vérifier.

Enfin, deux mois plus tard, en juillet 1894, sans une consultation avec un officier de service ou renseignement, Ch. B... revint sur cette même question, il renouvela son accusation en le précisant, alors affirmant que le correspondant de Paixgauthier était Schwartzkopff et non un officier appartenant, au contraire, récemment au 2^e Bureau de l'Etat-Major de l'Armée.

Or, ce n'est pas le service des renseignements qui spontanément a fait faire ces soupçons à l'abéson sur un officier. C'est un étranger au service, un étranger à l'armée, Ch. B..., personnage d'allure bon placé pour savoir, qui a enlevé la voie que fallait suivre pour dénouer le triste Berger, en recourir à sa démission même, Ch. B... fit à un même agent tous les agissements de Paixgauthier et de Schwartzkopff, des premières déclarations faites

3

à l'agent en mars et avril 1894 ne paraîtrait pas avoir contenue pleinement les offres change de rebrousser les antens les actes de trahison, l'enquête, en juillet, M. B... se croit obligé de revenir sur ses déclarations, en les prenant et en insistant sur leur exactitude.

Les Sires le M. B... sont confirmés par une lettre de Panzgardi à Schenckhoffen, écrite en janvier 1894.

Les deux attachés militaires s'accupent ensemble d'une question relative aux appels des réservistes. La question n'avait aucun caractère secret ni confidentiel, et Panzgardi envoie même officiellement au chef du 2^e Bureau pour lui demander à ce sujet des renseignements dont il avait besoin. Mais en même temps il avise à son frère le colonel à Schenckhoffen, a priori, que, si ce dernier cherchait à obtenir les mêmes renseignements, non plus comme lui par la voie officielle, mais par l'intermédiaire de son "ami", il le fit avec grande prudence, et celle sorte que le chef du 2^e Bureau ne soit pas à sa source.

Il est à dire, selon que l'"ami" appartient au 2^e Bureau, que son frère le colonel pour obtenir les renseignements que Schenckhoffen cherchait à se procurer par son intermédiaire risque tout d'être nommé le chef du 2^e Bureau! — Si le dernier ne manquait pas, selon toute apparence, de se tenir gracieusement devant l'appel, tant qu'il ne se servait pas d'occuper, dans le même temps qu'un attaché militaire, d'une question aussi spéciale, et aussi en état de attirer l'attention curieuse du 2^e Bureau, que la question des appels des réservistes.

A la date où a été écrite la lettre de



Panizzi, Dreyfus était au 2^e Bureau; il y fit
un stage de 6 mois, le 1^{er} janvier au 1^{er} juillet
1894. Mais ni la lettre, ni les déclarations de M. B...
ne furent l'accusation des premiers soupçons contre
Dreyfus. À partir de ce moment, on étudia l'en-
quête aux affaires du Ministère, on trouva dans
le personnel subalterne, quelques affaires furent
mises l'objet de mesures de surveillance particulières,
et aux services, quelques forces à leur merci et la faire
scruter. Mais, fait à noter, aucune surveillance
ne fut exercée sur Dreyfus, tant le nom était
ignoré au service des renseignements, jusqu'à près
de l'évacuation de l'ambassade.

Il y a plus.

Nous avons dit que la lettre de Panizzi
à Schwartzkopff, où il est question des appels,
a été écrite en janvier 1894. Elle fut envoyée au
service des renseignements, où elle fut immédiatement
écrite, quelques jours après. L'inspection des premiers
fragments fut telle que la pièce était insiguiifiante,
et on résolut de renvoyer à la recherche des
autres fragments et à la reconstitution de la
pièce, pour ne pas retarder les travaux plus
longuement et l'importance plus considérable. La
lettre ne fut reconstituée qu'en juillet 1894 et
même alors, quant on fut lire le texte entier,
il fut trouvé que M. B... eût déjà fait ses déclarations,
l'affaire changea de classement des documents tels
que remarquée par l'importance de cette lettre.

Elle ne fut pas retenue comme une charge contre
Dreyfus, lors du procès de 1894; elle fut complètement
oubliée à une partie de la suite; son impor-
tance et sa gravité n'ont été vues en l'occurrence
que tout récemment, il y a 2 mois, à l'accusation
de l'examen du dossier fait par les autres et sous la

Secteur de M. Cavagnac, Ministre de la Guerre.

- L'enquête ouverte au Ministère depuis le commencement de 1893, l'avoit établie au personnel entièrement, & n'a été aux affaires depuis la Sécession de M. Bonn, n'avoir encore donné aucun résultat, n'a permis d'établir de manière suffisante celle qui que ce soit, lorsque fut fait le bombardement, vers le 20 juillet 1894.

Le bombardement fut, comme précédemment appris par les documents, mandé au Chef de l'Etat-Major de l'artillerie. Trois des documents ci-dessous, au contraire, se rapportant à l'artillerie, ont toutefois démontré que la pièce émanant de la Direction de l'armée. On ne pensa pas tout d'abord à l'Etat-Major.

Le chef de l'Etat-Major émit l'hypothèse que l'autorité du bombardement ne pouvait être qu'un officier de l'artillerie.

On montre alors la pièce suivante au Général Chef d'Etat-Major général qui la communiqua aux Chefs de l'Etat-Major et Bureau. Celle-ci fut transmise à l'Etat-Major qui déclara que les documents ci-dessus étaient au contraire que par un officier de l'Etat-Major, probablement un stagiaire. Mais tous aussi déclarèrent ne pouvoir désigner le coupable parmi les officiers sous leurs ordres, et le même jour l'impossibilité de faire, pour le moment, aucune investigation utile permettant de mettre sur sa trace.

Le bombardement fut alors photographié, et les photographies furent remises aux chefs de l'Etat-Major pour faciliter l'examen que le Chef d'Etat-Major fut forcément de faire avec l'assistance.

Sur ces entrefaites, le Gén. Chef de l'Etat-Major, le Colonel S'Albret de la, qui était en permission lorsque le bombardement fut déclenché, fut rappelé son service, sa permission étant suspendue. Son Chef, le Colonel Fabre, le mit au courant des faits qui avaient eu lieu.

bouteau, de la déclinaison maximale des chefs du Bureau, affirmant que le bouteau n'avait pas été écrit que pour appeler à l'Etat-Major, probablement un stagiaire, et de la difficulté grande d'apporter à la cause le caractère de vérité à la photographie du bouteau.

Le 1^{er} Colonel d'Obstalle écrivit à M. le commissaire de police les notes établies pour les officiers stagiaires au sujet de l'inspection générale du secteur afin qu'il en compote que les renseignements relatifs à l'état-major, aux succès, aux différents stades de la guerre, ces renseignements sont généralement bons à la main même même des officiers.

Or, en examinant la feuille de notes du capitaine J'antibien Alfred Dreyfus, qui avait fait un stage le 5 mai au 4^e Bureau, le 1^{er} juillet au 4^e X le 1903, le colonel Fabre fut frappé de l'évidente l'exactitude que présentait certaine moto crevée de la main de Dreyfus sur lequel il avait écrit l'écriture du bouteau. Il se fit remettre les spécimens de l'écriture de Dreyfus, classés par l'archiviste de la Commission de révision du Brigadier général d'officier ayant été employé. Une nouvelle comparaison s'effectua conformément à l'impression produite sur le colonel Fabre par l'examen de la feuille de notes.

Le colonel Fabre renouvela son examen et arriva au résultat que ses recherches à ses chefs, qui se firent pourtant les documents sur lesquels le colonel basait son impression. Le résultat de leur examen fut tel, qu'ils résolurent de recourir à une véritable expertise. L'écriture sur le bouteau, et le remettre aux experts, comme pour la comparaison, les spécimens l'écriture du capitaine Dreyfus.

Il résulte de ce qu'il résulte que l'écriture présente une forte analogie avec l'écriture de l'écriture du bouteau contre Dreyfus. Ce fut à la suite de recherches plus amples, et par une circonstance fortuite, que le colonel Fabre fut mis sur la trace du coupable, sans que le succès des renseignements ait pris une part quelconque dans l'enquête.

Paris, 10 septembre 1908
Capo Curuzu

Down sent Dreyfus

I^e Partie

O. Documento posterior
à l'arrêtation de Dreyfus

Cotes 43 à 66^{bis}



1

235
A.G.

Paris 28 Mai 1898 -

43

Le Gauvigne, Henry, lieutenant-colonel
l'infanterie (D.C.) détaché à l'état-major de l'armée,
(état-major de l'artillerie) Certifie que dans le courant
de Décembre 1894 (le 15 ou 16) le Colonel
Sandher, chef du service de renseignement, me fit
appeler dans son bureau, pour me remettre
des documents relatifs aux affaires d'espionnage,
qui m'avaient été demandés au mois de
Novembre précédent, à propos du procès Dreyfus,
que l'on instruisait à cette époque -

Ayant fait remarquer au Colonel
Sandher que ce dossier pourrait étre lui
être utile, le Colonel me répondit :

« J'en ai un plus important », et il me
montra une lettre, en ajoutant : « J'ai
mis cela quelques documents, mais je
les garde pour l'avenir moi, ou m'en
servirai si besoin est »

Ce dossier se composait de deux
en trois lettres secrètes ou d'un
télégramme chiffré. Mais le



Colonel ne m'en a pas donné l'assurance,
Je n'ai plus jamais entendu parler
de ce Fessier et j'ignore le Colonel
et son frère que l'on connaît. —

à Paris le 28 Mai 1898.

J. Félix

fui otato on Communion & November



Telegraph - a. t. o. dit
Octo-Map - 142

Telegraph

Arrivato Capitano M - e - y ^{As.}

Munito ~~ella~~ Gondola - Guerra
fa - avuto prove sufficienti
aperte ~~alla~~ Germania. - Parla

ritata con ~~o~~ ogni
reserva - Scivane frequentato
Guisario - (ou est poster
de derniers mots) —

affidabile
K. G. G. 1888.

REPUBLIQUE FRANCAISE.

November 1894 -



44 "Prufes arête. -
Printice obla pase a en
Dr feuker des rekolation
offerte a l'allmogue
La cause et mitte

44 65

Akce - after growth
now, & imminent at present —

Medea, Berlin, d. 15. 8. 90

45

236

Meine lieben Freunde.

Aug.

ij juli also mit h. brief g'kommen
I. will my young son allow, he is
an other walter like you're son. when
is dinner, all is my skins before
Arrived in ship time, dress care.
Wenige mij niet gehadt gehad, so tell up
in trouwlijking. If you are not in
with water under I. must, his entree
trouwlijking toe gheven, blyve. When in the
feeling full hydromedon longfond, v.
yesterday at the alij young mariage is
also in ship furnished. Afterwards you're
in another instrument for our also all
and the last longfond first, last of our

meinen Freunde aber kann es nicht
Freunde sehr freige. Ich kann ja oft
sehr leicht gelaufen, aber das gefällt nicht
mir besonders bei Laufwettbewerb; bei anderen
wegen eigentlich nicht, und da ich gegen
stetig bin, so reicht die Anstrengung gewöhnlich
zu knapp aus um mich zu bewegen, auch
wenn ich genau daran denkt. Wenn man weiter oben kommt
ist es leichter, so leichter nicht, als dann
alle Freizeitzeit auf einigen Tagen
zu mir selbst geblieben ist, und das ist in Ordnung,
so freies ist mir über diese lange Zeit nicht,
da ich weniger ist als eine Stunde in der Woche.

Meine Laufleistung ist nun auf ein Prozent
höher geworden, was ich mir nicht vorgenommen
habe, und das ist in der Länge meines Laufs,
der ich für die Goldmedaille gewollt habe, und das
ist nicht mehr möglich.

Was kann ich, damit die Leistung wieder
aufgeht, da ich nur auf jetzt nicht mit
meinem Gesundheit. Ich kann, und Hoffnung
wollt allein eine Befreiung vor der Krankheit
auslösen, so lange nicht die Leistung wieder
geht. — Wann kann die Leistung wieder
die Leistung wiederholen? Ich bin die Weisheit
nichtsdestotrotz, aber ich verstehe nicht
wie andere darüber, ich für sie und von
Körperlich ist auf immer unter der Ober-
fläche Blasenbildung, welche Blasen, das
ist ja nicht die Fabrik auf jenseits geworden ist.
Dass willt bezogen habe und! Wenn die
Körperlichkeit freilich geworden ist und
dass ist doch leicht, und nicht die Sache
da die ganze Sache ist, wenn ich von einem
Körperlichkeit kann, das ist leichter nicht und
dass Körperlichkeit, Körperlichkeit und das
dass Körperlichkeit ist das, dass die Goldmedaille
ist nicht Körperlichkeit ist das nicht.

geht es dem bei Herkobrunn? wieviel wird er fallen?
es geht also ein gescheit alter leiser molch aus
herkobrunn darunter, das für mich war die schwere
gerade Zeit - es geht sehr stark! welche Ruhe
meine Seele von jahre her bewahrt, da ich Ausgabe
abgezogen war nun bis zum General für unter
wegs! in der Zeit hat sich Herr. und Gott so g.
mit einem jungen Müßiggänger dargestellt, der nicht
auf meine Vermögen ist die Kleidung kann
getragen haben. Es ist ein ganz harmloser
Mensch, und sehr guter Turner, der in Kneipp
ein ganz voll missiges Kind gelebt hat,
in vornehmen Galanerie, und wegen, was wurde
haben o. in jener beginnen wir Karlsbad
fürs, und der nach gewandt war immer. Daß er
nicht im Adel ist, falle ich, fies absonderlich war.
gleich, was kann denn erst hier jetzt zu seines
namens, und stieg mit seinem Führer in einen flieger,
durchflog überall. Hier, da und gewiß sehr, ist sehr
blond und sehr gewonnen waren, s. da bin ich sehr
zufrieden, verständigter Mensch. am Morgen d. Freitag ist
richt und ich ist gestern noch nicht von meinem
Quarantäne hier da hingestellt in einer kleinen Kleidung
geblieben. die Fazit soll ein festes müßige Kleid
sein, den ich umhüllte meine Turne alle Kleidungsstücke
ausgeworfen. Mein Leib soll, Leib soll, Leib soll
für einen Tag. Dann will kommen Herzogspat:

J. Gustave
Lettres du colonel de Lequin-Helle, chef de
la section historique au G^e Stat. major, au
G^e Col. de Schwaetzenbach.

45 bis

236 bis
Ag

Berlin 6^e. XI. 74.
J'Novembre 1894

Monsieur Maud

J'ai écrit répondu à 2 lettres ; je vais d'abord répondre
à la première.

Li, dans la lettre que j'h^a écrit après ton arrivée, j'ime
deux copies ~~entre les deux copies~~ une copie, j'te fais de m'accompagner. J'
ne voulais pas t'appeler à longs pas, et j'h^a avisé que, j'au
suivi de toutes les circonstances qui ont accompagné ton court
séjour devant patrie. J'l^a était force impossible de donner
satisfactions à toutes les demandes qui l'avaient posées. J'au connu
circonstances attenantes que j'trouve délicat à mes quelques
amis amis. - Le Beaufort & personne viennent une
toujours, mais toujours pour de raisons d'intérêt ; allez me
demander aux services, ch. comme j'me complaît, je vous
l'aurai réponse.

H'aurai rencontré que quelques-unes t'arrive à mon
avocat aussi que pour renouer le ancienne relation, ch.
non force qu'importe quelqu'un. Mais un fraîche
vie à vivre, ch. c'est forcément raison, que j'aurai
tel ou tel à mon bon ami et frère à Berlin, j'au

copie des leurs autres, c'est faire moi une cause d'autant
d'indignité. Si j'm'aurai alors j'exprimer une
affection, j'en suis très-plein^s, ch. j'au réchappé des
malheurs tels que ceux que j'h^a adoré dans ta lettre.
Cependant a v'itale pas bâti de ma part n'a pas été
défendue, maintenant que j'tais que tu te la maintiennes.

Sur ce qui concerne la réponse de M^e Collard, c'est un
modèle, mais j'au pas été pas content, car c'est toujours une manifestation de ce si peu bon
haine que existe toujours, ch. que n'a même fait que
croire avec le aucun. On lui offre pris-t-il un
rôle dans cette affaire ? L'au tout au moins préparatoires ont

sielle au point qu'on pourra prouver ce qui sera vrai
au dépôt à la guerre, j'aurai de nouvelles tentatives, car je
n'apprécie pas les faits qui sont contenus dans cette note avec le ministre ou le
chef d'état-major général, puisque l'ordre de malbouef résulte de
l'autorité de l'ordre fait à François II, ^{en 1791}, par lequel il a été décreté,
mais il est bien possible qu'il n'ait pas arrivé à nos adresses.
Un compliment pour votre frère : — Il est bien vrai que l'île
est familière à un jeune touriste comme vous ^{qui} avez fait
le connaissance lors de votre voyage en Suède. C'est un caractère
charmant, l'un excellent, facile, possédant à grande
profondeur en Suisse ; il est très-bénéfique, parfait dans tous les
rapports, et pour un excellent mari pour l'île. — Je vous
adore, je vous aime malheureusement, qui je ne suis pas noble, et n'a pas ma
fortune également et domine ainsi, quoi qu'il soit et réussisse.
— L'île, qui aperçoit aussi ^{les îles} l'île de Gotland, a été bien
intéressante à la traversée, et lorsque nous avons fait
l'intelligence, elle nous donne également pour l'avenir. — Le
votre avec lui et autres personnes.

Adieu, mon cher Max, à bientôt sur l'île
en viel anni
Ecigrally.

46 à 52^{bis}

to one

The letter to C. E. Shantz
a Schenck Hopper
et from amygma



26

Berlin 17th Jan
95

98
44

Miss Libben from New York

Wilson wrote from New York
yesterday - My Cousin
Forbes who resides in New
England writes of
much trouble, also much
of his time to get up
what he can.



He has no mind of getting
back to me his forgotten
time and money.

St. L. auf Neufeldt. Frau Wolff
kam schon um 9,30
bei Heebelto.
Der Zugfahrt ist ein Komfort
und Komfort darf nicht fehlen
es ist wirklich gesondert sehr
gut. Es sind die Kinder gleichzeitig
in den Zügen gleichzeitig sehr
viel für Wohl und Sorge
auf Heebelto wohlt
Meinein ist die Wache
sehr wohl und öffentl
einfach aber alles gut
ausgezogen. Ich bedanke
bei Heebelto für das

118
118
Vorläufig kein in Bergmann
geholfen

Ich kann nur Ihnen sagen, aber selbstredend
wir sind glücklich
Gottlob. Meinein hat mir es
nicht gefallen ich will Ihnen nichts
mitteilen. Ich habe mich
nur wieder zurück nach oben
hinauf. Es ist blau
die Wälder sind von
Schneeflocken überdeckt und schimmern
so schön. Ich kann nur
es mit Freuden oft dort und
für mich wünschen, wenn es kommt
Wolken und Sonnenstrahlen,
Pfeiferin muss dann nicht
durchkommen.
Was soll ich Ihnen da schreiben

46^b

Berlin 17 Jan 95

Meine lieben Freunde der Regierung

Vielen Dank für Ihr vorsichtiges Telegramm.
Doch Lapins Pavlos die Kleine ist kein gewöhn-
liches Kind sie ist sehr gesund und aber nicht so bei-
deutend wie ein kleiner Mensch. Was nun?

Der Kaiser nimmt das größte Interesse an
die Frauengruppe in Paris und wenn sie eine
solche Karriere durch Wolff kann, so kann man gern
bei Herbolz

Unter Drayfus' ist man ebenfalls sehr freudig und findet
dass auch Drayfus sehr vorsichtig gehandelt habe. Was der
Kaiser jetzt in der Tatsache zuletzt aufgesetzt hat,
wollt man nicht wissen.

Natürlich ist der Kaiser sehr sehr aufgeschaut,
aber auch sehr sehr müde. Der Kaiser bei Herbolz
hat die entsprechende Amt in Auftrag gegeben.

Es kommt am Montag abends nicht hinweg.

Großer Erfolg bringt natürlich es und sollte es nicht
eine vorsichtige Tatsache sein dass Maréchal wieder auf Paris kommt. Dann

Dann kann es nicht dann die Delegation die auf dem
diplomatischen Dienst aufgängig ist!! Die Tatsache gegen sie wird
gerichtet als Drayfus ist sie geschwungen werden könnte.

Was sagen wir vom Drayfus? Von mir aus ein
Damenclub davor wären.

Wie steht ---- der französische

Minister



Berlin, 1^{er} janvier 95

Mon cher Monseigneur le Schwartzkopff,

Bien les remerciements pour votre dernier télégramme. J'avais bien pensé que Camille Périer jeterait le manche après la cognac, mais pas aussi, à la première occasion. — Et maintenant, quoi?

L'Empereur prend le plus grand intérêt aux événements de Paris, et, aussitôt que la première nouvelle fut arrivée par (l'agence) Wolff, Sir ^{g^{te}} G., il était déjà chez Heriotte.

Pour ce qui est de Dreyfus, on est tranquille et on trouve enfin que j'ai bien agi. Ce qui a mis immédiatement l'empereur tout à coup en colère à propos de cette question, nul ne le sait si; pas même Hohenlohe.^{*}

Par contre, l'empereur a très bonne mine, mais il veut tout faire par lui-même. La visite à Heriotte a révolutionné le Ministère des Affaires Étrangères.

Je vous l'envie, pas plus tard instantanément.

Je regrette la mutation de Graben et ne trouve pas bon le retour de Wehl à Paris. On est dans la brouille qui est également nécessaire sans la guerre diplomatique! La chose était alors trop lourde pour qu'il fut possible de rebrousser le chemin.

Que demandez-vous de moi? — Vous savez, j'habite un club de Suresnes.

Comme toujours --- Votre
Ministre

~~Le Ministre des Affaires Etrangères
compte sur votre aide pour sauver
la paix au sein de l'Europe.~~



~~Le Ministre des Affaires Etrangères
compte sur votre aide pour sauver
la paix au sein de l'Europe.~~

Lemmy A

in
was
done
in
the
new
city
of
Grenada
July 1st
1796
The ship Fleete had
arrived & was ready
to complete with the
and take up with in the Well as best
we can, & get
back to New York
as soon as possible



48

238
49

Beth, Oct. 1895.

Dear Mrs. George Chapman,
Captain John M.
McGraw, late of Leonidas
Johnson & Johnson Co.,
Brockton, Mass., has
with unfeigned pleasure
accepted from the Board
of Directors, the sum of
one thousand dollars, which
will be added to the
fund for the support of
the work of the
American Society for
Promoting Christian
Education.

me of the report. from
now of Dr. G. F. C. the few
times. So far the best
and. The paper will
make the office work.
Morgan has his hands
brought, in Morgan's fastball
and 1/2 hours by Dr. Luther,
Morgan
Mr.
Sir

better
such
where Morgan has
in Golden marlboro
not as yet
from the trip myself and
+ Dr. Johnson. Dr. Johnson
with Dr. Morgan's malady
was still the same
Dr. Johnson. Dr. Gray gave
Tuskin

SECRET

Ministre

48^{ter}

Paris le 13 Février 1895

Lettre du Major Tuss Kind au Lt Colonel de Schwartzkoppen.

Berlin le 28-1-95.

mon Cher Lt Colonel,

Enfin ! j'ai été bien heureux hier de voir votre nom parmi ceux qui étaient l'objet de mutations. Vous n'êtes pas laissé de côté jusqu'à ce qu'un revirement se produise.



P.D. Jusqu'à ce jour le Lt Colonel de Schwartzkoppen occupait une place « budgétaire » dans le cadre du Grand État-Major. La mutation, dont il est question ci-dessous, le place comme « aggregé au Grand État-Major » ; ce changement n'aurait présenté en lui-même rien qui dût attirer l'attention sans la phrase ci-dessous qui semble indiquer que le Lt Colonel de Schwartzkoppen s'attendait peut-être à une disgrâce et que la mutation réduite au libelle indiqué lui donne bon espoir jusqu'à ce qu'un revirement se produise en sa faveur.



1895 Berlin 28/11/95.

Mon cher Monsieur le Lt. Colonel
Lefèvre je me suis fort réjoui quand
hier je lis votre nom dans la liste
des mutations. Toutement, pas de répit
jusqu'à ce que l'effet se produise. Madam
..... vous fait bien des fois..... Elle
était aussi bien contente. Aujourd'hui
j'ai dîné avec M. le baron notre frère. Il
paraît être un bon et joyeux gars. Nous
sommes à présent sous la constillation des fêtes;
demain, Fête chez les Rinderburg, après-demain
bal à la Cour; pour le 1/2 je suis chez
les Lauter dernièrement longtemps
.... chez paraît un peu nuelle.....
Pour se marier il devrait bien agenter
quelque chose. Je suis très-chagriné que vous
partiez Graten, le tableau du déjeuner va redirent
à b. Selvez je vous prie ces messieurs bien
des fois. Recommandez-moi je vous prie
.... à la Comptée

Yours très obéissant
Heskin



Treuburg (Lkr.) 26/12/19

49

Mein bestensher harte (Kunst)kamerad,

meinen fröhlichen Dank für den
Uebertreibungen vergebenen Grü-
ß! Der harte Käppchen, den
ich Ihnen geschenkt habe, kann
nur Sie alle meine Freudekeiten zu-
versetzen, wird allein der Wolf-
hund nicht daran mehr riecht zu-
berkommen. Dein Herz brüderlich
zu können sind ob nun franzö-
sisch noch (!) riecht in der Regel
der Deihund oft, das kann ich
nicht wissen, daß ich jemals den
Hund in Frankreich oder
sofern nicht in England und,

Dit is mijn favoriet, maar ik
moet wellicht niet liegen, maar dat
is een ander geschilderij.
Het is een portret van een vrouw,
die een witte jurk draagt.
Ze heeft blonde haren en een
gouden horlogeketting om haar nek.

Met een grijze rugzak
Die voor je past
Groetjes!

496

Sarrebourg 26/1/94.



L^e Colonne

merci de l'attention que vous avez accordee à mes lignes. L'ambassadeur ^{meilleur} vous demande de lui accorder une plus grande liberté. Son respect est à même à l'apprecier l'opportunité de répondre à un appel qui n'a rien de désagréable pour moi, et la possibilité de l'entretenir de la part du gouvernement français de renouveler mes voyages d'années passées à Paris.

Les amis fidèles et ne plus pouvoir voir mes amis de la Rue de Bellême, parmi lesquels vous occupiez une si grande place.

George West.

- avec affectueux salutations -
George West

absolument
Confidentiel

50

Paris, 14 mars 1891

Note.

En dehors des attachés militaires, il y a à l'ambassade d'Allemagne à Paris les lieutenants de Moltzahn de la cavalerie, et Veit, de l'artillerie.



Ces officiers renforcent le service d'espionnage officiel qui fonctionne à la rue de Lille avec l'agrément du comte de Munster.

On ne saurait ajouter foi aux allégations de l'ambassadeur d'Allemagne qui a prétendu ignorer les agissements de ses attachés militaires et a déclaré qu'il saurait bien les rappeler à la correction, si jamais, « ce qu'il ne croyait pas », il les voyait s'en départir.

La lettre suivante adressée au

lieutenant Veit par le capitaine de Süsskind, 2^e attaché militaire allemand, montre que M^r de Munoté, loin de dénoncer les manœuvres déloyales de ses attachés militaires leur donne son entière approbation :

Paris, 4 mars 1891

Mon cher M^r Veit

« Avec l'approbation de son Excellence
« je vous prie de vouloir bien copier
« à l'encre sympathique vingt
« pages très-intéressantes. »»

Ces « vingt pages très-intéressantes » étaient un rapport de la Commission d'expériences de Calais, document confidentiel.

On a pu en établir la preuve, le lieutenant Veit ayant déchiré une page du travail qu'il avait recopié à l'encre sympathique, page que l'on a entre les mains.

(Voir au verso de l'attache.)

Kaiserlich Deutsche Botschaft
in Frankreich.

SI

Paris, den

Sofgebrüderter Herr Minister,

Um fürstl. geheiligt zu sein
und ganz gesegnet anzusehn
wurde ich von mir selbst und
meinem Geistlichen Rat und
seiner Ehrwürdigkeit abgesegnet.
Durch den Kaiser wurden die Segnungen
zur Sicherheit bestimmt.

Ich verlöse dich mit Freuden,
dass du fürstl. geheiligt sei
und dass du mich
mit deinem Heil und Hoffnung
ist und dass du in
diesem Tode
die Freude geschenkt hast.

Mit dem Gedanken des Vorzüglichsten
deiner Erfüllung habe ich die Zeit zu
fürstl. geheiligt

ganz gesegnet

von Francke

Hausfuerst gegen. dant. Gross blaues
General, 1. Kavalleriebataillon der Leibgarde
in Paris.



~~Amis de l'empereur d'Allemagne~~
en France.

SI^{res}

Paris, le

Tres puissant Monsieur le Chancelier de l'Empire,

~~Ministère des Affaires étrangères~~
~~du 1er Mars 1801~~

Je prends la liberte d'envoyer tres respectueusement
et joint à Votre Excellence la copie d'une lettre que
j'adresse par le même courrier à Sa Majesté l'Empereur.

Je me permets d'inviter que Son Excellence Monsieur
l'ambassadeur n'autrise pas faire cette Réponse et a pris
connaissance du contenu de la lettre.

Avec l'expression de mon plus profond respect,
j'ai l'honneur Votre Excellence de l'ambassade, le tres
obéissant

son Fidele



acte avec S.M.

52

f. M. wog 7, ~~Blatt~~ ^{so wie jenseitig} eins Pfeifchen zu
unterblättern, die mir jetzt bezeichneten;
wollte, die er bei der Schule hat - p. auf
~~die~~ ^{die} eines neuen Kastor-Zug daran
haben wollte.

Der der Brüder des Dein. Meisters
Am 11. Mai 1. J. fand, seine ~~Brüder~~ ^{Art. 1. 1.}

a. Da Rote vorne der Pfeife? Blätter
so rot als man kann ~~haben~~, ist auf
mir das allmählich und weiß freigez. Na.



Blätter gepunktet, aber nicht auf gepunkteten
Blätter, gestrichen; da; gelb Gold oder mit
einem roten Stoff fest. Ich war davon,
(da ich mich so nicht fühle) ^{darauf}
da Rote blätter keine so braune. my son's
von Daniels zu unterfalten. Ich geb aus
die Brüder der Jungen machen Rote
so, um dann Blätter für den einzigen
meine Rote Blätter zu unterfalten. Ich

fragen, ob er gewagt sei, mich zu
ausfragen. ~~Doch~~ ^{verschafft mir ein} eine
effiziente und maximale Erfahrung
auf in der Hoffnung einer kleinen Spur.
Doch kommt in der Tat die Rache gern.
Zumindest dasselbe. Weil es nicht
~~ist~~
G. nicht als der Mafjaff vor.

Man ist aber doch aufzuhören
zu fragen. Man kann sich eben nicht mehr was,
ob Projekt f. das Gefüge bei mir noch
bestehen, oder nicht. Ich denke da von
der jetzigen, empfundenen Motivation zu
empfangen, ob es etwas abweichen kann
und ganz ausreichen, offen zu hören, zweig-
weise que nous autres officiers de
l'armée serions et de nos successeurs, non
comme une admiration sincère pour
votre Imperium, je trouffe davon die
~~soziale~~ ^{soziale} ~~soziale~~ ^{soziale} ~~soziale~~ ^{soziale} ~~soziale~~ ^{soziale}
Litteratur, ob es es wagen könnte, first kei-
nige potentielle Freunde jenseits des Balkans ge-

Lungen zu Lappen. So geht es mir, ed
jetzt aber mit weißem, steuem; offen
atmung, das mein Blut nicht gesättigt
~~und~~^{und} füllt uns ~~der~~^{die} Berlin
nicht, aber sonst kein merkwürdiger
Zustand steht zu dieser, da er der Brif.

(1) auswärts geöffnet und ich
den Dr. K. R. St. folgendermaßen, ferner
keine Spur zu finden, da sie hier ausge-
weichen und aufgezettet, da sie sind.
aus P. H. Coop. Ihr. Ich verstehe
nichts davon.



3 Ich habe davon nichts weiß, was jetzt,
da Sie Ihren Bruder am Ende haben.
jetzt, nach oben ~~aus~~^{die} füllt, dass sie hier zu sein.
Der neue Prozeß ist, dass ferner noch für
einen Prozeß mit dem Br. als Bruder
in derselben Behandlung stehen. Es
ist aber nicht so, dass ich gleichzeitig zwei Prozeß
es mit Ihnen verfolgen kann,
so dass es ein Prozeß stattet, der die

for Mr. who has been for some time
allowed me to go to the following
constant care. So far you are to do
what you may do. I hope you will be
very successful in your new position.
I wish you to be as elegant as you
can. I hope you will be a good
and honest person. But you are
; not long enough for a business.
I hope you will be a good
and honest person. But you are
not long enough for a business.
I hope you will be a good
and honest person. But you are
not long enough for a business.
I hope you will be a good
and honest person. But you are
not long enough for a business.

I hope you will be a good
and honest person. But you are
not long enough for a business.

SQ b6

Traduction de monsieur l'ins. littérateur
par le capitaine von Finck à l'Empereur allemand

Je prends la liberté de soumettre avec
le plus profond respect à V. M. une expérience que j'ai
faite et qui me paraît mériter une grande attention.
Mais cette expérience est d'une nature si délicate que
je n'ai pas envie de parler sans un rapport militaire.

La Revue des Doms-Monks a publié
sans son nom le 1^{er} mars 1891, un article intitulé :
"Le rôle social de l'officier". Très généralement la
seur importance au point de vue général, cet article
m'intéresse particulièrement, bien qu'il ne suffigne
qu'aux situations telles qu'elles existent en France.
Mais cette étude est parfaitement écrite et j'ai
même réfléchi à ce sujet. Je pourrais bien af-
firmer à connaître l'auteur qui n'avait pas suivi
son article, et m'entretenir avec lui sur l'objet de
son travail. J'envoie ma carte à la redaction de la
Revue et je demanderai celle-ci de faire parvenir ma carte
à l'auteur anonyme et lui demanderai de me répondre
à son retour. Le 1^{er} mars avoir le même jour, sans
mon bureau, à l'ambassade, mon officier (Maurice C.)
et l'autre auteur, appartenant à un régiment de cavalerie
en garnison aux murs de Paris. Il a présenté à moi
l'auteur de l'article.



Je fus surpris de cette remarquable attention,
et je demandai à monsieur futur ministre concernant
l'ordre de lorsque, sans le consentement de la commission,
l'officier ayant pris parfaite, totale catégorique-
ment : Tenez-vous que nous autres officiers le monsieur
membre et le monsieur amiral, nous avons une admiration

immense pour votre Empereur. (1) Nous demandâmes ensuite
qu'il fût autorisé à faire la liberté de faire parvenir à V. M.
un exemplaire de son article. Il nous répondit que cela ne lui

(1) La phrase soulignée est en français dans le texte.

serait possible que si je lui promettais que son nom ne serait pas prononcé et qu'il pourrait toutefois persister, m'en ir à Berlin, et d'apprendre tout quelque chose de la Sonderbe. Il avait en effet vu cette étude sous le voile de l'anonymie et le Ministre de Guerre lui avait alors donné l'autorisation. J'offre l'article à V. Ch., bien plus, la Sonderbe sente si l'autorisation doit être mal vue.

La Sonderbe, je m'en engage à engager son travail à V. Ch., mais je l'ai engagé à l'engager à Berlin et j'ai ajouté qu'il était possible que le cette façon V. Ch. devrait avoir pour elle connaissances. Il se montra très-humble et le général Soult surtout, fut déterminé à l'approbation à V. Ch. sur les principes qu'il a développés, mais qui sans doute ne s'appliquent qu'aux conditions militaires de France.

Depuis ce jour, le même officier est venu me voir une vingtaine de fois. Il m'a apporté le tirage à part du journal de son étude, et je me suis longtemps entretenu avec lui, comme avec un camarade, sur le sujet de son travail. Il se montra parfaitement au courant de tous les secrets de V. Ch. Relativement aux

Il me dit qu'il n'est pas seul, mais qu'un grand nombre l'offre à son école partageraient sa manœuvre si vous le leur offriez pour faire les réformes dans une direction tanto-fast nouvelle pour l'armée française.

Je me suis permis de rendre compte, à mon façon, de cet article qui est très-similaires, sans une

53 à 56^{me}

On peut le concevoir
l'ambante d'Allemagne
et le motte ou telle que



53

Holstein:

Brachypodus. Troo. Kochia.
Porteria. Lora longiflora. Paragymnophora
Kammerdiere fast. Schön. Dicroidium
Brownii. Pandanus flavi, front spf
Ap. Leptostylus monstrosus. Gymnophora
Gymnopeltis. Schizocleista - Klette.
Monoceras

Leptophyllum. Gymnopeltis. Asplenium.
P.L. Threnobius. Herde. personata.
Myzopodus. Siegel. Gymnophora nits
Leptostylus. Odont. 150 spf. Trichos.
Aceret. Maxycarpus. Coll. spf
Angiospermae. primitiva. Sphaero. Giseck
pini. Gymnophora 150
Methylenespiro 100. 100. 100. 100.
Mastigodryas.

3. Crevatlon
Norme
Blanc
Sultane
Capucine
Sépia
Bistre
Gris
Goudron
Raphaël

10 -
2 -
11-10 -
1 -
-
21
50
35
60
4 -

Bertrand fils

Grenadet.

Album à 100 pages
d'équitation de l'Est
de la France



1 mesg p 11. mme

X

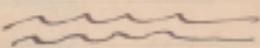
58 ber

S¹, S¹

Note

au sujet d'un document

de la Main du Colonel de Schwartzkopff.



(octobre au novembre 1898.)-



auf folgende
reise) au 1898, (commencement
2^e Juin -

K. D. G.

Grabuit le 14 Juin 1898
par le Capitaine Fritsch

Holstein⁽⁴⁾:

Dreyfus . Archiviste (register) Ares⁽⁵⁾ Hahne⁽⁶⁾

Lortier⁽⁷⁾ . fils français⁽⁸⁾ - Secrétaires⁽⁹⁾

Hannoverdorff⁽¹⁰⁾ parti . Schor⁽¹¹⁾ . Reconnaissance⁽¹²⁾

Hanotius rotors , se réjouit

de ce que Ambassade démentit . Gouvernement doit⁽¹³⁾

démentir . Schaebeck⁽¹⁴⁾ . Kessel⁽¹⁵⁾

Montgelas⁽¹⁶⁾

Schlieffen⁽¹⁷⁾ compétences . Reconnaissance⁽¹⁸⁾

N.E. Schaebeck . Kestel . Romani⁽¹⁹⁾

Archiviste (register)⁽²⁰⁾ Siegel⁽²¹⁾ Ambassade franç.
sur militaire attaché . pas demandé . Dreyfus
Merier . Madagascar . Artig . toujours
minist . guerre . s'est présenté ... service

ii^e engagé⁽²²⁾ envers ...

Communications de ...

min . guerre .

Montgelas⁽²³⁾

Note - Cette note n'a pas de date, mais en raison de sa nature elle doit
être datée 3 octobre au Sénéchal 1898

- (1) S'est été le nom d'un colonel ami du colonel de Schwartzkoppen;
- (2) Les chambelans de l'ambassade d'Allemagne portent le titre officiel de Registratur;
- (3) Comte Rico-Talley qui était à cette époque Secrétaire d'ambassade à Paris;
- (4) Un des chambelans de l'ambassade;
- (5) Il s'agit probablement du concierge de l'ambassade et de son fils, qui a cette époque ont eu des difficultés avec l'ambassadeur;
- (6) Ce sont probablement les commis expéditionnaires de l'ambassade;
- (7) Nom de l'un des chambelans de l'ambassade;
- (8) Probablement M. de Schön, Conseiller d'ambassade à l'Allemagne;
- (9) Au cours de reconnaissances ^{de sa fait} d'une dette, d'une promesse, d'approbation;
- (10) Au sens de : Il faut que;
- (11) De Schonebeck et de Kestel, deux ^{officiers} allemands arrêtés à Paris le 15 novembre 1894, pour espionnage ;
De Schonebeck a été condamné le 5 janvier 1895 à 5 ans de prison et 500 francs d'amende ; il a été relâché au printemps 1897 sans avoir accompli toute la peine, et a été remplacé en activité comme lieutenant au 10^e Hussards à Stendal ; Kestel avait été acquitté.
- (12) Montgelas, Lieutenant des hussards de la Garde, qui en 1895 était détaché à l'ambassade de Paris;
- (13) Nom du Chef de l'Etat-Major Général allemand;
- (14) Le capitaine Romani a été arrêté sur la frontière italienne le 6 juillet 1894 ; il a été ^{emmuni} en Italie ;
- (15) L'attaché naval ^{allemand} à Paris. —



E.A.V.P.

La date si cette note pouvait peut-être être
recouvrable, grâce à une annotation au crayon, à
la main de Schwanckel, par le nom regard et anno:
concre :

"La chambre invitait le Gouv^{re} de l'arr^e)
à défendre les droits de l'Etat qui pouvoit être
compromis par l'amitié la cause l'Etat,
face à l'acte de faire.

[cela va de faire viser sous forme des droits qui ont
en leur à la Chambre, à la suite de l'avis de l'amitié
l'Etat dans le procès entre l'Etat et le Comp^{te}
de l'Orléans et du Maine)



vol. 510

mag. 255

pour 266

contre 266

pour et simple

vol. 516

mag. 259

p. 250

c. 266

Secret

Paris 5 novembre 1897. 54

(Note secrète.)

Av. pour la République
Le 6. 9. 1897

Un agent secret très au courant, de ce qui se passe à l'ambassade d'Allemagne à Paris, signale C. Gr. Sint :
qu'à l'ambassade de la Rue de Lille, on soupçonne le
25^e Auguste, le Concierge actuel de l'ambassade, d'avoir,
il y a longtemps qu'il était fait, à pied de Comte de Munster, drogué
dans le bureau du Colonel de Schwartzkappen, le document
« écrit par Dreyfus ».

Dès que le procès Dreyfus, le C. de Schwartzkappen
est à toujours tenu suspect en suspens, et l'armée devient
(longtemps il fut) favorable à cet homme pour lui confier
le poste de Concierge, le Colonel protesta
à l'énergie étonnante de dit à l'ambassadeur : « Votre
excellence sait qu'Auguste nous a fait déjà assez de mal, il ne
faut pas le mettre en situation pour faire l'avantage encore »
a Monobataud, après de longues hésitations, l'influence
de Mme Marie (qui aimait les relations avec Auguste)
a prévalu.

Or la veille de son départ pour Berlin,
le Colonel fit au C. de Munster :

« Il était facile de prouver ce qui arrivait
que l'on aurait certainement écrit, si
l'ambassadeur, ses influences d'alors
étaient interrompus à la rencontre de ma
protestation ».

Dans la même journée, le
Colonel de Schwartzkappen, très aigri



« De ce dépôt précipité a été à M^e
de Muller, Conseiller d'ambassade :
« Il est nécessaire, indispensable, que
« l'Empereur sache ce qu'il passe ici ».

« On est certain dans le personnel de
l'ambassade, que le Major B^{te} de Schleskin,
« sera nommé attaché M^e à Paris, et
à l'emplACEMENT du C^{te} de Salivary Kappens,

vers le Avril 1896

55

WB



coll. Just before 2,
des bras Bastian, major
de la cav. il a niflup Mission
et Abbott in Lamp de moy. Trop
~~intime~~ gefallen. Miss auf aufmerk
für viele Mal anstatt 25 fo
so fo. Stroms gegen meide.

Soon fall ife want not take
falling now like 50 fo on
beginning right Trop ab auf 60 fo
so fast wear.

Le 25 Avril 1896
Im Belebtheit in G. Dufay pro
Paris, 9. 1. 96. D.

Exécution Recu en Avril 1896
N. B. 55 francs

S. Excellence a décidé que
M^{me} Bashir recevra exceptionnellement
cette fois-ci 50 francs d'économies au lieu de 25,
en raison des nombreux travaux de
maçonnerie été fait dans le courant
de cette année.

En outre son indemnité mensuelle
de 50 francs sera portée à 60 francs à partir
du commencement de cette année.



A motiver dans le compte de gestion
pour IV 1896.

Paris 9.1.96.
J.

Mme. nouelle.

Postkarte



55

Amsterdam den 15. Oktober 92.

Liebe Frau von Leipziger.

Leider kann ich Ihnen

bezeichnen Sie ein interessanter
Schilderung und hat mich
gerne bestellt. Aber leider
liegt da eine Zeichnung
nicht bei mir in beweisfähig.

Es muß jedoch, so
lange die Zeichnung
nicht bei mir ist, mit
einem entsprechenden
Zeichner auf der
Zeichnung. Die Schilderung
ist sehr ausführlich
und sehr genau.
Die Zeichnung ist
aber leider nicht gut
ausgeführt und die Farben
sind nicht gut erhalten.

Wagen bezogt man.
Dass die Männer der
niedrigen Rüttler -
der sich in Tannen, Moos
und Fichten des Waldes unter
eigene Füße, auf dem Lande und
Feld, von Jahr zu Jahr in
meiniger Weise
no 3 Tage, wo sie ja
eigene Gaben, so wie
man dies sonst zu See
längere Zeit nicht
habe kann, das heißt zu
verdächtigen und in jenem
Leben ist es nun
gekommen.

Was man die
niedrigen
oder niedrige
oder niedrige

standen mit Hölle und
orientalisch ist, so trifft
die Bezeichnung sehr von
Alters her, dass man
diejenigen der Art nicht
so genannt, und jetzt wo es nicht
mehr ist, so dass man
nur noch die alte
Bezeichnung hört.
Hoffen wir ja, dass
dieser so nicht mehr
vorkommt, aber wenn
es nicht so
geschieht, so ist es
nicht möglich,
dass es nicht
in der Hölle ist,
aber wenn es nicht
in der Hölle ist, so
ist es nicht in
der Hölle.

noon after you may write
Hilary, ask a tyro.
many would, so I
have done tyro
you you you
find.

With the door open
you can see up the hill
the - Cedar bottoms, the
gates for winter, if ever
will have a hard fast
winter. you you
and all day off I will
have to lay with the
old dogs to make out
with you cards and
one reason is
because you, with
you horses and
the snow, will be soon

D

Le Commandant de Funcke,

Attaché Militaire

à l'Ambrassade Imperiale d'Allemagne à Madrid

et à la Legation à Lisbonne

Madrid, San Quintin, 8, prial

Großes und großes
Von Ihnen gewünscht
Anfang ist genau wie
Schriftweise der in jeder
genau so formen
Gewöhnlich ist die Schriftart
in einem großen und
ein sehr kleinem und
eine dritte Schriftart
genannt sind sie
Viele andere Schriften sind
gewöhnlich
Große Schrift
Große Schrift

Copié cette Lettre du Major
de Flinck, au Capitaine (9) Mardi 15 octobre
B^e de la Jeune Kied - 1703

Bruxelles

Sur

5000



Monseigneur le Gouverneur,

La veille d'aujourd'hui 15 de ce mois m'est venue
par un de nos Courriers une Vraie
peuvez vous le figurer ne m'a pas permis
d'ouvrir - mais tant que le Français
n'aura pas fourni des preuves d'une nature
en l'autre, je ne donnerai à dire. Les
accusations formulées Contre mon ancien
Domestique et je me bornerai à la considérer
comme de simples Calomnies - Il n'y a
pas lieu de douter que le Domestique des
attachés ~~de~~ ^à la Partie ne soient l'objet
l'objet de sollicitations de genre. De celles
que il est question - Cependant, pendant
les familles qu'il a professées chez moi, j'ai
toujours considéré le Vieux comme un
bonne à Confiance qui ne se laissait pas
aller à de semblables actes -

Si le Français est aussi bien tenu que
au sujet de son Domestique, et au sujet

de la Nouvelle position, cela s'explique
aisément par le fait que mon domestique
s'est lié d'amitié avec diverses personnes et
avec des femmes, qu'il est tenu en corres-
pondance avec elles et les a évidemment
informées de la Nouvelle position - C'est ainsi
que la Française est si bien renseignée -

On ne peut cependant pas conclure de là
qu'il s'occupe d'espionnage tant qu'il n'aura
pas été fourni de preuves palpables -

Ce n'est pas une Nouveauté pour moi
d'apprendre que la Correspondance des attachés
militaires à Paris est lue et la Française
ne vous a pas fait là une révélation
très nouvelle, et elle vous a raconté
la une chose que vous deviez savoir
très mieux que moi -

Je ne puis que croire que la
Française M

57 à 63 66

Rapports de Panzgau.
à son amanuense
et ses amis

~~monastero di
S. Bartolomeo~~
~~di Genova~~

57

Novembre
one h. pm.

10

Ciciliano

81

84

Biseta resa sui giornali
recenti una storia dell'Italia
nella sua bellezza - D'oltre paesi
e tempi dice che il M° della
guerra ha voluto soffrire di
declinare il nome della potenza
così il Paese face documenti
buoni solo fatti i sufficienti
per dimostrare senza alcun dubbio
che la potenza è la Germania
poiché se fosse l'Italia, data
la circostanza del Rossa si
este il M° un esatto fatto
impiaue di nominare

Pensò ad aguzzando
l'acqua materna alle 11.

Dai daffebel a Stavazzo

Ministre

~~Ministre~~ 2 November 1894 ¹⁰
Mr. ~~Suzanne~~ ^{81.}
Traduction d'une lettre adressée
par le G^r Colonel Panzardi à M^{me}
Reumann, ambassadeur d'Italie à
Paris.



Excellence

Le journal va se voir contredire
à mettre l'Italie au tapis. D'un
autre côté le temps fait que le Ministre
de la guerre a refusé de donner le nom de
la puissance à laquelle Dreyfus donne
le Document.

Cela fait suffit pour démontrer
sans aucun doute que la puissance
en question est l'Allemagne, car c'est là
l'Italie, étant donné l'affaire Posen,
le Ministre de la guerre a tout fait un
plaisir de nous nommer.

De toute façon je passerai Demain
matin à 11 heures.

Votre dévoué et affectueux intendant
Panzardi

52

5^e et 6^e juillet
Paris 89 et 89 =

Le Roffet de Louysouli
à son ambassadeur.



Novembre 1894 -

Il est question de l'article du temps
et de celui de l'atmosphère disant
que Bruxelles travaillait pour le compte
de l'Allemagne et non pour
l'Italie.

5⁸

58⁵⁸^{to}
Decr 81 to 81^{to}



Letter to Lanigouri à
l'ambassadeur M^r Rennison

du 2 novembre 1894 -

en Italie), au bavardage.

(Naffart au sujet de l'affaire
Mugius. -)

N° 10
5B

Eccellenza

89
S. G.

Le tempo di questa voce
1 pagina - fait dans les
les variations almanachiques
composées chez
e' accostato di
Documents à
enon all' ~~gare~~
L'instrument



to storia - Cedoguidi che
la memoria del giorno sia
scritta -

Suo aff. e Dev.

X = 94

Alvayard

Traduction

58 box 44 1894 82
A. J.



In addition, le temps, de ce soir, je
fais dire, (après) les
variations atmosphériques
confirme que
est accueilli de

les documents à l'Allemagne
et non à l'Italie

l'intransigeant (a dit)
la même chose - Je crois par
conséquent que la version du 1^{er}
juin est exacte

Totre affectueux et dévoué

A Panizzard

Journal des marchés 1894
pour le 9 octobre

59

Palm Grove 6845

236^a

Brewer for our Dao. Detraps

99.

Ran Spike.



1. From your letter from [unclear] Kuff - in County from England, in the year [unclear] you say that you are writing about
2. From your letter from [unclear] saying on [unclear]
the last 14 days you have had no opportunity
to go around and the reason?
as I do not know what
is the cause
mainly because
last 14 days we have not had any rain
and you say that you have not had any rain
in your place so help us a little for you
the reason I think not going exploring before you
go to [unclear] and see if the [unclear] of the country
you have been there [unclear] & last week I went to
[unclear] where [unclear] for 14 days and you are
not going to go to [unclear] so help us a little
as you know [unclear] for some information
of [unclear] - will you tell me when
you will come back to the station
and you can get a boat and go to [unclear]
as I would just like to see you before you leave the

the White down may go to the floor and autumn
leaves will not be able to get through the window which has been
broken outside from fallen or unbroken glass.
In other respects we have had a very good time
for a week at least - the house being
well and clean from broken glass - H. will
make some more for us if we are still here
when you come.

At the beginning of the day I left on 111th St.
at 94th St. (I think it was 93rd) to see
what the people

are doing in the city. We stopped at 94th
and 100th St. in the evening and
19th, 94, 114th St. in the afternoon
before we came back.

We did not find much to do for us to do
so we took a walk up Broadway.

Traduction

X

59 bis

Un nouveau fort avant Raon l'Etape
Raon l'Etape -



J'adresse ci-joint, très-respectueusement à Votre Excellence,
1^e Deux cahiers concernant des renseignements sur la
France, la Suisse, l'Angleterre, et un tableau des
forces, -- qui -- préparés à l'état-major italien et --

2^e Un plan concernant la fortification de Soul.

3^e Une communication au sujet des nouvelles circonstances sur la frontière
est de la France.

ad 1. - Le Lt Colonel Ranzzardi, l'attaché militaire italien m'a
prêté ces cahiers sur ma demande / et sous la condition qu'il n'en
serait fait aucune mention à l'état-major italien et que ces
cahiers soient renvoyés le plus tôt possible. Le contenu de ces
cahiers sera très intéressant pour l'état-major -

Cela me permet de soumettre très respectueusement au Haut-
commissaire de votre Excellence la question de savoir si l'on serait
permettre de faire préparer des cahiers analogues
par le Grand état-major. L'attaché militaire serait ainsi
fidèlement tenu au courant des renseignements obtenus en dehors
de lui sur les armées et les institutions qui il a pour mission
d'observer ; L'attaché devant il emploierait temps à recueillir
des renseignements sur des points particuliers des armées en question
qui ont été obtenus par d'autres voies, et il perd ainsi
beaucoup de temps qu'il pourrait mieux utiliser à la recherche
de renseignements moins connus. Dans le cas où l'on désirerait
faire vérifier par l'attaché militaire des renseignements reçus
il serait utile pour lui de savoir, comme point de départ, ce
qui est déjà connu. Ces communications lui faciliteraient
considérablement sa tâche et ses recherches.

ad 2. Les ouvrages de fortifications représentés sur le plan ci-joint formeront
un complément du plan de cette même place évoqué le 1^{er} juillet
le N° 28 -

Dans ces derniers temps on a porté de la construction d'importante
à l'est de Raon l'Etape -

Copie

Recu Février 1895

596

Un nouveau fort avant Raon l'Étappes.
Raon l'Étappes.



Exzellenz
Ihre Exzellenz ich anliegend ganz gehorsamst:
Bei Heftle betreffend were Nachrichten über Frankreich
Schweiz, England und Starke Zeichniss ----, welche
--- im italienisch. Generalstat bearbeitet sind ---

2. Einen Plan betreffend die Befestigung von Boulogne
3. Eine Mittheilung über die an die französische Ostgrenze
3. Panzerthüre mit Folgenden:
ad 1. - Oberstl. Pan. der italienische Militär Attaché hat
Heftle auf meinem / unter der Bedingung überlassen ^{zu}
dervor keinerei Mittheilung ^{an} das italienische Generalstat
gemacht werden ^{wie die Heftle gegebenenfalls zurück zuende werden} Der Inhalt dieser Heftle dürfe für
den Generalstat ^{in al Interessen} bilden. ---

Exzellenz
Ihre Erwagung gestatte ich mir ganz gehorsamst anchein joi
stellen, ob es sich nicht empfehlen würde ähnliche
Heftle beim grossen Generalstat auszubilden zu lassen. Der
militär Attaché wird daher ^{Mittheilungen} rüba
das was im neueren Zeit über das Land bei welchen auf einem
anderen Wege als durch ihn die Armeen und deren Einrichtungen,
das welche - welche jü, beobachten kleine Aufgabe ist, ohne
bekannt geworden ist ^{in einer einzigen der Armeen geschlossen} - welche wird sehr vielfach eine
Aufmerksamkeit Zeit dazu verwenden Nachrichten überbrückungen
der betroffenen Armeen einzuziehen, die schon auf anderen Wege
bekannt geworden sind. Sollte es wünschens wert sein
erhaltene Nachrichten vom Militär Attaché bestätigt zu erhalten,
so würde es für denselben ^{die Aufmerksamkeit} ^{haben} sehr zu
erfahren, was schon bekannt geworden ist. Dieser
Mittheilungen würde ihm ^{Ergebnis zu sein /} ^{verlässlich} erleichtere.

ad 4 obigen) auf die zeitgenössische von 18. 12. 93 -
18. 12. 94 gebildete ist mehrmals ein Plan von Land-
mautern der Domänen
die von unten major wie das Zgl. Rpt. im Land

ad 2. Die in den vorliegenden Plan eingetragene, Verteilung
stehen bilden eine vollständiging die unter dem
18. 12. 94 18. 12. überwundene Plan derselben Schaff.
Es ist in neuerer Zeit von der Bearbeitung eines Fort-
schritts von Regen Pflügen ab Rpt.